Bassin de Pompey
Communauté de communes

2024

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

SOMMAIRE

1 **CONTEXTE GÉNÉRAL 3**

Contexte économique et législatif 5

Contexte économique local 11

Panorama financier et fiscal consolidé du territoire 16

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT ... 20

2

Des engagements durables face aux transitions environnementales 22

La force de nos différences 34

Un territoire qui compte 46

L'innovation au service du lien face aux transitions technologiques 55

Ressources et prospectives 59

3 **ANALYSE DES CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT 66**

La soutenabilité du programme d'investissement 68

La prospective financière au regard du programme d'investissement et d'un contexte économique mouvant 72

4 **ORIENTATION BUDGÉTAIRE 79**

1 CONTEXTE GÉNÉRAL

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIF

Après le redémarrage économique de 2021 en sortie de crise sanitaire et un ralentissement en 2022 (+2,6 % après +6,8 % en 2021), la croissance économique en France connait une relative stagnation à 0,8 % en fin d'année sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Selon les projections, l'économie française parviendrait à sortir progressivement de l'inflation avec des prévisions de croissance situées entre 0,9 % et 1,4 % pour 2024.

LE RALENTISSEMENT DE L'INFLATION DEVRAIT SE POURSUIVRE

Début 2022 le déclenchement de la guerre en Ukraine a renforcé le renchérissement des prix des matières premières en particulier pour le gaz. Sous l'effet des mesures mises en place pour limiter l'impact sur les ménages (bouclier tarifaire sur l'énergie, ristourne sur les prix d'essence), l'inflation est restée un peu plus contenue en France que dans la zone Euro mais s'établit cependant **à 7,1 % fin 2022**.

En 2023, la levée de la remise carburant et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité ont entrainé un regain de pressions inflationnistes atteignant un pic en février. Depuis, le **processus de désinflation s'est engagé en France clôturant l'année à 4,1 %**.

L'inflation alimentaire a ainsi nettement reculé (+7,1 % en décembre contre +15,9 % en mars). Pour l'énergie, la tendance a été plus irrégulière en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation des tarifs réglementés.

La forte inflation qui s'est installée en France touche tous les secteurs de l'économie. L'impact pour les collectivités est d'autant plus fort que le « panier » des biens et services constituant la dépense publique du bloc communal intègre l'évolution des indices des coûts de la construction (bâtiments et travaux publics) ainsi que des coûts de l'énergie.

Cette conjoncture inflationniste a eu un fort impact financier et a bousculé les prospectives de fonctionnement et d'investissement des collectivités.

ÉVOLUTION DE CERTAINS INDICES DE PRIX IMPACTANT LA DÉPENSE LOCALE

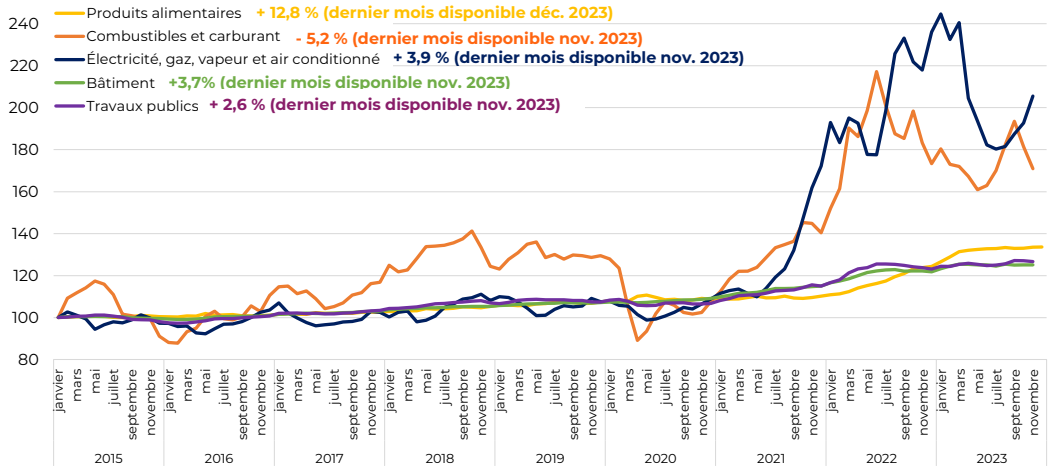

Source : Indices Insee, calculs La Banque Postale

L'augmentation de l'indice de prix des dépenses du bloc communal est supérieure à celle de l'inflation hors tabac.

BASE 100 EN 2015	JUIN 2023		SEPT. 2023		2015 2022
INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES	VALEUR INDICE	ÉVOLUTION SUR 1 AN *EN %*	VALEUR INDICE	ÉVOLUTION SUR 1 AN *EN %*	ÉVOLUTION ANNUELLE MOYEN *EN %*
HORS CHARGES FINANCIÈRES	119,7	6,6	120,6	4,7	2,2
CHARGES FINANCIÈRES COMPRISES	119,9	7,7	120,8	6	2,1
INDICE DES PRIX À LA CONSO. *HORS TABAC*	117,2	5,8	118	5,5	1,5

DES MARGES DE MANŒUVRE LIMITÉES À LA BAISSE COMME À LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT

Avec dix hausses de taux directeurs depuis juillet 2022, la BCE (Banque Centrale Européenne) a réalisé le resserrement monétaire le plus rapide de son histoire et ce, afin de contrer l'accélération de l'inflation en zone euro. Elle a ainsi porté son taux directeur de 0 % à 4,50 % en octobre 2023.

Sous l'effet de la remontée des taux directeurs et d'un essoufflement des perspectives de croissance, la courbe des taux présente une forme atypique de courbe inversée ; les taux d'intérêt court terme sont plus élevés que ceux à long terme. La BCE se montre prudente sur la baisse des taux directeurs tant que l'inflation ne sera pas revenue à 2 % à moyen terme. Les anticipés de taux sont désormais à la baisse mais un retour des taux aux niveaux exceptionnels connus de 2015 à 2022 est peu probable.

EURIBOR 3 MOIS ET TAUX DIRECTEURS BCE EN %

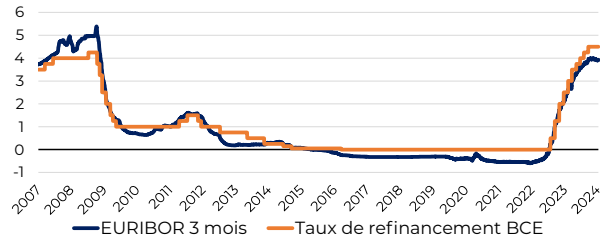

Source : LSEG Datastream

Avec une dette majoritairement à taux fixe et sans recours à l'emprunt « classique » (emprunt Intracting à taux zéro sur 2022-2025), le Bassin de Pompey a plutôt été épargné par l'évolution défavorable du niveau des taux d'intérêts. Compte tenu de la composition de l'encours de dette et des besoins de portage financier des opérations d'aménagement, **la stratégie 2024 sera plutôt de mobiliser des prêts verts ou de la dette à taux variable**.

LE CONTEXTE LÉGISLATIF

Les lois de finances s'inscrivent dans une trajectoire pluriannuelle : après avoir échoué à faire adopter une loi de programmation fin 2022, le gouvernement a recouru à l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter en septembre 2023 la loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

PROGRAMMATION 2023-2027 DES FINANCES PUBLIQUES

Ce nouveau programme n'instaure aucune baisse des dotations, et ne reconduit pas le mécanisme des « Contrats de Cahors » qui avait conduit les plus grandes collectivités à s'engager sur une baisse des dépenses de fonctionnement entre 2018 et 2020.

Pour autant, **le programme entend mettre à contribution les collectivités pour participer à la réduction du déficit public français** (de 4,9 % du PIB en 2023 à 2,7 % en 2027) **en stabilisant leurs dotations malgré un contexte inflationniste**. L'augmentation des transferts permettra uniquement d'actualiser les compensations fiscales selon la progression des bases d'imposition mais les autres concours comme la DGF seront stabilisés après 2024.

De facto, l'**article 17 invite les collectivités à maîtriser la hausse de leurs charges de fonctionnement pour qu'elles demeurent en-deçà de l'inflation**, en leur assignant collectivement un Objectif D'Évolution de la DÉpense Locale (ODEDEL).

INFLATION ET ODEDEL

	INFLATION *IPC HORS TABAC*	OBJECTIF D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES LOCALES	
		EN VALEUR	*EN VOLUME*
2023	4,80 %	4,80 %	-
2024	2,50 %	2 %	**-0,50 %**
2025	2 %	1,50 %	**-0,50 %**
2026	1,75 %	1,30 %	**-0,45 %**
2027	1,75 %	1,30 %	**-0,45 %**

Au Bassin de Pompey, l'évolution des dépenses respectera une trajectoire inférieure à l'inflation d'environ 0,5 %.

ÉVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Entre 2014 et 2018, la contribution au redressement des finances publiques des collectivités est de 11,5 Md€. Depuis 2018, le manque à gagner que représente l'absence d'indexation de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) sur l'inflation représente 3,95 Md€.

La progression de la DGF des communes et intercommunalités est de 320 M€ (+ 1,19 %) mais reste inférieure à l'inflation prévue en 2024 (2,5 %).

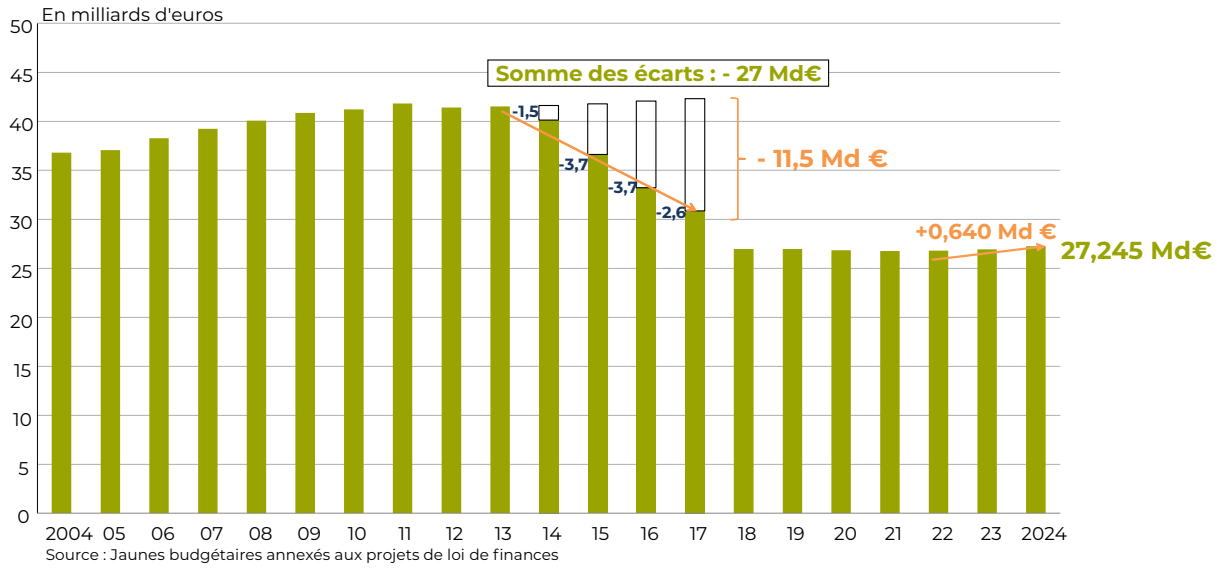

Source : Jaunes budgétaires annexés aux projets de loi de finances

Cette hausse bénéficiera essentiellement aux communes (290 M€), la dotation d'intercommunalité n'étant revalorisée que de 30 M€ (faisant progresser la DGF des EPCI de moins de 0,5 %).

Pour rappel, depuis 2014, les dotations du Bassin de Pompey font l'objet d'un prélèvement au titre de la **contribution au redressement des finances publiques, représentant 7,9 M€ de ressources de moins sur la période**.

À noter, la loi de finances relève néanmoins le plafond d'évolution annuel de la dotation d'intercommunalité. Les EPCI ne pouvaient voir leur dotation progresser que de 10 % par maximum : ce sera désormais 20 %.

Cette mesure peut bénéficier au Bassin de Pompey dont la dotation d'intercommunalité et voyait sa progression plafonnée à 10 % chaque année.

L'enjeu financier reste relatif dès lors que cette dotation représente une part minime des recettes du Bassin.

EN MILLIERS €		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES	DE L'ANNÉE	- 212	- 727	- 1246	- 1 498	- 1 498	- 589	- 599	- 551	- 497	- 506
	CUMULÉE	- 212	- 940	- 2 185	- 3 683	- 5 181	- 5 769	- 6 369	- 6 920	- 7 417	- 7 922

LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les mesures d'aides aux collectivités face à l'inflation énergétique sont reconduites :

- **Bouclier tarifaire** pour les collectivités de moins de 10 agents et dont les recettes de fonctionnement sont inférieures à 2 M€.
- **Amortisseur électricité** : prise en charge par l'État de 75 % du surcoût au-delà de 250 €/MWh.
- **Filet de sécurité** : dotation pour les collectivités ayant une baisse de plus de 15 % d'épargne brute en 2023 et selon des critères de potentiel fiscal par habitant.

En parallèle sont instaurés des dispositifs d'aménagement de la fiscalité des logements sociaux ou de nouvelles possibilités d'exonérations de taxe foncière selon la performance énergétique des logements.

La loi de Finances introduit de **nouveaux dispositifs fiscaux** :

- assouplissement des règles de lien entre les taux (taxe habitation sur les résidences secondaires et taxe foncière),
- compensation en cas de perte importante de taxe foncière,
- compensation de pertes de recettes liées à la réforme de la taxe sur les logements vacants (TLV),
- rétrocession aux collectivités du produit des amendes « zones à faibles émissions » (ZFE),
- mécanisme d'encadrement de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Après une très forte revalorisation des bases foncières en 2023 de 7,1 %, le **coefficient de revalorisation des valeurs locatives** désormais **indexé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation est arrêté à 3,9 % pour 2024**.

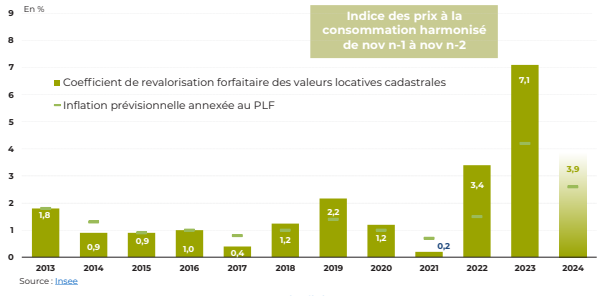

Les valeurs locatives des locaux professionnels ont fait l'objet d'une réforme en 2017 avec une actualisation des paramètres réalisée en 2022 pour une prise en compte prévue initialement en 2023. La Loi de finances décale à 2026 la prise en compte de cette actualisation et repousse à 2028 la **révision des valeurs locatives des locaux d'habitations**.

LA RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

Pour financer les mesures du « plan eau » et répondre aux enjeux de sobriété des usages, de qualité et disponibilité de la ressource, il est prévu le remplacement de la redevance « Modernisation des réseaux de collecte » payée par les usagers par 2 redevances payées par les communes ou EPCI compétents au 1er janvier 2025 :

- **redevance « Performance des réseaux d'eau potable »** dont l'assiette est fonction du volume d'eau facturé, d'un tarif fixé par l'agence de l'eau et d'un indice portant sur l'état du réseau (fuite, action d'amélioration de la performance)
- **redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif »** selon les charges entrantes en demande chimique d'oxygène, sur l'autosurveillance, la conformité réglementaire et l'efficacité.

LA SUPPRESSION PROGRESSIVE DE LA CVAE

Dans un objectif de conciliation de la maîtrise de la situation des finances publiques et de poursuite de la réduction des impôts de production, la loi de Finances prévoit d'échelonner sur 4 ans la suppression de la CVAE restante.

TAUX DE CVAE APPLICABLE AUX ENTREPRISES

2024	0,28 %
2025	0,19 %
2026	0,09 %
2027	Suppression

Dès 2024, la cotisation minimum de CVAE sera supprimée et se traduira par une sortie de l'imposition d'environ 300 000 entreprises.

Pour les collectivités, cette suppression est intervenue dès 2023. La CVAE est remplacée par une fraction de TVA composée d'une :

- part fixe égale à la valeur moyenne de la CVAE perçue pour les 4 années allant de 2020 à 2023 constituant un socle plancher de ressources,
- part variable en lien avec la progression de la TVA au niveau national et correspondant au **fonds national de l'attractivité économique des territoires**.

MONTANT TVA ATTRIBUÉ AU BASSIN DE POMPEY	2023
COMPENSATION CVAE *(PART SOCLE)*	2 693 855 €
RÉPARTITION DU FONDS D'ATTRACTIVITÉ *(PART DYNAMIQUE)*	163 630 €

L'IMPACT DES RÉFORMES FISCALES SUR L'AUTONOMIE ET LA PRÉVISIBILITÉ FINANCIÈRE

Le remplacement de la CVAE - après celle de la taxe d'habitation précédemment- par une fraction de TVA nationale ainsi que la réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers pour les établissements industriels **réduisent l'autonomie financière du Bassin de Pompey**. La fiscalité locale et la contribution économique du territoire s'en trouvent profondément modifiées avec un **lien fiscal essentiellement foncier** (foncier bâti, non bâti et cotisation foncière des entreprises).

Les collectivités perçoivent désormais une fraction importante de TVA dont la compensation est versée par douzième sur la base de la TVA prévisionnelle de l'année puis ajustée en cours d'année en fonction de la TVA réellement collectée par l'État. À compter de janvier 2026, le calcul du versement du douzième sera basé sur le produit net de TVA encaissé le mois précédent, la régularisation se faisant au fur et à mesure le mois suivant.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE LOCAL

Dans un contexte complexe, avec une inflation qui reste importante, une croissance faible, des coûts de l'énergie et des matières premières qui restent élevés, le ralentissement de l'économie se fait sentir et les défaillances d'entreprises ont retrouvé leur niveau d'avant crise COVID.

Sur le Bassin de Pompey, le **nombre d'entreprises continue à progresser (+5 %)** mais dans une moindre mesure, porté majoritairement par les microentreprises, les défaillances sont quant à elles stables (139) par rapport à 2022.

Le marché du travail reste cependant dynamique, même si un ralentissement se fait sentir après les trimestres de nette augmentation en 2021 et 2022.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES PAR ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les entreprises et les créations 2023 sont très majoritairement situées en dehors des zones d'activité économique au sein desquelles le tissu est stable.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Au **31 décembre 2023, 3 242 établissements sont en activité soit 182 établissements supplémentaires par rapport à 2022**. Ces nouvelles créations sont concentrées dans les secteurs du commerce et des services aux particuliers et les activités de services aux entreprises ; ce sont par ailleurs majoritairement des microentreprises.

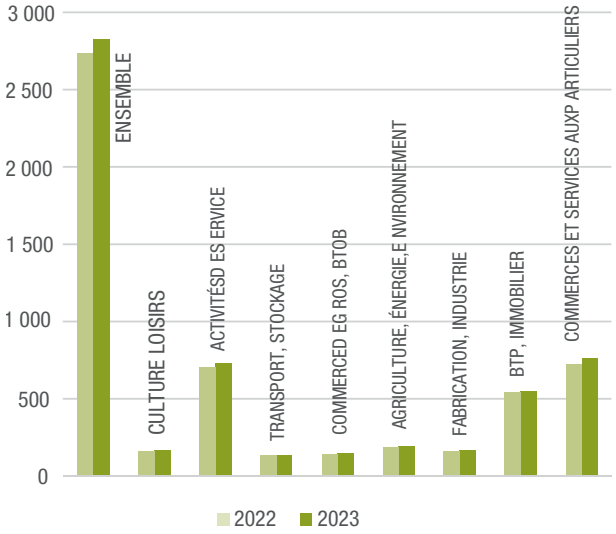

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉATIONS D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La création d'entreprises a été moins dynamique en 2023 (-18 %), l'année 2022 avait en effet enregistré 314 nouvelles entreprises. Cette tendance apparaît moins bonne sur le Bassin de Pompey puisqu'à la fin du 3e trimestre 2023, les créations progressaient de 1,1 % en Région Grand Est et de 2,9 % à l'échelle nationale. Néanmoins les activités du commerce et de service qui avaient souffert en 2022 semblent retrouver une dynamique.

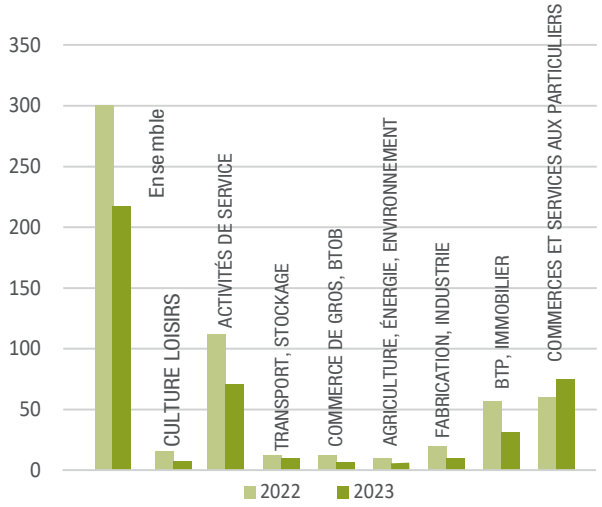

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DISPARITIONS D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Si le premier semestre 2023 a vu les disparitions d'entreprises augmenter fortement, le bilan à la fin de l'année est quasi identique à celui de 2022 (130 disparitions en 2023 pour 127 en 2022) alors qu'à l'échelle nationale les défaillances ont progressé de 34 %.

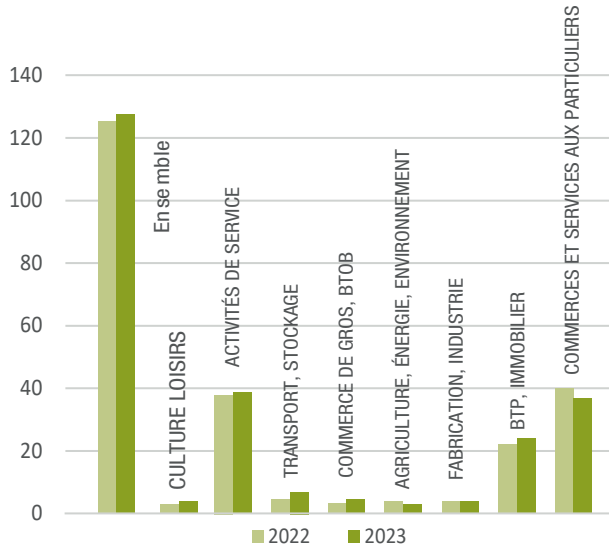

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ *(ESTIMATION)*

Une très légère baisse des effectifs estimés (-50) est constatée en 2023 par rapport à 2022, pour les secteurs du BTP-immobilier et de la fabrication-industrie. **Les effectifs sont estimés à 10 421 dont 5 032 emplois sur les parcs d'activité du Bassin de Pompey**.

La **part** estimée des **emplois industriels est de 20,5 %**, toujours largement supérieure à la moyenne nationale estimée à 13,3 % en 2020.

ÉVOLUTION DU TISSU ARTISANAL ET COMMERCIAL EN 2023

Si l'année 2022 avait connu une baisse de ses points de vente artisanaux et commerciaux, l'année 2023 enregistre une reprise de la dynamique avec un solde positif de 8 unités. Ces ouvertures sont essentiellement situées au sein des communes de Bouxières-aux-Dames, Frouard, Liverdun et Pompey. L'espace commercial Grand Air à Frouard voit un solde nul avec 3 ouvertures et 3 fermetures.

Le taux de vacance commerciale est à fin 2023 de 6,5 %, toujours inférieur aux moyennes nationales, de l'ordre de 11 %.

Le tissu artisanal et commercial sur le Bassin de Pompey reste stable pour les activités traditionnelles (boulangeries, boucheries, fleuristes, tabac, etc.) mais il reste particulièrement fragile notamment pour les activités de restauration.

Il convient de rester une nouvelle fois attentif aux nombreux locaux commerciaux pris à bail par des établissements bancaires qui, à l'heure de la dématérialisation risquent de supprimer un nombre important d'agences.

ÉTAT D'OCCUPATION DES LOCAUX COMMERCIAUX

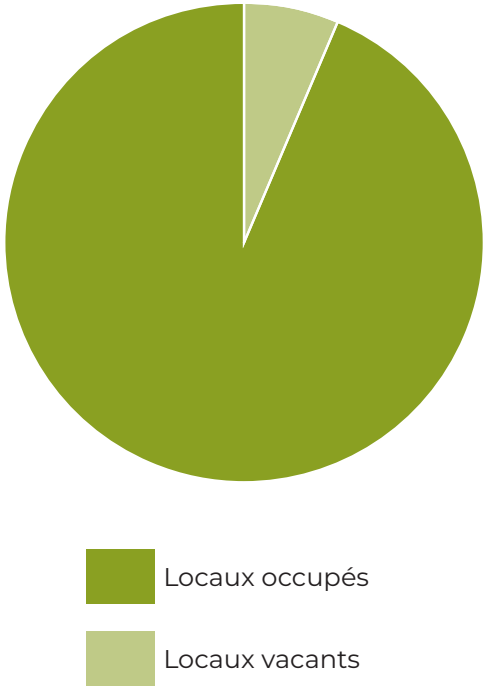

EMPLOI

Alors que des secteurs entiers de l'économie avaient été mis de force à l'arrêt, la reprise économique est bien là - favorisée par les 100 milliards du Plan de Relance visant à relancer l'économie et favoriser l'emploi - et la demande en main d'œuvre explose dans de nombreux secteurs.

Cependant, selon une étude de Manpower sur le monde du travail en 2022, 69 % des employeurs ne parviennent pas à recruter le personnel dont ils ont besoin. Cette étude corrobore l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » de Pôle emploi qui estimait que 57,9 % des projets de recrutement seraient compliqués en 2022. C'est la conséquence du dynamisme du marché de l'emploi, le taux de chômage national étant de 7,4 %.

Le Bassin de Pompey suit ces tendances nationales avec **7,1 % de taux de chômage au 3e trimestre 2023**, et voit son **nombre de demandeurs d'emploi diminuer**. Cette diminution laisse cependant de côté les publics le plus éloignés de l'emploi, et notamment les séniors. **Les dispositifs d'insertion restent un outil indispensable pour accompagner les personnes les plus en difficultés.**

Les entreprises du territoire expriment également leurs difficultés de recrutement et leur besoin d'être accompagnées dans ce domaine.

DES DEMANDEURS D'EMPLOI TOUJOURS MOINS NOMBREUX

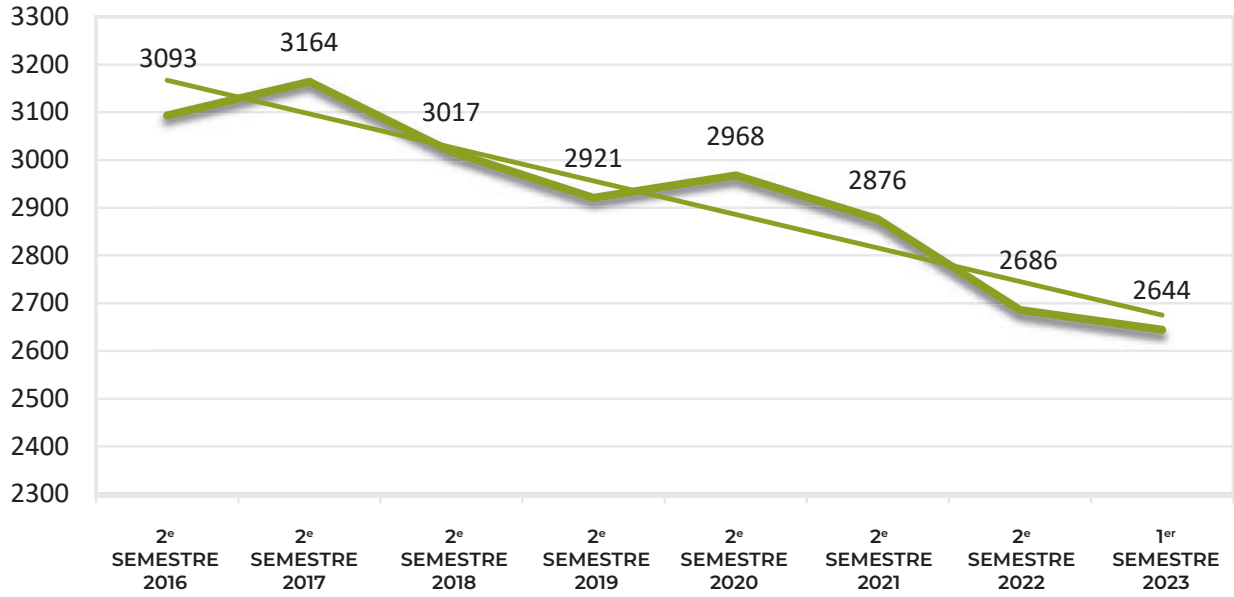

On compte **2 644 demandeurs d'emploi au 1er trimestre 2023**, soit 94 de moins qu'au trimestre précédent selon les chiffres de la Direction des statistiques (Dares).

LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONGUE DURÉE EN NETTE DIMINUTION

Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée continue de diminuer, avec une baisse de 3 %.

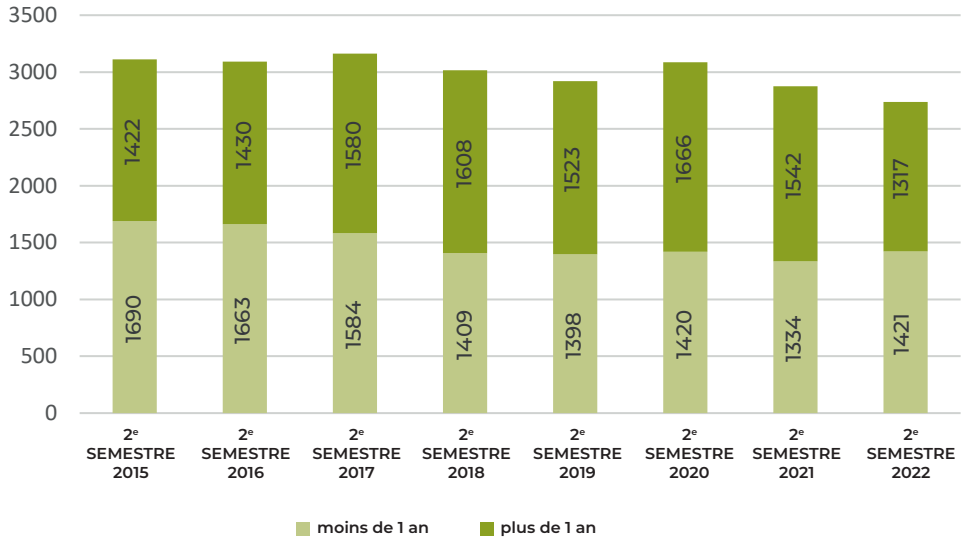

UNE DIMINUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI QUI NE PROFITE PAS AUX SÉNIORS

La diminution du nombre de demandeurs d'emploi concerne en premier lieu le public jeunes, puisqu'on en dénombre 22 de moins qu'un semestre auparavant, soit une baisse de 6 %. Les 25-49 ans voient leur nombre baisser de 4,5 %. **Le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans** reste stable (+1) mais ils représentent toujours près d'**un tiers du nombre des demandeurs d'emploi.**

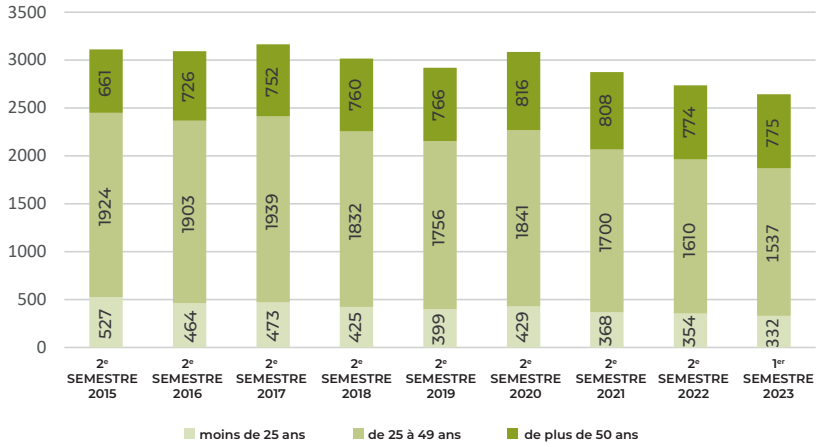

DEMANDEURS D'EMPLOI PAR CATÉGORIE

Le nombre de chômeurs en catégorie A (c'est-à-dire en recherche d'emploi et n'ayant exercé aucune activité) est de 1 498 ; il se situe bien en dessous de son niveau d'avant-covid, avec 263 demandeurs d'emploi en moins par rapport au 4e trimestre 2019.

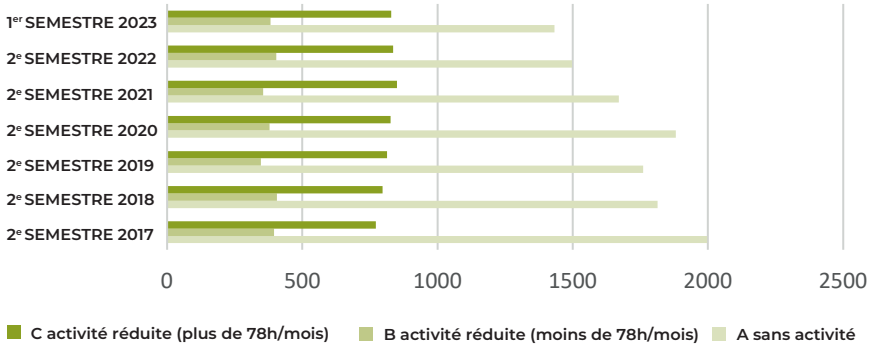

DEMANDEURS D'EMPLOI PAR COMMUNES

Les communes qui comptent le plus de demandeurs d'emploi sont Frouard et Champigneulles, avec respectivement 541 et 546 demandeurs d'emploi. 311 d'entre eux résident dans un quartier politique de la ville (QPV), dont 161 femmes et 150 hommes.

Ces chiffres laissent à penser qu'une attention particulière doit être portée aux publics les plus fragiles, notamment les séniors et les familles monoparentales surreprésentées dans les QPV. Les chantiers d'insertion et les démarches « d'aller vers » doivent être développés dans cet objectif.

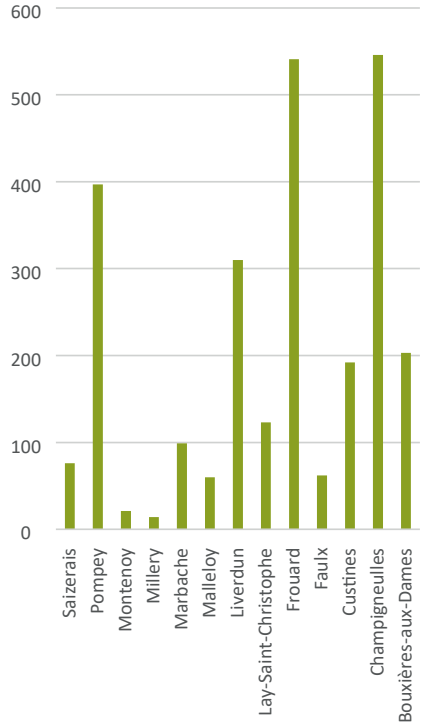

DES ENJEUX DE CONSOLIDATION ET D'INTÉGRATION DE LA GOUVERNANCE DE FRANCE TRAVAIL

Une politique emploi ambitieuse est déployée depuis plusieurs années par le Bassin de Pompey. **La création d'un service intercommunal de l'emploi, FL Job, en 2019 a notamment permis le rapprochement des partenaires de l'emploi autour d'un guichet unique**, permettant ainsi d'augmenter l'efficience des différents dispositifs et d'en compléter l'offre, préfiguration de France travail. Ces démarches sont à consolider, et à déployer au plus près des habitants dans une **démarche d'« aller vers », afin de toucher les plus éloignés de l'emploi** qui ne profitent pas de la reprise.

Renforcer la coopération des acteurs de l'emploi au plan local, pour mieux répondre aux besoins de recrutements des entreprises et accompagner les personnes en recherche de travail, c'est justement la finalité de France travail qui remplace Pôle emploi depuis le 1er janvier 2024.

L'enjeu pour le Bassin de Pompey sera donc d'intégrer la gouvernance de France travail à l'échelon territorial.

- L'opérateur France Travail, qui conservera, en propre, l'ensemble des missions aujourd'hui confiées à Pôle emploi ;
- Les Missions locales, qui demeureront les premiers interlocuteurs des jeunes demandeurs d'emploi ;
- Le réseau Cap emploi, interlocuteur des travailleurs en situation de handicap ;
- Les différents services publics pilotés par l'État ou les collectivités locales (régions, départements, bloc communal…) susceptibles de répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et employeurs.

Bassin de Pompey
Communauté de communes

BESOIN D'AIDE POUR TROUVER UN EMPLOI ?

DIAGNOSTIC
INFORMATION
ORIENTATION
ATELIERS,...

FLJOB
SERVICE INTERCOMMUNAL DE L'EMPLOI

emploi.bassinpompey.fr
LinkedIn
emploi@bassinpompey.fr
03.83.49.81.70

PANORAMA FINANCIER
ET FISCAL CONSOLIDÉ DU TERRITOIRE

Le projet de territoire en cours de concertation doit permettre de faire face aux transitions écologiques, économiques, technologiques et sociétales. Un panorama financier et fiscal du territoire a été effectué sur la base d'une rétrospective consolidée des comptes communaux et intercommunaux de 2020 à 2022. La question de la capacité financière à agir du bloc local au regard des réformes fiscales et des évolutions des indicateurs financiers, de la répartition des richesses et du coût des services publics se pose dans un contexte post crise sanitaire, d'explosion des coûts énergétiques ainsi que de mesures salariales.

RÉTROSPECTIVE CONSOLIDÉE BLOC COMMUNES-INTERCOMMUNALITÉ

EN MILLIERS D'EUROS	COMMUNES			BASSIN DE POMPEY			BLOC LOCAL	
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2021	2022
POPULATION							40 819	40 622
OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT								
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	32 950	31 943	34 170	30 582	27 426	33 771	59 369	67 941
IMPÔTS LOCAUX	14 837	14 621	15 449	19 801	11 694	11 847	26 315	27 296
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	5 845	4 302	4 302	- 5 845	- 4 302	- 4 302	-	-
AUTRES IMPÔTS ET TAXES	981	1 371	1 477	3 037	9 863	12 544	11 234	14 021
DGF	3 799	4 143	3 525	2 168	2 154	2 138	6 297	5 663
AUTRES DOTATIONS - PARTICIPATIONS	1 936	2 965	3 526	3 451	5 394	5 676	8 359	9 202
PRODUITS DES SERVICES	3 000	2 795	2 841	4 202	4 648	4 970	7 443	7 811
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	31 732	28 676	31 237	24 538	27 187	29 355	55 863	60 592
CHARGE DE PERSONNEL	15 378	15 711	16 848	10 497	10 725	11 329	26 436	28 177
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	7 258	7 454	9 452	8 609	9 039	13 009	16 493	22 461
CHARGES FINANCIÈRES	484	507	384	170	173	115	680	499
CONTINGENTS	1 389	66	66	60	1 394	1 421	1 460	1 487
SUBVENTIONS VERSÉES	3 025	3 042	3 002	314	322	530	3 364	3 532
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	2 213	3 261	2 921	4 953	2 998	4 416	6 259	7 337

EN MILLIERS D'EUROS	COMMUNES			BASSIN DE POMPEY			BLOC LOCAL	
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2021	2022
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT								
TOTAL RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	7 401	6 281	8 295	8 105	10 533	8 872	16 814	17 167
EMPRUNT BANCAIRE ET DETTES ASSIMILÉS	1 245	974	2 794	0	422	0	1 396	2 794
SUBVENTIONS REÇUES	751	1 027	1 551	1 047	1 277	1 048	2 304	2 599
TAXE AMÉNAGEMENT	241	134	169	241	268	258	402	427
FCTVA	710	543	1 551	524	906	258	1 449	1 809
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT								
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	3 421	3 953	7 506	6 318	6 816	5 995	10 769	13 501
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	1 395	1 478	1 583	1 046	1 089	1 619	2 567	3 202
ENDETTEMENT *(ENCOURS DETTE 31/12/N)*	12 239	11 877	15 472	8 521	7 791	6 649	19 668	22 121
avec budgets annexes						*14 654*		*30 126*
FONDS DE ROULEMENT	8 768	9 401	8 385	5 351	2 538	3 982	11 939	12 637

La **capacité d'autofinancement** marquée par la crise sanitaire en 2020 **se restaure** en moyenne sur le bloc local en 2022 par rapport à 2020 mais l'explosion des achats et charges externes comme l'énergie (+38 %) pèse sur l'évolution des dépenses de fonctionnement en 2022 (+8 % en moyenne).

Sur le Bassin de Pompey, l'intégration du budget transport dans le budget principal et la prise en charge du déficit du budget restauration sur 2 années en 2021 bousculent les équilibres. Les réformes fiscales ont également fait évoluer à la baisse la part des impôts et taxes en 2021 et une augmentation des dotations. **L'année 2022 a enregistré une dynamique exceptionnelle (+9,1 %) de la fraction de TVA reversée en compensation de la suppression de la taxe d'habitation**.

L'effort d'équipement du territoire est soutenu sur la période avec 17 M€ de dépenses moyennes annuelles (332 € par habitant en 2022). Le déploiement des programmes d'investissements communaux porte les dépenses d'équipement de 4 M€ à 7,5 M€ en 2022 avec un plus fort recours à l'emprunt et un fonds de roulement qui reste important.

L'endettement du bloc local de 30 M€ au 31 décembre 2022 **reste** cependant **mesuré** (742 € par habitant) en intégrant les emprunts eau et assainissement transférés à l'intercommunalité au 1er janvier 2020.

PRISE EN CHARGE DU FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Les indicateurs financiers illustrent des situations communales contrastées et la péréquation au sein du bloc local s'est effectuée en 2023 par la **prise en charge par l'intercommunalité de la contribution au FPIC pour les communes pauvres à 100 % ou tendues à 50 % sur la base des critères de potentiel fiscal**, d'effort fiscal et de revenu par habitant au regard des moyennes de la strate.

Considérant que certaines communes présentent une « ressource potentielle communale » faible, une clause de sauvegarde a été introduite en 2023.

	RÉPARTITION DE DROIT COMMUN	POTENTIEL FINANCIER PAR HABITANT	REVENU PAR HABITANT	EFFORT FISCAL	POTENTIEL COMMUNAL PAR HABITANT	PRISE EN CHARGE PACTE	NOUVELLE RÉPARTITION DÉROGATOIRE
BOUXIÈRES-AUX-DAMES	40 191	973	16 750	1,203	399	-	40 191
CHAMPIGNEULLES	93 619	1 417	14 246	1,125	886	-	93 619
CUSTINES	42 515	1 375	14 718	0,888	906	-	42 515
FAULX	9 979	736	16 143	0,972	247	9 979	-
FROUARD	83 930	1 288	13 546	1,430	808	41 965	41 965
LAY-SAINT-CHRISTOPHE	23 459	980	22 670	0,981	400	-	23 459
LIVERDUN	54 133	945	15 111	1,324	388	54 133	-
MALLELOY	7 774	781	17 116	1,024	269	7 744	-
MARBACHE	15 177	905	15 186	1,006	358	-	15 177
MILLERY	7 856	1 284	17 018	0,887	899	-	7 856
MONTENOY	2 826	694	16 518	0,982	194	2 826	-
POMPEY	52 335	1 078	12 150	1,385	577	26 168	26 167
SAIZERAIS	11 910	812	15 632	1,199	300	11 910	-
PART COMMUNES	445 674						290 949
PART DE L'EPCI	493 927					154 725	648 652
TOTAL	939 601						939 601

La **contribution du territoire est de 939 601 € en 2023**. Pour autant la plus forte intégration et l'évolution du CIF (coefficient d'intégration fiscale) de 8 % (0,526 en 2023) joue un rôle d'amortisseur pour les communes avec une baisse de leur contribution de 5 % sur la répartition de droit commun.

La prise en charge par l'intercommunalité au titre du volet solidarité est de 154 725 € en 2023, avec 20 549 € supplémentaires pour la clause de sauvegarde.

L'AMORCE D'UNE ÉVOLUTION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL

Une approche de l'offre de services aux habitants, du niveau de sollicitation des contribuables sur le bloc local ainsi que des modalités de financement des projets d'aménagement ou rénovations énergétiques entre les communes et l'intercommunalité sont des axes discutés.

Les **objectifs poursuivis d'un nouveau Pacte financier et fiscal**, à partir de 2024, sont de :

- **répondre aux défis du projet de territoire** en particulier accompagner les transitions environnementales sur le bloc local,
- **permettre une plus grande cohérence des situations financières** entre les communes et assurer une meilleure péréquation des ressources à l'échelle du territoire communautaire,
- **converger vers une plus grande équité fiscale entre les habitants** du territoire au regard de la plus forte intégration des services publics rendus.

2

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

DES ENGAGEMENTS DURABLES
FACE AUX TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES

BUDGET VERT

Courant 2023, la collectivité a initié un projet de « Budget Vert » en procédant à l'évaluation environnementale des dépenses 2022 du Bassin de Pompey.

Le budget vert est un outil de mesure et de comparaison de la performance environnementale d'une collectivité d'une année sur l'autre, capable à la fois d'expliciter les choix et les projets sur lesquels s'engage la collectivité, ainsi que leur cohérence en rapport avec la transition écologique ; et d'identifier les marges de progression pour faire évoluer les pratiques afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée.

La méthodologie retenue s'appuie sur les travaux menés par l'I4CE (Institute for climate economics) et la taxonomie européenne avec des activités favorables ou non à l'environnement, pour garantir le sérieux scientifique de la démarche, tout en élargissant le périmètre d'analyse.

Là où les travaux d'I4CE s'intéressent uniquement à 2 axes d'analyse relatifs aux enjeux climatiques, **le Bassin de Pompey a souhaité investir 5 champs d'analyse pour disposer d'une vision plus globale de sa politique environnementale** :

- **Axe 1** - **Atténuation du changement climatique** (réduire les émissions de gaz à effet de serre et augmenter le stockage de carbone pour limiter l'ampleur du changement)
- **Axe 2** - **Adaptation du territoire au changement climatique** (réduire la vulnérabilité du territoire et l'adapter à l'évolution du climat)
- **Axe 3** - **Lutte contre la pollution de l'air**
- **Axe 4** - **Préservation et renaturation de la biodiversité**
- **Axe 5** - **Lutte contre les pollutions de l'eau et des sols**

À l'exception de l'axe 2 qui produit des résultats spécifiques, l'analyse a mis en évidence des **constats similaires à l'ensemble des quatre autres axes** :

- **35 % de dépenses favorables ou très favorables**, telles que les contrats de collecte, tri et valorisation des déchets, le fonctionnement des réseaux de transports en commun (Le SIT et SUB), les achats d'électricité verte (électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables, plus propre et plus respectueuse de l'environnement). En effet, ces énergies d'origine renouvelable émettent très peu ou pas de gaz à effet de serre. Elles nous permettent de soutenir le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable, mais aussi de pousser les acteurs du marché à se tourner vers les modes de production plus respectueux de l'environnement. L'alimentation (à 64 % très favorables au regard du pourcentage de produits bio ou bénéficiant d'un label qualité), etc. Ce ratio constitue un bon résultat, reflétant l'ensemble des démarches engagées de longue date par la collectivité en faveur de la préservation de l'environnement.

- **60 % de dépenses neutres**, n'ayant pas d'impact ni positif, ni négatif, sur ces enjeux environnementaux.

- **5 % de dépenses défavorables, dites « brunes »**, telles que la fourniture en gaz naturel (combustible fossile). La combustion du gaz fossile libère du dioxyde de carbone (CO_2). Chaque tonne supplémentaire s'accumule dans l'atmosphère et contribue au dérèglement climatique. Les transports collectifs encore organisés avec des véhicules thermiques (pour le transport des enfants jusqu'aux piscines par exemple), ainsi que les travaux d'aménagement et d'infrastructures qui sont automatiquement réputés défavorables lorsqu'ils recourent à l'artificialisation des sols, quand bien même ils peuvent répondre à des objectifs environnementaux (développer des pistes cyclables pour favoriser les mobilités douces) ou sociaux (construire des logements).

Par ailleurs, **l'axe 2 comporte 85 % de dépenses neutres, 6 % de dépenses favorables** (gestion intégrée des eaux pluviales, rémunérations des agents en charge de la transition écologique, etc.) **et 3 % de dépenses défavorables** (sécurisation de l'alimentation en énergie, aménagement cyclable voies douces, projets d'aménagement et entretien des espaces verts). Ce bilan témoigne sans doute de la nécessité de mieux intégrer les mesures de résilience face aux effets délétères d'un changement climatique grandissant.

Un approfondissement sur la nature de ces dépenses, eu égard aux enjeux de transition, pourra être envisagé en coûts de gestion entre dépense mixte et dite « brune ».

CYCLE DE L'EAU
UN PROGRAMME D'ACTIONS AMBITIEUX

UN CONTRAT TERRITORIAL POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION

Le **Bassin de Pompey a signé** le 25 septembre 2023 **un contrat de territoire « eau et climat » (CTEC) avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour la période 2023-2026**. Ce partenariat financier prend la forme d'un programme d'actions négocié pour accélérer et aider la résilience des territoires autour d'actions ambitieuses pour la bonne gestion de la ressource en eau et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

LE CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT

Le Bassin de Pompey,
territoire de confluence engagé
dans la transition écologique

Le contrat de territoire « eau et climat », en cohérence avec le plan prévisionnel d'investissements pour l'eau et l'assainissement, regroupe ainsi **35 projets** autour de 5 axes. **Ces projets recensés correspondent à un montant prévisionnel de travaux de près de 11 M€ pour un montant d'aide prévisionnel de l'ordre de 4,1 M€** :

- **Axe 1** - **Reconquête de la qualité des milieux récepteurs** (amélioration de l'assainissement des eaux usées)

- **Axe 2** - **Gestion patrimoniale et durable** des ressources en eau potable (sécurisation quantitative et qualitative des ressources en eau potable, programme de lutte contre les fuites dans les réseaux)

- **Axe 3** - **Adaptation du territoire au changement climatique** : rendre la ville perméable (déploiement d'une gestion intégrée des eaux pluviales et de désimperméabilisation des sols)

GEMAPI

- **Axe 4** - **Préservation et renaturation des milieux aquatiques et humides et reconquête de la biodiversité**

- **Axe 5** - **Actions de communication autour des projets du CTEC**

Les coûts des programmes d'investissement en eau et assainissement ont été intégrés dans l'étude de convergence tarifaire menée en 2021. Cette étude a conduit à une nouvelle grille des tarifs facturés aux usagers pour leur consommation d'eau. Après deux années de prix figés, les prix de l'eau et de l'assainissement des services en régie ont évolué. Ce changement s'est appliqué sur les consommations à compter du 1er avril 2022. L'objectif est de parvenir à terme à un prix unique et équitable sur l'ensemble du Bassin de Pompey.

Il a également été décidé de mettre en place une **tarification durable et solidaire** de l'eau répondant à un principe simple : plus on consomme, plus on paye cher pour inciter les différents usagers à économiser cette ressource au quotidien.

Cette nouvelle tarification permettra d'assurer le financement des travaux jusqu'en 2026 avec un recours raisonné à l'emprunt.

Afin d'accompagner les ménages les plus modestes, un **chèque eau** est mis en place depuis 2023 en lien avec les CCAS en fonction des conditions de ressources et de la composition des foyers bénéficiaires.

ASSAINISSEMENT
METTRE EN CONFORMITÉ ET ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les principaux investissements programmés sur les réseaux et ouvrages d'assainissement du Bassin de Pompey répondent aux **deux grands enjeux** que sont la **conformité règlementaire** et la **transition écologique et énergétique**.

3,5M€ seront investis dans la reconstruction d'une nouvelle unité de traitement des eaux usées de la commune de Bouxières-aux-Dames en remplacement de la station d'épuration actuelle, vétuste et inadaptée aux normes de rejet actuelles dans le milieu naturel.

Ce projet, initié par la commune de Bouxières-aux-Dames, a été complété, dans un contexte de tension accrue sur la ressource en eau, par la mise en place d'un dispositif de **réutilisation des eaux usées traitées (REUT) et l'implantation de panneaux photovoltaïques couvrant à minima 25 % des besoins en électricité de la station**. L'ajout de ces volets innovants a conduit l'agence de l'eau Rhin Meuse à octroyer un financement du projet à hauteur de 900 000 € qui s'ajoute aux 440 000 € de la dotation de l'État au soutien de l'investissement local (DSIL).

1,7 M€ seront par ailleurs investis **dans la mise en place de l'assainissement collectif sur la commune de Montenoy**, **dernière commune du territoire non raccordée à une unité de traitement** des eaux usées. Le projet initialement porté par la commune ne répondant plus aux enjeux actuels de sobriété énergétique principalement, il a été décidé de reprendre la conception du projet avec l'appui d'une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre.

Plus de 660 000 € seront investis dans la réduction des eaux claires parasites collectées par les réseaux et traitées inutilement par les stations d'épuration. Ces travaux permettront de réduire la facture énergétique des divers ouvrages de transfert et traitement de ces eaux.

LES CHIFFRES
DU CYCLE DE L'EAU SUR LE BASSIN DE POMPEY

3,8 MILLIONS DE M³
d'eau potable distribuée par an

15 MILLE ABONNÉS
tant domestiques qu'industriels

28 CAPTAGES
d'eau potable

400 KM
de réseaux d'assainissement

1,4 MILLIONS DE M³
d'eau usées traitées

8 STATIONS DE TRAITEMENT
des eaux usées

380 KM
de réseaux d'eau potable

SÉCURISATION DE LA RESSOURCE : AMÉLIORATION DES RENDEMENTS

L'enjeu de réduction des volumes perdus sur les réseaux et ouvrages composant le patrimoine du Bassin de Pompey est au cœur du programme d'investissement en cours de déploiement. L'**objectif visé à moyen terme est une réduction du volume de fuites de près de 500 000 m³ pour l'atteinte du rendement objectif Grenelle de 85 %**. L'analyse du bilan besoins/ressources à moyen et long termes réalisé, dans le cadre de l'étude de sécurisation, propose une ambition plus grande avec une réduction des volumes de fuites de l'ordre de 650 000 m³ afin de rendre le territoire plus résilient face au risque de raréfaction de la ressource en eau. Pour ce faire, un peu plus de 1 % des linéaires de réseaux d'eau potable seront en moyenne renouvelés par an en ciblant prioritairement les tronçons de réseaux les plus fragiles. En outre, les cuves des ouvrages de stockage de l'eau seront réétanchéifiées progressivement.

Sur la période 2023-2026, la programmation de travaux adoptée au conseil communautaire du 6 avril 2023 permettra le renouvellement de 15,7 km de réseaux et la rénovation de deux réservoirs.

Sans attendre les conclusions de l'étude de sécurisation de l'approvisionnement en eau prévues pour le 1er semestre 2025, le Bassin de Pompey a programmé l'extension du réseau de **sécurisation de l'Obrion vers la commune de Montenoy** où les tensions sur la ressource à l'étiage sont régulières ainsi que deux opérations de maillage interne des réseaux.

RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET DES BRANCHEMENTS ASSOCIÉS

2024 permettra la concrétisation des projets étudiés en 2023 comme la rue Marie de Lorraine à Custines, et les chemins du Liaro et du Vieux Rupt à Lay-Saint-Christophe ainsi que des opérations de moindre ampleur comme la rue de l'Église à Malleloy et la rue des Roses à Saizerais.

SYSTÉMISATION DE LA GESTION DURABLE ET INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES DANS LES PROJETS DE VOIRIE

Sur les 2,4 km de voies traitées en 2023, le Bassin de Pompey en a profité pour **infiltrer les eaux de ruissellement d'environ 7 000 m² d'espace public** et faire la part belle aux modes actifs (vélo, piétons). La systémisation de la gestion durable et intégrée des eaux pluviales dans les projets de voirie du territoire se traduira par une enveloppe financière d'accompagnement de cette politique, en partie compensée par de nouvelles recettes principalement octroyées par l'agence de l'eau Rhin Meuse.

Gestion intégrée des eaux pluviales
rue de la Libération à Frouard

GEMAPI

CONTEXTE ET ENJEUX

La Loi n° 2014-58 (dite Loi MAPTAM) a attribué au bloc communal une nouvelle compétence obligatoire et exclusive de « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI) à compter du 1er janvier 2016, échéance reportée par la Loi NOTRe au 1er janvier 2018.

Deux axes du Contrat territorial eau et climat concernent la GEMAPI :

- **Axe 4** - Préservation et renaturation des milieux aquatiques et humides et reconquête de la biodiversité
- **Axe 5** - Communication et sensibilisation du public

Différentes études viendront définir les ambitions et projeter les travaux pour les ruisseaux identifiés comme à enjeux pour le territoire, pour les prochaines années. (ruisseau des Étangs à Champigneulles, Trame verte et bleue, ruisseau des trois valets à Millery, ruisseau des forges à Custines, etc.).

Au-delà de ces études préalables nécessaires à une bonne identification des enjeux du territoire, la programmation et la planification des travaux sont à définir selon différents critères (sécurité des personnes et des biens, renaturation, enjeux de biodiversité, de continuité écologique, stratégies financières à supporter pour la collectivité, etc.).

Des phases d'études complémentaires (AVP/Pro) seront nécessaires avant le démarrage des travaux, très encadrés, et contraints par des calendriers d'interventions ou des démarches foncières et de concertation à initier. Un niveau d'investissement sera ainsi à proposer à l'issue de ces études. Ces études ciblent principalement les ruisseaux de la Mauchère, en lien avec le lancement des travaux de renaturation; le ruisseau de Vaux à Millery ou encore le ruisseau du Chavenois à Lay-Saint-Christophe.

DÉCLINAISON FINANCIÈRE ET MODALITÉS DE FINANCEMENT DE LA COMPÉTENCE

Les dépenses supportées par le Bassin de Pompey pour exercer cette compétence transférée de l'État ont motivé l'**instauration d'une taxe Gemapi en 2023.**

Cette taxe ne financera que les actions concourant à la mise en œuvre de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le produit attendu de la taxe sera proposé chaque année au conseil communautaire et **son montant par habitant ne peut dépasser 40 €**. 2024 sera ainsi la première année de mise en recouvrement de cette taxe.

Les prévisions financières en synthèse pour les études et travaux sur l'année 2024 amène à devoir solliciter un financement par la taxe GEMAPI à hauteur de 40 000 €, qui couvrira les dépenses de fonctionnement (un poste créé et animations) et d'investissement (études préalables avant travaux) lissées sur plusieurs années.

À noter enfin que le produit attendu sera réparti au prorata de la perception des autres taxes (CFE, TH, TFB et TFNB), et qu'à ce titre, **entre 35 et 40 % du produit de la taxe Gemapi sera supporté par les entreprises du territoire**.

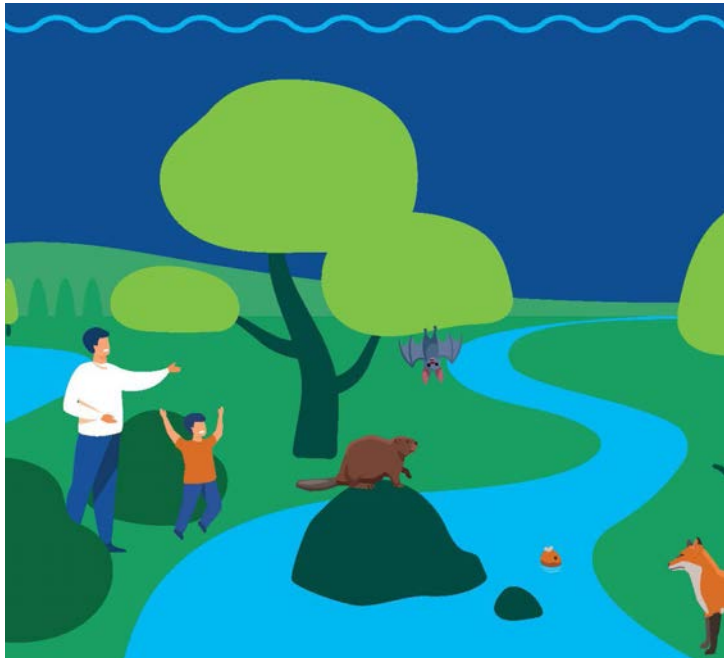

ÉNERGIE

Avec l'adoption du **Plan Climat Air Énergie Territorial**, la stratégie du Bassin de Pompey se fonde, pour répondre aux objectifs réglementaires de la Loi Climat et résilience, sur le **développement des énergies renouvelables et la sobriété énergétique**. Parallèlement à la création de la station multi-énergies qui vient d'ouvrir ses portes à Champigneulles, une unité de méthanisation est à l'étude via le lancement d'un appel à projet. Le Bassin de Pompey participe également activement au projet de **production d'hydrogène vert porté par le Sillon Lorrain. L'exploitation des toitures des bâtiments publics en photovoltaïque**, comme celles de la déchetterie intercommunale ou de l'espace multiservices intercommunal, le développement d'ombrières sur les parkings sont également des leviers d'action importants.

PHOTOVOLTAÏQUE

Le Bassin de Pompey a donné un cap de **production des énergies renouvelables pour atteindre une production annuelle équivalente à 41 % de sa consommation en 2030 et 100 % en 2050**. Différents projets voient ainsi le jour sur le territoire dont certains portés par la Communauté de communes.

C'est ainsi que le Bassin de Pompey a développé **une des premières unités d'autoconsommation collective d'énergie produite à partir d'énergie solaire**, en lien avec le projet de rénovation de la déchetterie communautaire.

Cette autoconsommation va se poursuivre par l'arrivée de nouveaux lieux de production d'énergie solaire. En 2024, un projet sur la toiture de l'espace multiservices intercommunal devrait permettre d'effacer 39 % de la consommation d'électricité du site.

MÉTHANISATION

L'appel à projet initié en 2023 pour le **développement d'une unité de méthanisation devrait se concrétiser sur l'année 2024**. Le territoire dispose d'un potentiel et d'un maillage territorial de grande capacité pour développer un projet de production de biogaz. Démarche initiée par la dynamique territoriale inter-entreprise d'EIT, l'appel à projet lancé par la Communauté de communes reprend les enjeux de **valorisation des matières issues des industries, en adéquation avec le monde agricole** sans qui une unité de méthanisation ne peut voir le jour.

La participation de la Communauté de communes dans ce projet, au-delà de son animation et de son soutien, sera également travaillée en lien avec la SEM Énergie locale du sud Meurthe-et-Moselle, pour impulser cette unité et les objectifs publics définis pour que cette unité soit la plus vertueuse possible d'un point de vue environnemental. **La participation du Bassin de Pompey à la SEM ENR sera proposée au budget 2024 pour une première contribution de 57 000 €.**

STATION MULTI-ÉNERGIES

Dans un objectif **d'économie circulaire de la production et de la consommation d'énergie**, le Bassin de Pompey a concrétisé en 2023 la construction d'une **station multi-énergies** permettant de distribuer de l'énergie verte à des fins de mobilité. La flotte de bus modernisée du réseau LeSit est alimentée par du Bio Gaz issu de cette station provenant d'unités de méthanisation locales. La future unité de méthanisation sera également en lien avec cette station de distribution. Sur le plan budgétaire, cette station générera une recette supplémentaire pour le Bassin de Pompey dans le cadre d'un bail conclu avec la société GNVERT qui occupe les terrains.

ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN PUISSANCE DE L'ÉLECTROMOBILITÉ

Le Bassin de Pompey a adhéré en novembre 2022 à un groupement de commande, coordonné par le syndicat départemental d'éléctricité de Meurthe-et-Moselle, pour l'achat, la pose, la maintenance curative, l'entretien et la supervision de bornes de recharge pour véhicules électriques hybrides rechargeables.

Dans le cadre de la montée en puissance de l'électromobilité, un **Schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques (SDIRVE) a été adopté à l'automne 2023.** Celui-ci fixe les objectifs de déploiement de bornes de recharge ouvertes au public, dans un premier temps à l'horizon 2026 à l'échelle départementale.

Sur la base de ce schéma départemental, une stratégie de déploiement sera mise en œuvre dans les prochaines années en encourageant l'initiative privée.

71 prises en charge normales

17 prises en charge rapides

seront à créer sur le territoire, en initiative publique et/ou privée.

À ce jour, le Bassin de Pompey a implanté **4 bornes de recharge, soit 8 points de charge sur son territoire**. En 2023, deux nouvelles installations ont été réalisées : devant le siège de la Communauté de communes et sur le parking situé près de la mairie de Malleloy.

La tarification de charge pour ces IRVE exploitées par le Bassin de Pompey a été fixée comme suit :

- **Tarif journée** de 8h à 20h - 0,40 €/kWh + 0,07 €/minute soit 4,20€/heure au-delà de 4h de session.
- **Tarif nuit** entre 20h et 8h - 0,40 €/kWh.

VERS UNE FLOTTE DE VÉHICULES FAIBLE ÉMISSION

Pour accompagner les acteurs locaux, entreprises et administrations du territoire, une étude pour une flotte de véhicules faible émission est lancée en 2024 pour faire évoluer les flottes individuelles des véhicules des entreprises. Avec un budget prévu de 60 000 € (70 % de subvention plafonnée à 40 000 € de dépenses) : cette étude permettra l'obtention de subvention pour le **remplacement des minibus des lignes de transport à la demande**.

INFRASTRUCTURES

Le Bassin de Pompey gère un réseau de **plus de 200 km de voirie d'intérêt communautaire**. Un diagnostic réalisé sur l'ensemble du linéaire a montré sa vetusté et le mauvais état de 50 % des voiries. Dans ce contexte, un plan pluriannuel d'investissement voirie, coordonné avec les **plans pluriannuels d'investissement** eau et assainissement, **d'un montant de 18 M€, a été adopté en avril 2023** pour la **période 2023-2026** avec l'ambition de préserver, voire d'améliorer, ce patrimoine. Des moyens financiers conséquents (2,5 M€/an) vont ainsi être mobilisés dans les prochaines années, dont 1,5 M€/an consacrés à la maintenance patrimoniale et 1M€/an à la réalisation d'aménagements plus globaux et de travaux de sécurisation. **Ce programme contribuera à rénover 21 km de voirie sur la période 2021-2026.**

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC AU SERVICE DU CADRE DE VIE

L'enveloppe consacrée au réaménagement de l'espace public financera 8 projets dispatchés sur 6 communes dont :

- La **rue des 3 Frères Lièvre à Bouxières-aux-Dames** avec l'enfouissement de l'ensemble des réseaux secs aériens en lien avec la commune et le Syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54). Ce projet améliorera la sécurisation du cheminement des piétons et répondra aux attentes des Architectes des Bâtiments de France (présence du site classé du domaine des Tilles).
  →*Travaux programmés fin 2024/2025 - 360 000 €*

- Le **square du 19 mars 1962** ou « Vieux village » **à Champigneulles** bénéficiera d'un co-financement avec la commune pour l'aménagement d'un îlot de fraicheur et l'intégration de la gestion intégrée et durable des eaux pluviales des bâtiments communaux. Une mise en valeur par la lumière du château Haut et de l'église sera réalisée.
  →*Travaux programmés en 2025*
  640 000 € dont 300 000 € financée par la commune

- La **rue Clémenceau à Marbache** - programmation 2025 -, portion au droit de l'Hôtel de ville et des commerces, verra sa requalification s'articuler avec le label « Villages d'avenir » porté par la commune pour la revitalisation du centre bourg de Marbache.
  →*Travaux programmés en 2025*
  650 000 €

- La **rue des Talintés à Champigneulles** bénéficiera de travaux de mise en conformité des branchements d'assainissement (inversion potentielle de certains branchements entre eaux pluviales et eaux usées). Une attention sera portée à la déconnexion des eaux de pluie de voirie qui seront infiltrées dans les espaces verts bordant la rue.
  →*Travaux programmés fin 2025/2026*
  1 150 000 €

- La **Grande Rue à Liverdun** pour laquelle le réseau d'eau potable sera renouvelé au préalable. L'aménagement voirie de cet espace public très contraint (étroitesse de la rue, pente) devra également se faire dans le respect des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France et dans la continuité des aménagements réalisés autour du pôle d'échange multimodal.
  →*Travaux programmés en 2026*
  750 000 €

L'enveloppe consacrée aux **travaux de maintenance de la voirie** permettra de rénover **plus de 16 km** de voiries priorisées par le diagnostic mené en 2021.

PROGRAMME DE SÉCURISATION DE LA VOIRIE

Le déploiement du programme de sécurisation de la voirie permettra, à partir de 2024, la **sécurisation de 10 secteurs**. Ces travaux ciblés et ponctuels consisteront en la réalisation d'ouvrages de modération de la vitesse, sécurisation de cheminements et pérennisation d'aménagements provisoires ayant des retours concluants. Ces projets se situent prioritairement sur des axes structurants.

Les opérations principales sont :

- La **rue François Grandjean à Lay-Saint-Christophe** avec la pérennisation des îlots existants et l'ajout ou la modification d'ouvrages de modération de vitesse en accompagnement des études du passage de la commune à 30 km/h.
- Le **faubourg Saint-Nicolas à Marbache**, traitera la sortie de la commune vers Saizerais par la création d'ouvrages de modération de la vitesse (type chicanes) et la reprise des trottoirs au droit des dernières habitations. L'aménagement définitif du dispositif de ralentissement des véhicules route de Millery à Marbache est également programmé pour 2024.
- La **rue Gabriel Bourg à Champigneulles**, avec la création d'une chicane en entrée de ville afin d'apaiser la vitesse au droit des premières habitations.
- La **rue de l'Embanie à Frouard** en accompagnement des travaux de maintenance de voirie, et de modification de l'ouvrage du CD 54, rue de Metz, en privilégiant une sécurisation du secteur entre le tunnel et les silos.
- Le **carrefour rue des Tahons - rue Raymond Poincaré à Bouxières-aux-Dames** afin de sécuriser principalement le cheminement piéton.

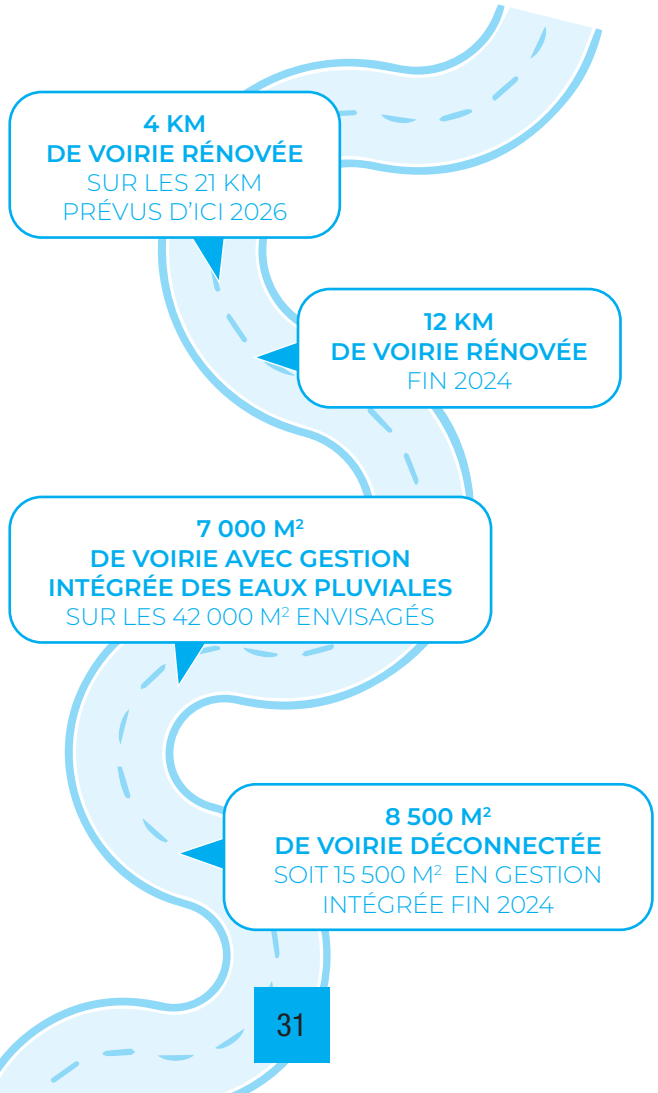

Exemple de sécurisation au carrefour Neyette à Liverdun

VERS LA VILLE APAISÉE

En réponse à la préoccupation récurrente des élus et réexprimée notamment lors d'une demi- journée de formation et d'échanges animée par le Cerema en 2023, la Communauté de communes du Bassin de Pompey s'est engagée dans une démarche globale de modération de vitesse à 30 km/h en agglomération.

La généralisation de ce dispositif « Ville à 30 » sera réalisée progressivement sur l'ensemble du territoire du Bassin de Pompey, en commençant en 2024 par la commune de Lay-Saint-Christophe avec l'appui technique du Cerema.

GESTION DES DÉCHETS

DES EFFORTS À POURSUIVRE

Les choix et les dynamiques impulsées les années passées en matière de gestion des déchets ménagers ont permis de maîtriser un poste de dépense qui subit de plein fouet les effets de la crise économique et énergétique rencontrée ces dernières années. Le choix de passage à une **collecte tous les 15 jours des ordures ménagères résiduelles a permis de faire baisser de 16 % les tonnages d'ordures ménagères** et donc le traitement qui en découle (1 100 tonnes de moins en 2023 générant une économie de 200 000 € en traitement évité).

De même, les **évolutions de fonctionnement de la déchetterie intercommunale ont permis une baisse substantielle de 27 % des tonnages de déchets**, générant un coût de fonctionnement annuel sur 2023 de 465 000 € alors qu'il était en 2019 (année de référence) de 664 000 € (impact positif de fonctionnement de 200 000 €/an)

Néanmoins, les effets cumulés en 2023 du renouvellement des marchés et d'une inflation grandissante sur 2022-2023 n'ont pas permis de diminuer les dépenses mais bien d'en contenir l'évolution (hausse de 20 % en moyenne). À noter enfin, que l'évolution des services et notamment la création d'un nouveau service de collecte et d'entretien des PAV Biodéchets font partie de ces nouvelles dépenses.

DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE BUDGÉTAIRE POUR LA TEOMI

La stratégie d'équilibre des dépenses/recettes sur l'activité de collecte, de gestion et de traitement des déchets ménagers et assimilés fait face à différents impondérables :

- **Évolution de la Taxe générale sur les activités polluantes** (TGAP) : 2 dernières étapes en 2024 et 2025.

TGAP	2022	2023	2024	2025
ENFOUISSEMENT	**45€/T**	**52€/T**	**59€/T**	**65€/T**
ÉVOLUTION ANNUELLE		16%	13%	10%
INCINÉRATION	**11€/T**	**12€/T**	**14€/T**	**15€/T**
ÉVOLUTION ANNUELLE		9%	17%	7%

- **Dépendance de l'équilibre du budget aux subventions des éco-organismes** et aux recettes liées à la vente des matériaux, non maîtrisable (-235 000 € en 2023).

- **Cœfficients de révision des différents marchés, dépendant des dynamiques nationales**, qui devraient continuer d'évoluer en 2024.

Différents leviers sont mobilisables pour garantir cet équilibre financier notamment, au travers de **l'atteinte des objectifs du Contrat de performance et de la baisse des tonnages de déchets collectés**, principal levier d'économie. Des pistes d'optimisation restent également à étudier avec la mise en œuvre du nouveau service de collecte des PAV à biodéchets.

L'ambition du contrat de performance doit s'évaluer au regard de l'activité réelle effectuée par le prestataire et de son efficacité dans les effets induits sur les tonnages. À ce titre, après une première année de mise en œuvre, **il est observé une baisse des tonnages de l'ordre de 16 % probablement imputables majoritairement à la modification de la fréquence de collecte**. L'année 2024 permettra d'évaluer l'activité du prestataire en matière de sensibilisation et de prévention, qui devrait permettre de poursuivre cette baisse.

Dans une logique de **maintien du caractère incitatif de la taxe**, il est nécessaire de **redonner un poids plus important aux recettes liées aux levées de bacs**. La loi prévoit un minimum de 10 % des produits de la taxe, chiffre quasiment atteint en 2024 du fait notamment de l'évolution des produits liés à la part fixe. **Il est ainsi nécessaire, tant du point de vue de l'équilibre budgétaire que de cet enjeu incitatif d'augmenter légèrement les prix de levée**.

Le scénario d'évolution optimiste proposé en 2024 s'appuie notamment sur les nouvelles dispositions nationales en œuvre des **Responsabilités élargies des producteurs (REP)**. Au-delà de générer quelques recettes complémentaires, elles impacteraient les dépenses de fonctionnement de la déchetterie en évitant le traitement de déchets, réorientés vers ces nouvelles filières. Ce scénario part également du principe de l'atteinte des objectifs du prestataire de collecte des déchets.

EN MILLIERS D'EUROS	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
DÉPENSES	4 713	4 894	5 503	5 684	6 016	5 875	5 858	5 880
CPDMA	-	-	1 950	2 455	2 660	2 664	2 710	2 726
dont actualisation coefficient de révision	-	-	-	-	*119*	*35*	*35*	*36*
dont prestations collecte PAV FFOM	-	-	-	*100*	*130*	*130*	*130*	*130*
dont communication	-	-	-	*87*	*85*	*86*	*88*	*89*
dont sensibilisation, prévention	-	-	-	*182*	*200*	*203*	*206*	*209*
dont bonus / malus	-	-	-	-	*70*	*35*	*42*	*18*
RH	395	440	600	405	425	436	447	458
AMORTISSEMENTS	377	335	350	283	320	280	280	280
AUTRES	3 941	4 119	2 603	2 541	2 611	2 495	2 420	2 415
dont hausses sur incinération	-	-	*920*	*1 150*	*1 160*	*1 150*	*1 197*	*1 197*
dont mise en place REP	-	-	-	-	*- 30*	*- 150*	*- 150*	*- 150*
PRODUITS	4 658	4 866	5 685	5 966	5 912	5 868	5 925	5 983
VENTES DE MATÉRIAUX	139	260	490	255	350	350	350	350
ÉCO-ORGANISMES	527	590	679	960	890	790	790	790
REDEVANCE SPÉCIALE	376	376	376	400	400	400	400	400
TEOM FIXE	3 250	3 280	3 400	3 628	3 757	3 813	3 870	3 928
TEOM INCITATIVE	366	360	740	723	515	515	515	515
ÉCART * Effet positif du rattachement des recettes en 2023	- 55	- 28	**182 ***	**282 ***	- 105	- 7	**68 ***	**104 ***
TAUX DE TEOM	7,7 %	7,7 %	7,7 %	7,7 %	7,7 %	7,7 %	7,7 %	7,7 %
% PART INCITATIVE	10,12 %	9,89 %	17,87 %	16,61 %	12,06 %	11,90 %	11,74 %	11,59 %

Pour combler l'écart en 2024, il faudrait relever les tarifs incitatifs de 10 %. Ils représenteraient alors 15 % du produit total de la TEOM. Cette évolution, pour l'estimation du prix d'une levée d'un bac 140L, passerait de 1,88 € à 2,07 € par levée (+19 cents).

LA FORCE DE NOS DIFFÉRENCES
TERRITOIRE INCLUSIF

AMÉLIORATION DE L'HABITAT
AIDES ET MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE BASSIN DE POMPEY

Le Bassin de Pompey poursuit ses engagements et dispositifs en faveur de l'amélioration de l'habitat. Ces engagements s'inscrivent notamment dans le cadre de la délégation des aides à la pierre 2021 – 2026.

GESTION ET OCTROI DES AIDES DE L'ÉTAT ET DU BASSIN DE POMPEY

Le Bassin de Pompey adapte ses lignes budgétaires pour distribuer aux bénéficiaires les aides de l'État transitant par ses comptes. Ces aides sont la concrétisation de projets engagés les années précédentes. Ces **crédits de paiement sont projetés sur l'année 2024 à hauteur de 750 000 € : 300 000 € dédiés à l'habitat privé et 450 000 € pour l'habitat social.**

En complément des aides de l'Anah et de l'État, le Bassin de Pompey octroie des aides qui lui sont propres en faveur de l'habitat privé et social.

Les aides du Bassin de Pompey, proposées aux habitants pour l'amélioration de leur habitat, s'adossent à un règlement qui a été révisé et étoffé en septembre 2022. Il est visé la reconduite d'un montant d'aides versées **à hauteur de 150 000 € en 2024**, en escomptant une certaine montée en puissance qui s'est ressentie en fin d'année 2023. Concernant l'habitat social, la mobilisation des aides propres au Bassin de Pompey fait appel à une révision du règlement d'aides au cours de l'année 2024.

L'objectif est d'offrir une visibilité pluriannuelle de cet engagement financier mobilisé en faveur de l'amélioration de l'habitat de son territoire.

CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENTS SPÉCIFIQUES PROPOSÉS AUX HABITANTS

Le Bassin de Pompey engage dans le cadre de cette délégation la production d'une nouvelle offre sans consommation d'espaces naturels ou agricoles, par la poursuite en 2024 du dispositif **Bunti-Bimby**. La convention de Recherche et Développement encadrant ce dispositif se module selon une part fixe et une part variable. Sur cette part dite variable, une somme supplémentaire est octroyée à Villes Vivantes, animateur de dispositif, à chaque stade d'avancement d'un projet de création de nouveau logement. Cette part variable a commencé à se mettre en œuvre sur l'année 2023. **Pour 2024, les dépenses prévisionnelles inscrites au budget s'élèvent à hauteur de 105 000 € HT**.

Nos engagements financiers s'accompagnent aussi de la poursuite de nos missions de conseils, menées aux cotés de l'ensemble des opérateurs œuvrant dans le domaine de la rénovation de l'habitat.

En tant qu'**espace conseil France rénov**, le Bassin de Pompey constitue une porte d'entrée vers l'ensemble des dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat à **l'échelle du territoire du PETR Val de Lorraine**. Cette mission génère une recette de 40 000 €, correspondant au paiement d'un ETP, dans le cadre du programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) décliné sur le PETR Val de Lorraine.

En cette année 2024, le Bassin de Pompey renouvelle également son implication en faveur de la rénovation de son parc de logements, en adaptant ses moyens d'ingénierie et financiers aux nouvelles exigences réglementaires en matière d'accompagnement à la rénovation énergétique. En effet, à compter de 2024, il sera nécessaire de réaliser des audits énergétiques pour l'octroi de certaines aides à l'amélioration énergétique de l'habitat. Les modalités financières de ces audits seront définies en cours d'année pour une mise en œuvre en 2025.

VERS UNE POLITIQUE INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Au-delà des différents dispositifs, qui permettent de décliner les objectifs du POA « Habitat » et son PLUi, le Bassin de Pompey souhaite se constituer Autorité Organisatrice de l'Habitat (AOH) de son territoire. Ce statut permet d'affirmer un engagement intercommunal en faveur de l'habitat et une volonté de mettre en synergie les acteurs et outils pour produire et requalifier des logements répondant aux besoins des populations.

Pour s'inscrire dans cette trajectoire, une Convention intercommunale d'attribution (CIA) doit être conclue. Elle s'inscrit dans un processus d'établissement d'une stratégie intercommunale d'attribution des logements locatifs sociaux.

Actée en 2023, elle nécessite un accompagnement technique et stratégique pour animer la conférence intercommunale du logement (CIL), instance réunissant les acteurs du logement social, en charge de la rédaction d'une convention intercommunale d'attribution et d'un plan partenarial de gestion de la demande et de l'information des demandeurs. **Cet accompagnement est budgété en 2024 à hauteur de 35 000 € HT.**

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Toujours dans une logique partenariale avec ses territoires voisins, le Bassin de Pompey organise l'accueil des gens du voyage en partie sur des aires de grand passage aménagées de manière provisoire, et de manière tournante avec les Communautés de communes du Sel et du Vermois et de Moselle et Madon.

Selon cette approche partenariale, le Bassin de Pompey a contribué à l'aménagement d'une aire de grand passage sur le territoire du Sel et du Vermois, à hauteur de 30 000 € en 2023. Il est à prévoir en 2024, une participation au fonctionnement de l'aire, à hauteur de 10 000 €, puis une nouvelle aire devra voir le jour dans les mêmes conditions sur la Communauté de communes de Moselle et Madon dès 2026.

MOBILITÉ

ÉVOLUTION DES COÛTS LIÉS À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORT

L'offre de transport en commun présente sur le Bassin de Pompey connaît en 2023 un nouvel essor qui se traduit par une fréquentation, nettement améliorée, de ses réseaux sur cette année. La modernisation de la flotte de véhicules, la qualité de ceux-ci et le contexte sanitaire de l'année combinés à une inflation galopante du prix de l'énergie ont contribué à l'amélioration significative de la fréquentation du réseau de bus sur le Bassin de Pompey.

Néanmoins, ces effets, bien que positifs sur la fréquentation des transports, ne sont pas sans incidence sur les équilibres budgétaires, fragilisés par ces investissements et cette inflation non contenue.

Le Bassin de Pompey contribue historiquement au financement des transports en commun, au-delà du versement mobilité (373 000 € en 2022).Les obligations liées à l'application de la **loi LOM et le retrait annoncé de la Région du Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy impactent les équilibres budgétaires**, avec une **hausse de 10 %/an en moyenne sur la participation à la DSP transport pour Le Sit**, et une **hausse de 45 % de la contribution au Syndicat Mixte pour le Sub.**

Une réflexion nécessaire sur les recettes et l'optimisation des services avec un aménagement de l'offre est à porter au niveau du Syndicat Mixte considérant que les seules recettes fiscales dédiées aux enjeux de la mobilité ne sont pas suffisantes pour retrouver une forme d'équilibre.

EN MILLIERS D'EUROS	2022	ESTIM. 2023	2024	2025	2026
DÉPENSES FONCTIONNEMENT POUR FINANCEMENT ET GESTION DU **RÉSEAU LE SIT**	2 621	2 986	3 419	3 556	3 631
DSP TRANSPORT	1 922	2 287	2 430	2 497	2 612
dont actualisation	-	*396*	*250*	-	-
dont avenant	-	*43*	*40*	-	-
INTÉGRATION CAR SCOLAIRES	-	-	200	200	200
PARTICIPATION SYNDICAT MIXTE POUR LE **RÉSEAU SUB**	699	699	909	1 019	1 019
dont amortissement bus	-	-	*178*	*178*	*178*
dont impact sortie Région	-	-	-	*197*	*197*
ÉTUDES ET AUDIT	-	-	80	40	-
RECETTES	2 248	2 338	2 344	2 392	2 440
VERSEMENT MOBILITÉ	1 584	1 632	1 680	1 728	1 776
AIDE ÉTAT CRISE SANITAIRE AOM	-	42	-	-	-
RÉGION TRANSPORTS SCOLAIRES	664	664	664	664	664
DÉFICIT EXPLOITATION	373	648	1 075	1 164	1 191
DÉPENSES INVESTISSEMENT Matériel roulant	-	2 199	834	-	-

PERSPECTIVES

- Étude juridique, financière et fonctionnelle d'un nouveau réseau en lien avec le Service express régional métropolitain
- Adaptation du niveau de service
- Optimisation financière

PROJECTION DU PLAN VÉLO DÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES CYCLABLES

La mise en œuvre opérationnelle du plan vélo doit permettre la réalisation de **deux liaisons « Liverdun-Frouard » et « Bouxières-aux-Dames – Lay-Saint-Christophe ». Le coût de ces opérations est estimé à ce stade à 2 350 000 €.**

Des demandes de subvention sont en cours pour permettre la réalisation de ces opérations, afin de rester dans les objectifs financiers définis d'un reste à charge annuel de 600 000 € maximum.

Le recrutement d'une mission d'AMO permettra d'assister le Bassin de Pompey dans les études, le recrutement de la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux, ainsi que de prioriser d'autres projets.

Cette AMO devra également travailler le jalonnement de l'infrastructure cyclable du territoire, et en proposer une déclinaison opérationnelle afin d'offrir une plus grande visibilité des itinéraires cyclables et un accès plus aisé aux pôles générateurs de mobilités ou équipements.

D'autres infrastructures sont aménagées pour favoriser l'usage sécurisé du vélo. Les derniers aménagements cyclables prévus ces dernières années seront déployés en 2024 (liaison Champigneulles-Frouard, liaison Frouard-Pompey, rue des Bateliers à Champigneulles, rue Zola à Frouard).

Au-delà des infrastructures, le **schéma directeur cyclable** prévoit la **mise en place de services**, notamment un système de location de vélos en libre-service et de longue durée. Une proposition de l'entreprise Fifteen pour 200 vélos représente un investissement total sur plusieurs années de 600 000 € qui pourrait faire l'objet de co-financements. Sur la base du retour d'expérience de la CA d'Épinal, le coût de fonctionnement estimé est de 130 000 €, financé pour moitié par les recettes issues de la location. Le comité des partenaires et le comité vélo seront associés aux réflexions sur la mise en place d'un service de ce type.

PÔLES D'ÉCHANGE MULTIMODAUX ET STATIONS MOBILITÉS

Les pôles d'échanges multimodaux et stations de mobilité font l'objet d'études et de déploiement d'équipements spécifiques, dédiés à l'amélioration de l'intermodalité.

Les travaux du PEM de Liverdun débuteront en 2024 et perdureront jusque 2025. Si les principaux financeurs sont aujourd'hui connus (Dirige pour la Région, Fonds Vert de l'État, Agence de l'eau), les autres co-financeurs seront mobilisés à l'issue de la phase avant projet.

DÉPENSES	HT
MONTANT TRAVAUX ISSU DE L'AVP	1 760 00 €
dont voiries et aménagements extérieurs	*836 000 €*
dont assainissement rue de la Gare	*400 000 €*
dont réseaux	*251 000 €*
dont services de mobilité	*95 000 €*
FRAIS D'ÉTUDE AMÉNAGEMENTS VOIRIES ET ESPACES VERTS	118 000 €
FRAIS D'ÉTUDE ASSAINISSEMENT	40 000 €
TOTAL DÉPENSES	1 918 000 €

RECETTES	HT
ÉTAT *FOND VERT*	440 000 €
RÉGION *DIRIGE*	134 000 €
AGENCE DE L'EAU	180 000 €
RÉGION *COMPLÉMENT DIRIGE PLAFONNÉ*	26 000 €
DÉPARTEMENT *APPUI AUX TERRITOIRES*	100 000 €
DÉPARTEMENT *CIRCULATIONS DOUCES*	7 800 €
ALVÉOLE PLUS	21 000 €
RÉGION *ESPACES VERTS*	23 000 €
TOTAL RECETTES	931 800 €
PARTICIPATION COMMUNE DE LIVERDUN	34 500 €
BUDGET PRINCIPAL BASSIN DE POMPEY	491 700 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	460 000 €

PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE POMPEY

Celui-ci s'intègre pleinement dans les travaux portés par la Communauté de communes sur la zone Presqu'île. L'ensemble des études d'aménagement et de faisabilité initiées sont en lien avec la réalisation de ce pôle d'échange multimodal. Elles en définissent progressivement les contours (études de stationnement, étude de circulation, étude de faisabilité SNCF Réseaux, d'une passerelle, d'un parking silo, etc.). L'ensemble de ces études sera complété en 2024 par une analyse des services qu'il conviendrait de déployer en y intégrant les modalités de gestion (offre de transport, autopartage, vélopartage, location de vélos, covoiturage, etc.).

Ces phases d'études multiples, d'acquisition foncière et de démolition sont un préalable au projet opérationnel à venir dans un second temps.

RESTAURATION

DES ÉVOLUTIONS EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION DURABLE

Malgré une année 2023 encore fortement impactée par une inflation élevée sur les principaux postes de dépenses (alimentaires, énergie et transports), le budget a été globalement maîtrisé grâce notamment aux recettes complémentaires générées par les effets de la nouvelle tarification, hors tarification aux familles restée inchangée, au 1er juillet 2023 (+ 100 000 €) et de l'actualisation des conventions des entreprises fréquentant le restaurant inter-entreprises au 1er janvier 2023 (+ 80 000 €). Pour les années à venir, les principaux défis à relever conjugueront à la fois la réduction durable de nos dépenses et l'augmentation des recettes par le développement d'offres de service faisant défaut sur le territoire.

UN REDRESSEMENT DIFFICILE MALGRÉ DES PREMIERS LEVIERS

EN MILLIERS D'EUROS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	3 445	3 737	3 894	3 820	4 135	4 869	5 079
RECETTES FONCTIONNEMENT	2 015	2 174	2 336	1 759	2 013	2 522	2 781
DÉFICIT BUDGET ANNEXE RESTAURATION	1 430	1 563	1 558	2 062	2 122	2 346	2 299

UNE CROISSANCE DES EFFECTIFS MALGRÉ UNE DÉMOGRAPHIE SCOLAIRE PLUTÔT EN BAISSE

RESTAURATION COLLECTIVE	2019	2020	2021	2022	2023
TOTAL REPAS FACTURÉS (*HORS RIE*)	454 823	-	400 898	460 161	465 101
dont repas scolaires	*272 877*	-	*252 256*	*269 404*	*306 608*
COÛT DENRÉES PAR REPAS (*HORS RIE*)	1,91 €	-	2,38 €	2,94 €	2,83 €
COÛT PRODUCTION REPAS SCOLAIRE PAR REPAS	4,15 €	-	4,76 €	5,39 €	4,99 €
COÛT GLOBAL AVEC SERVICE ET ENCADREMENT PAR REPAS	11,03 €	-	12,59 €	13,16 €	12,35 €
RECETTE MOYENNE PAR RESPAS SCOLAIRE	-	-	-	4,24 €	4,11 €

UN IMPACT FAVORABLE DES RÉVISIONS TARIFAIRES ET DE L'ACTUALISATION DES CONVENTIONS

RESTAURATION INTER-ENTREPRISES	2021	2022	2023
TOTAL REPAS FACTURÉS	28 194	41 754	49 660
COÛT DENRÉES PAR REPAS	4,04 €	4,08 €	3,36 €
COÛT PRODUCTION PAR REPAS	11,25 €	10,76 €	9,56 €
RECETTE MOYENNE PAR PLATEAU	7,22 €	7,73 €	8,15 €

OBSERVATOIRE DES FRÉQUENTATIONS SCOLAIRES SELON LE QUOTIENT FAMILIAL

L'analyse du dernier quadrimestre 2019 et 2023 montre une répartition plutôt stable des fréquentations par tranche de QF (moins de QF non renseignés à priori dans la tranche > 1 750). **La mise en place de la tarification à 1 € bénéficie à 20 % des familles.**

3E QUADRIMESTRE 2019
100 429 REPAS

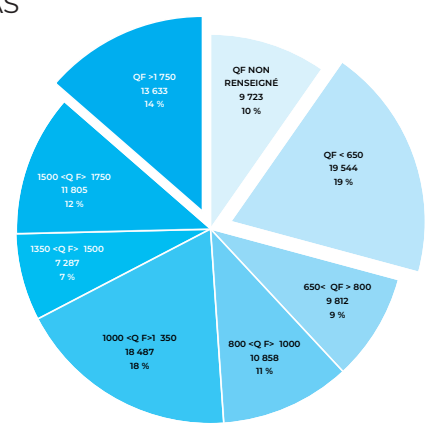

3E QUADRIMESTRE 2023
119 571 REPAS

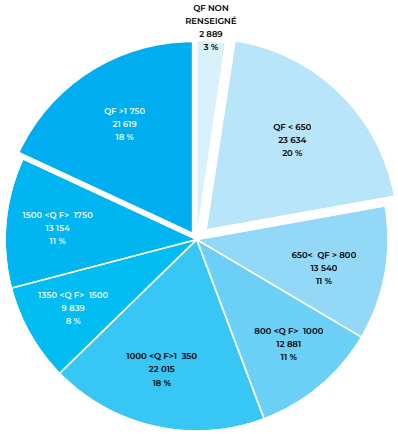

PRÉCONISATIONS DE L'ACCOMPAGNEMENT RÉALISÉ EN 2023 ET LEVIERS D'ACTIONS SUR LE BUDGET RESTAURATION

Le diagnostic organisationnel et financier a mis en évidence de nouvelles pistes d'optimisation de nos ressources.

- Le principal levier identifié concerne la part du **coût des denrées alimentaires** dans le coût global de production.

Il est préconisé de revoir la stratégie d'achats des fournitures de denrées alimentaires en s'appuyant en priorité sur :

- un marché unique de fournitures de denrées alimentaires avec la définition d'un volume d'achats annuel qui finance également l'atteinte des objectifs de la loi Egalim,

- la mise en place d'une gestion de la production assistée par ordinateur pour automatiser la fonction achat et la gestion des stocks de la cuisine centrale. Un accompagnement est nécessaire ainsi qu'un investissement de départ d'environ 40 000 € pour l'acquisition d'un logiciel,

- des commandes passées sur la base d'effectifs réels et fiabilisés pour réduire les surcoûts et le gaspillage,

- une politique d'évaluation et de lutte contre le gaspillage sur tous les sites de restauration.

L'activation de ces leviers permettrait à partir de la mise en place du nouveau marché un **gain évalué à environ 500 000 €**.

L'évolution de notre stratégie d'achats générera de multiples impacts notamment en termes de ressources humaines et organisationnels de la cuisine centrale et du restaurant inter-entreprises (organigramme, répartition des activités, adaptation du volume horaire d'activité à la charge journalière, etc.) et pour la gestion administrative des effectifs repas.

Les recettes sont issues de la facturation des prestations repas et des subventions de la CAF (PS ALSH) **et de l'État** (compensation tarification sociale à 1 € pérennisée sur la durée du quinquennat).

Le soutien de l'État pourrait par ailleurs passer de 3 à 4 € par repas sous condition de respect des obligations de la loi Egalim (Pacte des solidarités, annoncé par la première Ministre le 18 septembre 2023).

Par rapport à la politique tarifaire en vigueur, les conclusions du diagnostic montrent que les tarifs appliqués pour le public extérieur au Bassin de Pompey et les personnes âgées présentent un écart important avec les tarifs de référence.

Les tarifs seront à actualiser. Il conviendra enfin de procéder à la **simplification et à l'harmonisation des tarifs** appliqués au Restaurant inter-entreprises, ainsi que de poursuivre l'évolution tarifaire annuelle a minima préconisée en 2022.

Dans un 2e temps, et après maîtrise du coût des denrées, il sera **envisageable à compter de 2025 de développer certaines prestations** répondant aux besoins d'un segment de la population du territoire et en l'absence d'offre accessible : le public des personnes âgées semble répondre à cette double attente.

PROJECTION SCÉNARIO AU FIL DE L'EAU OU AVEC LA MOBILISATION DES LEVIERS D'ACTIONS

EN MILLIERS D'EUROS	2022	ESTIM. 2023	2024	2025	2026	2027
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	4 802	5 075	5 207	5 353	5 467	5 586
AU FIL DE L'EAU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE	1 322	1 334	1 400	1 435	1 471	1 508
AU FIL DE L'EAU PERSONNEL COMMUNAL MIS À DISPOSITION	1 526	1 654	1 695	1 738	1 781	1 826
AU FIL DE L'EAU ALIMENTATION - AUTRES DÉPENSES DE GESTION	1 954	2 087	2 112	2 180	2 215	2 252
LEVIERS RÉGLEMENTAIRES, HARMONISATIONS, MISES À DISPO	-	-	- 25	- 110	- 110	- 110
LEVIERS REFONTE ACHATS ET APPROVISIONNEMENT	-	-	- 111	- 431	- 439	- 449
RECETTES	2 521	2 744	2 740	2 745	2 750	2 755
AU FIL DE L'EAU VENTE REPAS SCOLAIRE ET AUTRES PRESTATIONS	1 690	1 775	1 784	1 784	1 784	1 784
AU FIL DE L'EAU VENTE REPAS RESTAURANT INTER-RENTREPRISES	324	392	400	404	408	412
AU FIL DE L'EAU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE MIS À DISPO	86	97	91	92	93	94
AU FIL DE L'EAU SUBVENTION ÉTAT *TARIFICATION SOLIDAIRE*	421	480	465	465	465	465
LEVIERS TARIFAIRE ET DÉVELOPPEMENT	-	-	60	226	331	331
LEVIERS BONUS SOUTIEN ÉTAT OBJECTIFS EGALIM 2	-	-	-	80	80	80
DÉFICIT SCÉNARIO AU FIL DE L'EAU	2 281	2 331	2 467	2 608	2 717	2 831
DÉFICIT SCÉNARIO MOBILISATION DES LEVIERS	-	-	2 271	1 761	1 757	1 861

DE NOUVEAUX LEVIERS IDENTIFIÉS POUR MAÎTRISER LES PRINCIPALES DÉPENSES

- **Finaliser l'actualisation tarifaire et développer l'offre de service**
  - → Développement du portage à domicile et du service hors territoire sur un niveau tarifaire adéquat
  - → Simplification et harmonisation des tarifs du restaurant inter-entreprises
- **Réviser la stratégie d'achats alimentaires**
  - → Marché unique de denrées alimentaires intégrant les objectifs de la loi Egalim
  - → Mise en place d'une gestion de la production assistée par ordinateur pour optimiser la fonction achat et la gestion des stocks
  - → Lutte contre le gaspillage alimentaire
- **Mobilisation des leviers réglementaires**
  - → Harmonisation des taux d'encadrement

DÉPLOIEMENT DES ÉQUIPEMENTS PETITE ENFANCE
ENJEUX ET PROJETS 2023 - 2030

Un tiers des enfants de 3 mois à 3 ans du territoire bénéficient d'un mode de garde uniquement familial. Lorsqu'un mode de garde est sollicité, il peut relever de l'action publique (crèches collectives et assistants maternels salariés du Bassin de Pompey) ou de l'offre privée (assistants maternels indépendants et MAM). La baisse constante des effectifs d'assistants maternels amène à se questionner sur la capacité d'accueil du jeune enfant sur le territoire.

En 2023, aucune offre d'accueil collectif privée n'est implantée sur le territoire intercommunal. Des projets sont en cours à Bouxières-aux-Dames et Frouard.

Trois défis sont à relever :

- **assurer un meilleur renouvellement des effectifs d'assistants maternels**,
- **développer une offre privée d'accueil collectif**,
- mettre en œuvre le **nouveau schéma territorialisé des services et équipements petite enfance** validé en comité stratégique le 12 septembre 2023.

2024 MODERNISATION DE LA CRÈCHE ARCHIPEL DE POMPEY

La CAF dispose d'un « fonds de modernisation », permettant d'apporter un soutien financier aux gestionnaires dans la nécessité de moderniser leurs crèches. En 2023, la Caf de Meurthe-et-Moselle a validé la proposition de **modernisation de la crèche Archipel**. Le financement CAF permettra de couvrir **80 % des dépenses engagées** en faveur de travaux de rénovation et d'adaptation du lieu (désimperméabilisation du jardin, adaptation climatique des espaces,etc.).

2025 EXTENSION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DE LA CRÈCHE MIRABELLE DE LIVERDUN

La requalification du bâtiment « Beausite» situé à Liverdun a permis l'ouverture d'une Structure multi accueil (SMA) de 25 places en novembre 2018.

Au sein du bâtiment, **un espace de 170 m² est en cours d'aménagement afin d'augmenter la capacité de la crèche Mirabelle, qui passera ainsi de 25 à 42 places.**

2026 OUVERTURE D'UNE CRÈCHE SUR LA COMMUNE DE FROUARD

Ce programme est lié à l'avancée des travaux d'aménagement « **Arboresens** » qui représente la dernière grande poche d'extension urbaine de la commune de Frouard. Cet espace de **11,42 hectares permettra la construction de 268 logements. Une crèche de 25 places sera positionnée en RDC d'un bâtiment**.

2029 EXTENSION À 25 PLACES DE LA CRÈCHE ARC-EN-CIEL DE CHAMPIGNEULLES AU SEIN DE NOUVEAUX LOCAUX

La mairie de Champigneulles entreprend la **rénovation du Château de Bas**. Cet espace permettra d'accueillir les services intercommunaux dédiés à la petite enfance : une **crèche de 25 places (en substitution de l'actuelle crèche Arc-en-Ciel de 18 places**), séances d'animation du Lieu d'accueil enfants-parents et du Relais petite enfance et de la présence de la crèche familiale.

2030 EXTENSION DE LA MICRO-CRÈCHE HIRONDELLE DE CUSTINES AU SEIN DE NOUVEAUX LOCAUX

La mairie de Custines envisage la **réhabilitation de l'école du Val des Faulx**. Cette opportunité permettrait de **déplacer la micro-crèche Hirondelle** au sein de cet espace et d'accroître sa capacité d'accueil, qui **passerait de 12 à 25 places.**

SCHÉMA DE DÉPLOIEMENT DE L'OFFRE	INVESTISSE-MENT TTC	FINANCE-MENT	COÛT NET	PLACES CRÉÉES	DATE PROJETÉE
MODERNISATION ARCHIPEL	300 000	200 000	100 000	0	2024
EXTENSION MIRABELLE	420 000	227 000	193 000	17	2025
CRÉATION FROUARD	420 000	227 000	193 000	25	2026
ÉVOLUTION MICRO-CRÈCHE HIRONDELLE	420 000	227 000	193 000	13	2030
ÉVOLUTION ARC-EN-CIEL	420 000	227 000	193 000	7	2029

INVESTISSEMENT

EN MILLIERS D'EUROS	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	636	324	180	240	180	240	180	1 980
MODERNISATION ARCHIPEL	216	84	-	-	-	-	-	300
EXTENSION MIRABELLE	420	-	-	-	-	-	-	420
CRÉATION FROUARD	-	240	180	-	-	-	-	420
ÉVOLUTION MICRO-CRÈCHE HIRONDELLE	-	-	-	-	-	240	180	420
ÉVOLUTION ARC-EN-CIEL	-	-	-	240	180	-	-	420
RECETTES D'INVESTISSEMENT	277	202	100	128	100	170	98	1 074
AUTOFINANCEMENT	359	122	80	113	80	70	83	906

FONCTIONNEMENT

EN MILLIERS D'EUROS	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	ÉVOLUTION
CHARGES	2 680	2 910	3 245	3 245	3 245	3 325	3 510	4,6 %
RH	2 350	2 550	2 830	2 830	2 830	2 900	3 040	4,4 %
AUTRES	330	360	415	415	415	425	470	6,1 %
PRODUITS CAF ET FAMILLES	2 125	2 346	2 670	2 670	2 670	2 763	3 090	6,4 %
CHARGE NETTE	555	564	575	575	575	562	420	- 4,5 %
TAUX DE COUVERTURE	79 %	81 %	82 %	82 %	82 %	83 %	88 %	-

SPORT
UN NOUVEL ÉQUIPEMENT ATTRACTIF ET RÉPONDANT AUX DIFÉRENTES PRATIQUES

Depuis 2010, la Communauté de communes du Bassin de Pompey s'est engagée à développer la pratique sportive au travers de la mise en place d'équipements intercommunaux. Source de santé, de bien-être et de cohésion sociale, le sport contribue au développement de notre territoire.

DES ÉQUIPEMENTS ACTUELS DONT LA CHARGE S'ALOURDIT

- **Des équipements vétustes** impactés par des coûts de maintenance et l'augmentation des coûts d'énergie malgré une baisse des consignes de températures et les investissements entrepris pour réduire les consommations de fluides.

- **Des équipements** devenus **peu adaptés aux attentes des usagers** et qui peinent à retrouver les fréquentations d'avant COVID.

EN MILLIERS D'EUROS	2019	2020	2021	2022	ESTIM. 2023	PROJ. 2024	PROJ. 2025
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	1 621	1 520	1 417	2 037	2 204	1 933	1 933
MASSE SALARIALE DES 2 PISCINES	1 015	1 014	947	953	1 080	1 080	1 080
PISCINE DE POMPEY	351	275	262	560	592	463	463
PISCINE DE CHAMPIGNEULLES	254	232	208	524	533	390	390
PRODUITS	547	213	257	433	470	487	487
DROITS D'ENTRÉE POMPEY	271	101	143	189	265	250	250
DROITS D'ENTRÉE CHAMPIGNEULLES	276	111	113	243	204	237	237
CHARGE NETTE	1 074	1 307	1 160	1 605	1 735	1 446	1 446
TAUX DE COUVERTURE	34 %	14 %	18 %	21 %	21 %	25 %	25 %

UN NOUVEL ÉQUIPEMENT AMBITIEUX

Le Bassin de Pompey a initié en 2021 la création d'une **nouvelle offre aquatique tournée vers l'avenir qui verra sa concrétisation fin 2025**. Ce nouvel équipement s'inscrit pleinement dans le cadre du projet de territoire et de la volonté de développer des équipements rayonnants en lien avec une politique habitat volontariste au service de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire.

L'investissement total est estimé à 18,7 M€, avec le soutien de l'État et de la région Grand Est.

Pour le Bassin de Pompey ce projet ambitieux répond à plusieurs enjeux :

PROPOSER UN ÉQUIPEMENT MODERNE QUI RÉPOND AUX ATTENTES DE TOUS LES USAGERS

L'équipement répondra aux missions classiques d'une piscine tout en développant une offre de détente et de bien-être, ainsi que des espaces extérieurs comprenant un bassin. Il pourra ainsi simultanément accueillir des élèves pour l'apprentissage de la natation, des associations sportives et des utilisateurs individuels pour une activité de loisirs. La dimension sportive sera également confortée avec la possibilité d'accueillir des compétitions fédérales de niveau départemental.

CRÉER UN ÉQUIPEMENT EXEMPLAIRE, RESPECTUEUX DES PRÉOCCUPATIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'équipement respectera les exigences de développement durable portées par la collectivité, tant dans sa réalisation que dans le cadre de son fonctionnement futur, ainsi que des solutions permettant de limiter les consommations énergétiques. La production d' énergie d'origine renouvelable et la valorisation des énergies de récupération (ENR&R) seront déployées.

OPTIMISER LES COÛTS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Le projet doit permettre de garantir une maîtrise parfaite des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Il doit garantir la performance des installations et, corrélativement, contribuer à la réduction des dépenses globales de fonctionnement.

FAIRE RAYONNER LE TERRITOIRE AU-DELÀ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pour la Communauté de communes du Bassin de Pompey, la création d'un nouvel équipement aquatique revêt un enjeu d'attractivité important et participera à l'attractivité du territoire à l'échelle du Bassin de vie nancéien au regard de l'offre aquatique plurielle qu'il proposera, en particulier par la qualité des espaces offerts aux familles.

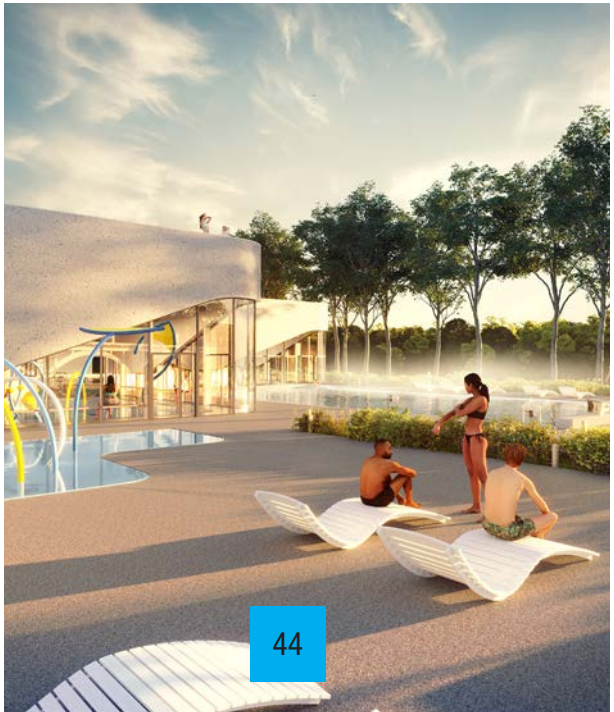

Un environnement confortable et sain a été pensé pour les usagers et le personnel. Il permet une maîtrise des consommations pour optimiser les charges d'exploitation et de maintenance.

- **Des mesures de sobriété énergétique** : isolation et étanchéité à l'air performante, isolation sous-bassin, couverture thermique sur le bassin extérieur.
- **Les énergies renouvelables locales** sont privilégiées avec l'utilisation de pompes à chaleur sur énergie renouvelable et une production photovoltaïque en partie autoconsommée avec plus de 400 panneaux installés en toiture et sur les abribus.
- **Un traitement innovant** et performant **pour limiter la consommation d'eau** et assurer une qualité optimale avec un système de filtration céramique, procédé novateur dans le milieu des ouvrages aquatiques, et un déchloraminateur UV.
- **La récupération d'eau pluviale** et l'utilisation d'équipements hydro économes dans les vestiaires et sanitaires
- **Une mixité des matériaux** : bois, béton et verre. L'utilisation de matériaux biosourcés lui permet ainsi d'atteindre le niveau 1 du label Biosourcé.

UN MAINTIEN EN EXPLOITATION DE LA PISCINE CHARLES KAUFMANN

Avec le choix définitif d'un projet et l'avancée des études de conception du nouvel équipement, les modalités financières de son exploitation ont pu être affinées et actualisées, en charges comme en recettes.

Les données d'entrée ont été prises, d'une part sur la base des spécificités de notre territoire (fréquentations scolaires, fréquentations actuelles par typologie de public, etc.), et d'autre part sur les données issues à la fois d'équipements de dimensionnement comparable (impact de l'offre nouvelle, notamment Bien-être, etc...) et du contexte concurrentiel proche.

Par ailleurs, à l'ouverture de l'équipement, et comme envisagé à la genèse du projet, **la piscine Charles Kaufmann évoluera dans sa vocation en accueillant prioritairement les scolaires** situés à proximité, les associations et clubs pour la pratique sportive et de loisirs encadrée, ainsi qu'une offre d'activités à destination du public.

EN MILLIERS D'EUROS	ESTIM. 2023	PROJ. 2024	PROJ. 2025
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	2 206	1 933	1 933
PISCINE DE POMPEY	1 135	1 004	1 004
dont masse salariale	541	541	541
dont fluides	447	315	315
PISCINE DE CHAMPIGNEULLES	1 072	929	929
dont masse salariale	539	539	539
dont fluides	454	311	311
PRODUITS	470	487	487
DROITS D'ENTRÉE POMPEY	265	250	250
DROITS D'ENTRÉE CHAMPIGNEULLES	204	237	237
CHARGE NETTE	1 737	1 446	1 446
TAUX DE COUVERTURE	21 %	25 %	25 %

EN MILLIERS D'EUROS	PROJ. 2026
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	2 403
NOUVEL ÉQUIPEMENT AQUATIQUE	1 866
dont masse salariale	1 033
dont fluides	506
PISCINE DE CHAMPIGNEULLES	537
dont masse salariale	180
dont fluides	301
PRODUITS	1 094
DROITS D'ENTRÉES NEA	982
DROITS D'ENTRÉES CHAMPIGNEULLES	112
CHARGE NETTE	1 309
TAUX DE COUVERTURE	46 %

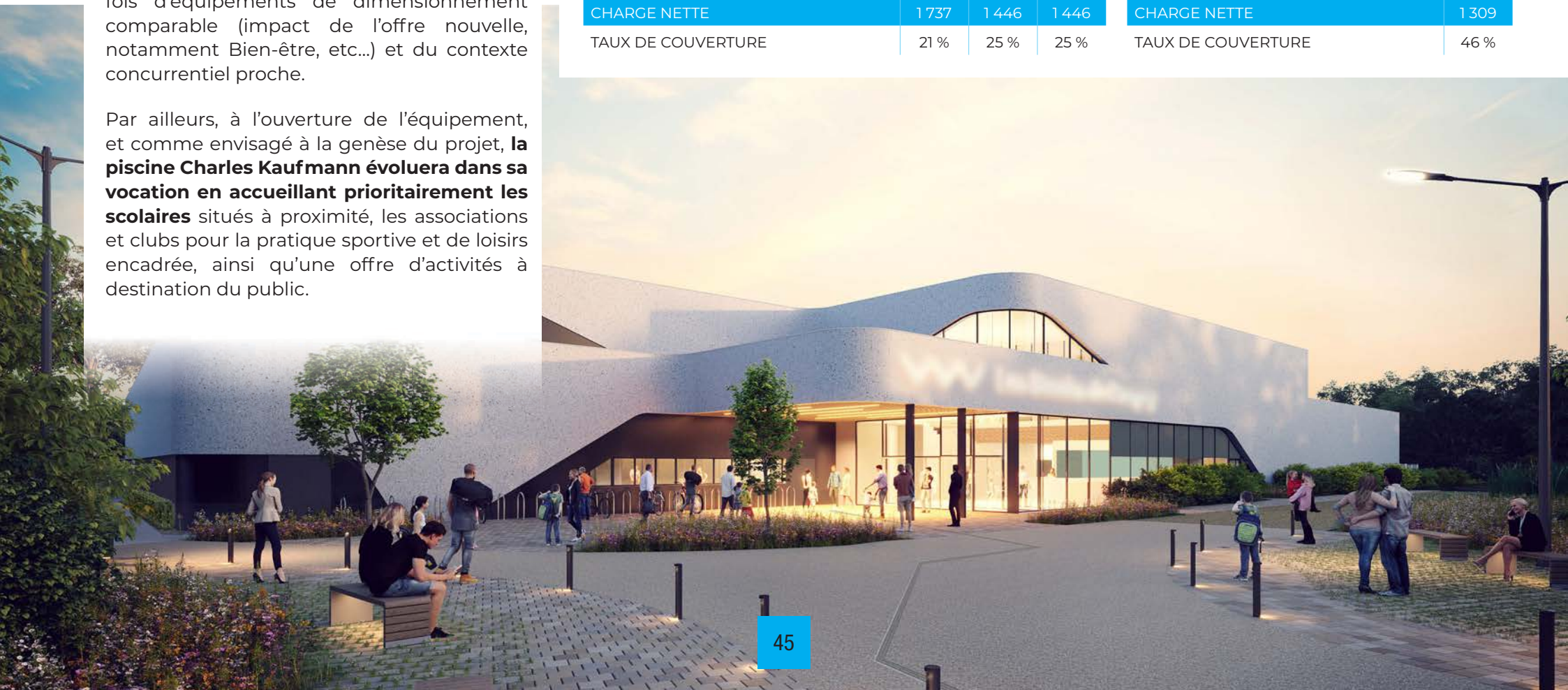

UN TERRITOIRE QUI COMPTE

ÉCONOMIE

Les demandes de foncier et recherches de locaux apparaissent en baisse depuis le deuxième semestre 2023, ce qui révèle des formes d'attentisme et d'inquiétudes des entreprises quant au développement de nouveaux projets et la nécessaire mobilisation de ressources financières importantes.

UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Parc immobilier du Bassin de Pompey

- **Delta Services Pôle Tertiaire à Pompey** accueille des structures publiques et parapubliques, d'une surface de 2 040 m², il présente un taux d'occupation de 100 %.

- **Delta Affaires Pôle Tertiaire à Pompey** d'une surface de 1 540 m² accueille au rez-de-chaussée les locaux du tiers-lieu FL TECH et en étages des entreprises et bureaux d'études privés. Le taux d'occupation est de 88 % avec deux cellules de 55 m² libres qui devraient trouver preneur en 2024.

- **L'espace de coworking FL TECH** présente quant à lui un taux d'occupation oscillant selon les périodes de l'année entre 70 % et 100 %.

Zones d'activités économiques : du foncier disponible

- **Parc Eiffel Énergie**
  Outil majeur de la reconversion de la région, le parc Eiffel Énergie rassemble 250 entreprises, 5 000 emplois avec des activités fortement diversifiées (haute technologie, tertiaire, logistique et industrie, etc.) et des entreprises au rayonnement international. La multiplication du nombre d'employeurs et la diversification importante des activités limitent les risques liés à la mono-activité sur le territoire. Le maintien d'un système productif local aux activités diversifiées est l'enjeu principal de la dynamique de développement du Bassin.

- **Haute Épine à Saizerais** : il a été constaté une baisse des demandes sur cette zone d'activités artisanales, les coûts de construction d'un bâtiment ayant fortement augmenté pour cette cible d'entreprises qui n'a pas toujours l'assise financière et la visibilité suffisante pour se projeter.

→Surface vendue : 16 407 m² soit 29,64 % de la surface - 8 entreprises accueillies

→Surface délibérée en attente d'acquisition : 6 467 m² soit 11,68 % de la surface - 3 entreprises accueillies

→Surface vendue + délibérée : 22 874 m² soit 41,32 % de la surface

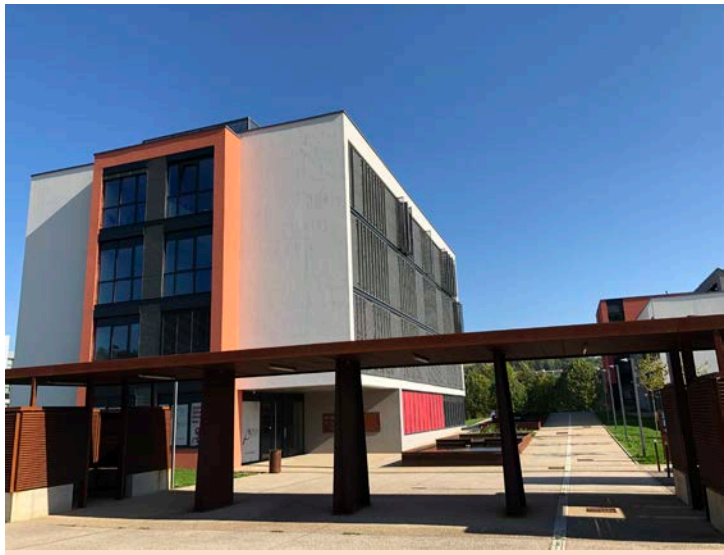

Des espaces à requalifier

- **Ban La Dame à Frouard** : cette emprise de presque 4 hectares présente plusieurs bâtiments d'activités à rénover en partie et partiellement occupés dans l'attente du schéma d'aménagement de la zone. Cet ensemble immobilier accueillera le futur campus innovation formation.

- **CFC à Champigneulles** : cette emprise de 15 000 m² à requalifier partiellement, en attente des procédures en cours suite à la liquidation judiciaire de l'actuel occupant, apparaît comme une opportunité pour accueillir une ou plusieurs nouvelles activités sur le territoire.

Des espaces en devenir pour accueillir de nouvelles activités

- **Extension Sablons à Millery** : le permis d'aménager de cette zone d'activité économique, idéalement située en proximité immédiate des infrastructures routières et autoroutières sera déposé au 1er trimestre 2024. Le schéma d'aménagement qualitatif, valorisant la zone humide prend en compte l'ensemble des mobilités : arrêt de bus déjà présent, voie bleue V50. Une pré-commercialisation de ces espaces est programmée au 2e semestre 2024.

- **La Nouvelle à Frouard** : l'étude stratégique de pré-aménagement du site La Nouvelle a montré dans ses conclusions la faisabilité technique d'un aménagement d'une emprise de 10 ha. Plusieurs scénarii d'aménagement pour valoriser l'accès à la voie d'eau, renforcer le report modal et accueillir de nouvelles activités se dégagent, scénarii qui devront être affinés en 2024 au travers d'une étude pour le portage juridique des possibilités de commercialisation.

DES AIDES DIRECTES DU BASSIN DE POMPEY POUR ACCOMPAGNER LE TISSU LOCAL

En 2023, le dispositif de subventions aux artisans, commerçants et entreprises de service a permis d'accompagner **12 projets d'investissement**. Un montant de 22 619,50 € de subventions a été alloué à ces entreprises qui ont investi à hauteur de 337 704,39 €.

La convention avec la Région Grand Est qui autorise le versement d'aides directes aux entreprises est arrivée à son terme fin décembre 2023. Une nouvelle convention est à l'étude pour poursuivre le soutien financier aux petites entreprises de notre territoire. Accessible aux créateurs présentant un prévisionnel d'activité, il permet de renforcer l'accompagnement des porteurs de projet et de les orienter vers les partenaires du territoire, CAREP et Initiative Val de Lorraine.

TERRITOIRES D'INDUSTRIE

La démarche Territoires d'Industrie à **l'échelle du Val de Lorraine, de la Métropole du Grand Nancy et de la Communauté de communes du Pays de Sel et Vermois** a été officiellement lancée le 1er février 2024. Un plan d'actions s'appuyant sur les défis et problématiques relevés par les industriels du territoire a été construit autour des 4 priorités (recrutement /compétences, transition écologique, mobilisation du foncier pour l'accueil de nouvelles entités industrielles et innovation) pour sa **nouvelle phase** s'étalant sur la **période 2024-2027**.

Une **enveloppe annuelle de 100 M€, issue du Fonds Vert**, sera dédiée pour accélérer la transition écologique des territoires et des industries.

Cette démarche permettra de réunir sous une même démarche les actions déjà engagées :

- Économie circulaire et écologie industrielle et territoriale
- Travail sur le foncier économique dans la perspective Zéro artificialisation nette
- Formation et innovation au travers du projet Campus
- Recrutement et compétences avec les actions du service intercommunal de l'emploi

Plan d'actions partagé a déployer :

- Valorisation des métiers de l'industrie auprès des jeunes et promotion des femmes dans le milieu industriel
- Recherche de synergies inter-entreprises dans une démarche d'économie circulaire
- Pérennisation de l'usage industriel de l'eau
- Développement de l'autoconsommation collective sur les parcs d'activités
- Création d'un accompagnement à l'optimisation des surfaces d'extension et d'implantation des entreprises
- Création d'un Campus d'innovation
- Optimisation des procédés et intelligence artificielle
- Développement des filières stratégiques pour la transition énergétique
- Sensibilisation aux métiers de l'industrie par des réseaux de mentorat

PROJET CAMPUS FORMATION INNOVATION

Pour faire suite à **l'accompagnement de l'Université de Lorraine** dans le cadre de ce projet et du bureau d'étude Ramboll (la labellisation du projet Campus NEW EUROPEAN BAUHAUS), une nouvelle phase s'est enclenchée au second semestre 2023.

L'étude du modèle économique a montré une **faisabilité financière de montage du projet Campus, conditionnée à la recherche de partenaires** financeurs mais aussi au démarrage des études sur le site.

L'année 2024 verra le démarrage des études pré-opérationnelles et un travail autour du modèle économique et des possibilités de portage.

En parallèle, un nouveau partenariat a été signé avec l'Université de Lorraine pour la mise en œuvre du **projet GAïA**. Dans une démarche d'urbanisme transitoire, ce projet mené par des étudiants de plusieurs écoles - École supérieure d'art de Metz, École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux, École nationale supérieure d'architecture et École nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation - prévoit le développement de structures légères et démontables pour accommoder une gamme variée d'activités, allant de l'art à des manifestations professionnelles.

LA FABRIQUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Dans le contexte d'une transformation attendue de l'économie, la notion d'impact - social ou environnemental - est devenue incontournable. L'ESS, ou Économie Sociale et Solidaire, est un modèle économique qui place les valeurs de solidarité, d'équité et de responsabilité au cœur de ses activités. Elle regroupe des entreprises et des organisations qui cherchent à concilier performance économique et utilité sociale. L'ESS se caractérise par des pratiques de gouvernance démocratique, une répartition équitable des revenus, la promotion de l'emploi local et inclusif, ainsi que le respect de l'environnement. Elle englobe des secteurs tels que les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations, les entreprises sociales, etc. L'ESS contribue à la construction d'une société plus juste et durable en favorisant l'innovation sociale, la participation citoyenne et la création de liens solidaires au sein des communautés.

Coopérer et favoriser l'intelligence collective sont les clés pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain autour des enjeux des transformations sociodémographiques, économiques, numériques.

L'ESS s'organise et trouve des réponses, au plus près des besoins dans les territoires, en restant fidèle à ce qui fait la spécificité de son modèle : replacer l'individu au cœur du dispositif et créer de l'impact positif à forte valeur ajoutée sociale et environnementale.

Le Bassin de Pompey, en partenariat avec le PETR Val de Lorraine, avec l'appui méthodologique et l'accompagnement du Département de Meurthe et Moselle, a organisé le 1er décembre 2022 un atelier « start up de territoire » pour proposer des idées et imaginer des projets d'activités de demain pour mieux produire et mieux consommer sur le Val de Lorraine. Les thématiques retenues pour cet atelier étaient : circuits courts, énergie locale, attractivité et alimentation/transformation alimentaire. Ce travail a été complété au printemps 2023 par une enquête de remontée des besoins auprès du grand public et des acteurs du développement territorial par la SCIC KEPOS.

Partant d'un diagnostic et de cette remontée des besoins, la fabrique de l'ESS sera lancée au 1er trimestre 2024.

AMÉNAGEMENT URBAIN

LA STRATÉGIE

Pour répondre aux enjeux d'attractivité, les grands projets d'aménagement proposent :

- **de maintenir la population et d'accueillir de nouveaux habitants** en dynamisant les trajectoires résidentielles du territoire,
- **d'offrir des réponses adaptées en matière de mobilités** intégrées au projet urbain,
- **d'intervenir en cohérence avec les projets de coeur de bourg**,
- **de répondre à la demande de logements en limitant l'étalement urbain** et en offrant un habitat neuf et de qualité aux normes actuelles notamment thermiques et vertueux.

Dans un contexte de Zéro artificialisation nette (ZAN), le développement est porté en étroite collaboration avec les communes. Les nouveaux espaces de vie produits doivent permettre de répondre aux aspirations des usagers et habitants pour un **territoire hospitalier** tout en déployant des aménagements « raisonnés » qui changent nos pratiques et notre mode d'habiter.

Aussi, l'aménagement d'emprises foncières dégradées, de friches industrielles et commerciales crée une nouvelle valeur territoriale et permet de modifier en profondeur l'image du territoire pour attirer de nouveaux opérateurs et habitants.

LES GRANDS PROJETS D'AMÉNAGEMENT : LES DÉMONSTRATEURS DES TRANSFORMATIONS TERRITORIALES À L'ŒUVRE

Pour optimiser les coûts et faciliter le portage des opérations sur des temps longs, la maîtrise foncière au stade opérationnel est fondamentale ; les conventions de portage foncier abouties, en particulier avec EPFGE, sont des maillons déterminants dans la réussite des projets.

Le poids des grands projets d'aménagement est de l'ordre de 17 M€ HT sur les dix prochaines années. À terme, ces projets ont vocation à s'équilibrer mais nécessitent des temps de portage moyen de trois ans par projet afin d'engager des pré-commercialisations adaptées aussi aux réalités du marché de l'habitat.

Des opérations d'intérêt communautaire

- **Arboresens à Frouard** : démarrage de la 1ère phase de travaux avec les fouilles archéologiques qui sont actuellement en cours ainsi que la commercialisation des terrains pour la construction d'environ **160 logements et une micro-crèche**. Ces actions vont permettre d'engager la viabilisation fin 2024, pour la réalisation des espaces publics de qualité pensés comme des lieux de rencontre en connexion avec le quartier de la Penotte. À terme, **ce nouveau quartier** de 4,5 hectares **proposera 348 logements** neufs avec un confort d'usage et un cadre de vie exemplaire, conçus en résonnance avec la nature. La réalisation de ce « morceau » de ville doit permettre une amélioration des liaisons inter-quartiers avec une priorité au déploiement des modes de déplacement doux : Penotte – Le Grand Air- Rue de Nancy- Forêt de Haye. Budget équilibré à 8 841 000€.

- **Limon cœur de ville à Pompey** : supprimer une friche en cœur de bourg et proposer une nouvelle dynamique du quartier et connectant le coeur d'îlot tout en développant les modes de déplacement doux avec la création d'une venelle piétonne. L'**opération doit s'équilibrer financièrement avec 40 % de subvention et la cession des terrains** purgés de toutes constructions. Les démolitions, suivant une démarche de réemploi ayant eu lieu en 2023, le projet entrera en commercialisation avec comme programme des **logements neufs et des locaux d'activités accessibles aux personnes à mobilité réduite en rez-de-chaussée**. La construction sera portée par un tiers.

- **Presqu'île - ZAC du parc d'activités Eiffel** : **300 logements, des bureaux**, des équipements à rayonnement communautaire et intercommunautaire (nouvel équipement aquatique, parking silo).

- **Les Vergers à Champigneulles** : améliorer les **connexions inter-quartiers** avec le développement de l'**offre de mobilité**, proposer des **logement neufs** avec une partie d'habitat qualitative sur le haut du site et le désenclavement de la zone commerciale Le Grand Air par l'aménagement de la partie basse avec des **activité tertiaires**, **de services et de valorisation des circuits courts.** L'espace central naturel, « zone tampon » sera préservé et valorisé.

Des projets d'aménagement en phase pré-opérationnelle

Des études de faisabilité sont en cours afin de fiabiliser les programmes et les futurs montages d'opération pour les projets suivants :

- Campus Formation – Innovation
- Friche St Gobain à Liverdun
- Port Canal Gare à Champigneulles
- L'Arc Sud Ouest : un axe stratégique d'aménagement structurant du territoire

Un **fil rouge commun à l'ensemble des projets sur une zone agglomérée de près de 25 000 habitants**, dans un secteur considéré comme une véritable **porte d'entrée nord de l'agglomération nancéienne**.

Développement des liaisons en termes de mobilité avec le déploiement des modes alternatifs pour garantir les connexions entre les projets Arboresens, les Vergers, Munch, accès et sortie sud-ouest du territoire. Ces projets doivent aussi s'inscrire en cohérence dans leurs fonctions urbaines (logements, services-équipements, etc.) en offrant des services de proximité.

Des mobilités revisitées

L'offre d'alternative à la voiture doit se traduire par la **revitalisation des espaces dédiés autour des haltes ferroviaires et, notamment pour deux pôles d'échanges multimodaux**.

À savoir :

- **Le PEM de Pompey** connecté à l'écoquartier pro-ferroviaire de connexions interterritoriales : Presqu'île, nouvel équipement aquatique, Parc d'activités Eiffel sud et notamment au futur projet Campus Formation-Innovation, lycée professionnel et plateforme régionale de formation, centre hospitalier de proximité, piste cyclable de la Moselle.
- **Le PEM de Liverdun**, la requalification qualitative des abords doit permettre d'accroître la mobilité durable et l'intermodalité.

La plateforme d'ingénierie territoriale : un appui aux communes

Dans la continuité des contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la SPL, les opérations pour le compte des communes se déploient avec :

- La prolongation de la convention de mandat pour la réalisation d'études urbaines. La commune de Saizerais en a bénéficié pour la création d'un groupe scolaire unique.
- Le démarrage de la mission « réhabilitation du centre culturel Jean-Hartmann », pour un accompagnement de la commune de Pompey dans la restructuration de l'équipement : réhabilitation thermique et mise en accessibilité.

FONCIER
FINALISATION DU PIAF ET RENOUVELLEMENT STRATÉGIQUE

Depuis 2008, le Bassin de Pompey **dispose d'un Programme intercommunal d'actions foncières** (PIAF), convention cadre avec l'**Établissement public foncier Grand Est** (EPF GE) permettant le portage foncier sur le long terme de zones à enjeux.

Ce PIAF avait une date de fin fixée en 2023 impliquant pour le Bassin de Pompey de se porter acquéreur des biens portés par l'EPF GE dans des échéances qui ont été précisées par secteur. Ainsi, il convient de prévoir une enveloppe pluriannuelle permettant les acquisitions foncières identifiées. Il est prévu dans un premier temps l'achat, auprès de l'EPF, d'une parcelle à Lay-Saint-Christophe. Sachant que l'EPF autorise un paiement en 5 annuités. 20 000 € de dépenses sont donc à prévoir en 2024.

Cette stratégie foncière a permis de **porter la dynamique immobilière du territoire** en produisant une offre nouvelle de logements en application des différents Programme Locaux de l'Habitat.

Il conviendra, en lien avec la stratégie démographique définie au sein du PLUi HD définissant un besoin de 200 nouveaux logements par an, de retravailler une stratégie foncière tenant compte des enjeux de limitation de l'artificialisation des sols.

À noter la perception de recettes liées à ces acquisitions foncières d'un montant, à date de 2023 de 2 135 000 €.

EN EUROS	TOUS BUDGETS	PRINCIPAL	SABLONS	ARBORE-SENS
< 2022	2 882 796	363 168	2 519 628	-
2022	758 100	599 791	-	158 309
2023	343 112	184 803	-	158 309
2024	381 336	223 027	-	158 309
2025	930 984	772 675	-	158 309
2026	375 292	216 983	-	158 309
2027	380 314	380 314	-	-
2028	215 400	215 400	-	-
2029	158 000	158 000	-	-

URBANISME
ACTUALISER ET RENFORCER LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES ET DE PLANIFICATION

Le Bassin de Pompey poursuit la mise à disposition de ses communes d'un **service mutualisé assurant l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme**. Ce service est également proposé aux communes membres des Communautés de communes de Seille et Grand Couronné et Mad & Moselle. Cela génère des recettes à hauteur de 200 000 € pour l'année 2024, perçues de la part de ces deux EPCI.

Le Bassin de Pompey **adapte ses outils réglementaires et de planification**. Pour ce faire, des moyens dévolus à l'évolution du PLUi HD sont mobilisés sur les années 2023 et 2024.

Les démarches engagées en 2023, pour modifications du PLUi, devront en permettre la finalisation d'ici la fin de l'année 2024.

La mise en œuvre d'un règlement de publicité intercommunal, pour adapter les règles d'implantations publicitaires au contexte local. Les premiers travaux d'élaboration du document seront initiés en 2024.

Le coût de ces deux procédures est budgété en 2024 à hauteur de 85 000 € HT.

TOURISME
PROMOTION DES SAVOIR-FAIRE ET PRODUITS LOCAUX, FILIÈRES AGROALIMENTAIRES

BILAN D'ACTIVITÉS DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL ET PERSPECTIVES 2024

Les enjeux pour 2024 seront de **redéfinir les contours de la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'office du tourisme intercommunal** et de sensibiliser l'association aux axes définis par le Bassin de Pompey dans le cadre de sa stratégie de développement touristique.

De manière prioritaire, les attendus pour 2024 seront envisagés comme suit :

- participer au développement touristique des équipements déployés par le Bassin de Pompey : haltes fluviales, belvédères, circuits touristiques,
- s'inscrire de manière durable dans les réseaux professionnels touristiques et de labellisation,
- collaborer à la construction d'une nouvelle identité graphique, un nom de destination, aux côtés du Bassin de Pompey,
- finaliser le processus de labellisation et d'immatriculation au registre du commerce afin de pouvoir décliner les thématiques NATURE et SAVOIR FAIRE à travers des propositions touristiques (itinérances, packs découverte, produits).

PROJET DE RÉHABILITATION DE L'HÔTEL DE CAMILLY À LIVERDUN

Ce projet a été identifié comme prioritaire dans le **schéma directeur de développement touristique** du Bassin de Pompey, pour une stratégie visant à promouvoir son territoire et à le rendre plus attractif auprès des touristes.

La Communauté de communes entend réaménager un site remarquable, afin de proposer une offre touristique complémentaire.

Le bâtiment accueille aujourd'hui, la Maison du tourisme et des savoir-Faire du Bassin de Pompey structurée depuis le 1er juillet 2022 en office de tourisme associatif.

Véritable site touristique polarisant, **l'Hôtel de Camilly est un lieu à haute valeur patrimoniale**. Ancienne demeure d'été des Evêques de Toul, il représente l'un des fleurons du patrimoine architectural du Bassin de Pompey. Sa porte monumentale est classée monument historique depuis le 27 décembre 1924.

Les enjeux de valorisation de ce patrimoine bâti sont importants, car ils accompagnent à la fois la requalification urbaine, l'animation et la revitalisation du centre-bourg historique.

L'objectif 2024 est de poursuivre la sécurisation du bâtiment mais aussi de permettre la valorisation du patrimoine bâti par une reprise du clos couvert, des façades et de l'escalier de caractère, tout en retravaillant les espaces extérieurs (jardin et terrasse).

1ÈRE PHASE DE TRAVAUX EN MILLIERS D'EUROS	2024
DÉPENSES	1 302
ÉTUDES PRÉALABLES	-
FONCIER	-
HONORAIRES	187
DÉMOLITION	-
TRAVAUX	1 115
AUTRES	-
RECETTES	800

CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CTEAC)

Dans le cadre de la mise en place du CTEAC et des axes prioritaires fixés en faveur du développement de la Culture sur le territoire, des dépenses sont prévues pour :

- financer un **diagnostic dit « sensible » des ressources et acteurs culturels** en 2024, dépense subventionnée à hauteur de 80 % par la DRAC ;
- engager un travail de **communication autour de l'action culturelle** menée par la collectivité ;
- **mutualiser les dépenses** pour les actions menées dans les structures Petite enfance et développer de nouvelles interventions artistiques à destination des 0-3 ans ;

Afin de poser la définition de l'évolution de cette politique culturelle, une commission projet réunissant des élus communautaires a permis de dégager des orientations à suivre pour la construction du CTEAC.

Cela concerne :

- l'éveil artistique et culturel du jeune enfant (0-3 ans)
- la sensibilisation par le prisme de l'art du public adolescent
- la constitution d'un projet fédérateur autour de la mémoire des Hommes.

Les objectifs du CTEAC sont avant tout, de :

- faire rayonner la culture sur le territoire
- rendre accessible l'offre culturelle au plus grand nombre
- diversifier les pratiques artistiques
- créer du lien entre les citoyens

Le Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle est un projet fédérateur pour la collectivité. En effet, la mise en place d'un programme d'actions d'éducation et de sensibilisation aux arts et à la culture, vise à favoriser l'émancipation artistique et culturelle des habitants et permettra de positionner le Bassin de Pompey comme coordinateur de développement de l'action publique au service des acteurs culturels.

L'INNOVATION AU SERVICE DU LIEN
FACE AUX TRANSITIONS TECHNOLOGIQUES

FIN DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE POMPEY

Dans le cadre du déploiement du très haut débit (THD) initié par la Région Grand Est, l'ensemble des locaux d'habitations et d'entreprises du Bassin de Pompey sont désormais éligibles à la fibre optique, soit **21 700 prises potentielles avec une participation du Bassin de Pompey à hauteur de 1 939 000 €**.

Le déploiement de la fibre représente un volume total de 830 000 prises sur 3 600 communes (Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges) pour un coût global de 1,5 Md€.

La société Losange a été retenue pour mener l'ensemble de l'opération et a obtenu la délégation de service pour une durée de 35 ans.

Les travaux de construction des réseaux du domaine public pour amener la fibre sont désormais achevés pour les communes de Custines et de Malleloy. Cette étape marque l'ouverture de la commercialisation des offres de raccordement pour les usagers.

VERS LA SMART CITY

Le Bassin de Pompey est engagé dans une politique volontariste de transitions énergétique et écologique qui s'est notamment traduite depuis 2022 par la mise en œuvre d'**un marché public global de performance relatif à l'éclairage public**. Les quatre premières années de ce marché sont consacrées au passage en Leds de l'intégralité des 7 500 points lumineux du territoire et à la mise en place d'un éclairage « intelligent » (télégestion de l'intégralité des armoires, abaissements de puissance nocturnes, télégestion de certains points lumineux, mise en place de détecteurs de présence, etc.) avec, à la clef, une **réduction des consommations d'électricité de 84 %** par rapport à la situation initiale.

ÉVOLUTION DU LUMINAIRE LED

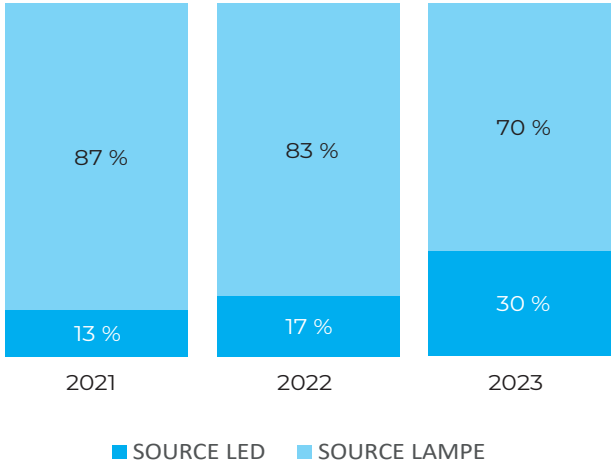

En 2023, 975 luminaires ont été remplacés sur l'ensemble du territoire, dans la continuité des 256 luminaires en 2022, soit un total de 1231 points lumineux sur la première année du marché. Il est prévu, pour la deuxième année, le remplacement de 1451 nouveaux luminaires leds.

Début 2023, un réseau de communication radio bas débit longue portée « LoRa » a été installé sur le territoire du Bassin de Pompey permettant de déployer des sous-compteurs communicants pour les bâtiments et les armoires d'éclairage public. Il s'agit d'un réseau évolutif qui permet la remontée d'informations.

À ce jour, la totalité des modules a été installée dans les armoires de commande d'éclairage public. L'ensemble de ces modules est opérationnel depuis fin 2023 avec consultation des données de consommation. Ces dispositifs permettent également de gérer à distance les armoires de commande et d'identifier des anomalies sur les installations.

En réaction au triplement du coût de l'électricité intervenu en avril 2022 et puisque l'éclairage public représente environ 50 % de la consommation globale d'électricité pour la collectivité, une action conjoncturelle spécifique d'économies a été adoptée depuis juin 2022 avec l'**extinction de l'éclairage public de minuit à 5h30**.

ÉVOLUTION DE LA FACTURE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENTRE 2021 ET 2026

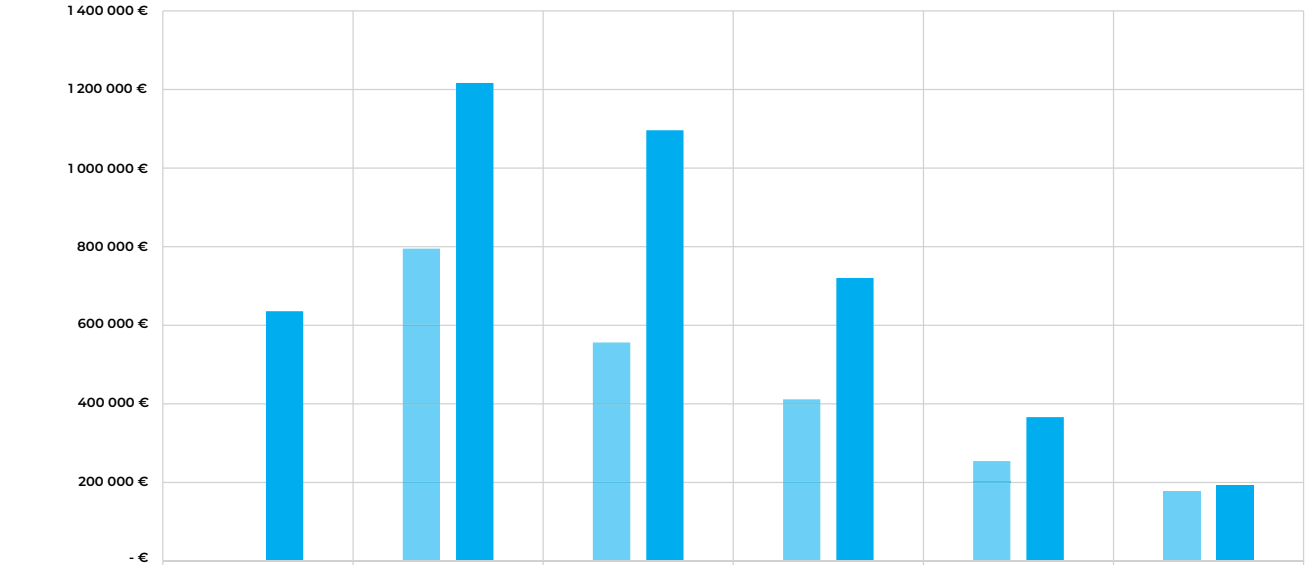

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Coupure de 00h à 5h30	-€	794 918 €	556 306 €	411 507 €	254 302 €	177 833 €
Sans extinction	635 695 €	1 216 558 €	1 096 332 €	720 296 €	366 098 €	191 450 €

Comme illustré, l'effet financier de cette mesure s'atténue et devient négligeable une fois le programme de modernisation réalisé complétement en 2026.

L'incidence financière de la mesure d'extinction décroit avec l'augmentation du nombre de points lumineux en Leds. Elle reste importante en 2023 avec une réduction de la facture énergétique de 540 000 €, soit 40 % d'économie globale sur la facture.

De ce fait, il a été décidé de maintenir l'extinction nocturne.

DES TIERS LIEUX POUR ACCOMPAGNER LA PRATIQUE NUMÉRIQUE

FLTECH est le premier espace labellisé #Lorntech pour favoriser l'émergence digitale et accompagner les startups et porteurs de projets innovants du territoire (indépendants, salariés, étudiants).

Porté par le Bassin de Pompey en tant que territoire associé du Sillon Lorrain, FL Tech s'inscrit dans la dynamique Lorntech et vient compléter le maillage territorial existant.

Situé au sein de Delta Affaires, pôle tertiaire du Bassin de Pompey au coeur du parc Eiffel Énergie, FL Tech met à disposition des start-ups un programme de conseil et d'accompagnement spécifique pour soutenir leur développement : accompagnement à la création, aide au développement de la structure, intervention d'experts métiers, rencontres et échanges professionnels, mise en relation avec des partenaires et acteurs de l'écosystème, ateliers et animations thématiques, espace de création et d'innovation, Fablab.

FL TECH, a poursuivi en 2023 ses animations en mettant à l'honneur ses coworkers. Les petits déjeuners de FLX permettent d'apporter un accompagnement et des conseils pour les entreprises souhaitant développer leur visibilité sur les réseaux sociaux ou encore créer leur module de vente en ligne.

L'espace de coworking offre flexibilité et tarifs avantageux aux jeunes entreprises ou encore aux télétravailleurs. En 2024, les animations seront encore renforcées auprès du large public des TPE/PME du territoire.

FL HOME, tiers-lieu de services au public, propose des permanences France Services, des ateliers pour mieux appréhender le fonctionnement des outils numériques ou encore un espace de coworking dans un environnement chaleureux, en bénéficiant du calme de la campagne.

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA CULTURE

La compétence intercommunale de mise en réseau des acteurs de la lecture publique revêt plusieurs finalités :

- participer à l'attractivité du Bassin de Pompey par la qualité de vie et des services offerts aux familles,
- initier des relations plus étroites entre acteurs culturels, éducatifs et sociaux,
- accompagner l'actualisation de l'offre des équipements de notre territoire.

Le projet Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) porté par le Sillon Lorrain répond à ces objectifs.

La Communauté de communes l'a rejoint en 2020. Pendant un an, élus et techniciens des communes et des médiathèques-bibliothèques se sont mobilisés pour construire un modèle adapté aux spécificités du territoire et aux usages de ses habitants, avec deux volontés fortes :

- **respecter une équité territoriale** et l'accessibilité pour tous,
- **maintenir et développer un lien avec les 10 structures « physiques » de lecture publique** du Bassin de Pompey (communales ou associatives)

Ce modèle se traduit par une contribution annuelle à l'habitant, soit **25 000 € par an au GIP LIMEDIA à compter de 2023**, qui est la première année pleine de fonctionnement. Près de 2 000 usagers se sont déjà abonnés.

STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LA TRANSITION TECHNOLOGIQUE

Le Bassin de Pompey s'est engagé dans le déploiement d'une stratégie de lutte contre la fracture numérique, avec notamment :

- l'ouverture d'un espace de pratiques numériques en septembre 2020,
- la mise en place d'un espace France Services multisites en octobre 2021 (permanences en QPV),
- l'embauche de deux conseillers numériques en 2021 et 2022
- la mise en place d'un événement autour des bons usages d'internet, le Numérique Tour en juillet 2022 et juin 2023 et le spectacle « Sans le savoir » en décembre 2023 et en avril 2024.

L'activité des conseillers numériques s'est fortement développée en 2023, avec un **élargissement des publics cibles et des lieux d'intervention**, permettant ainsi de sensibiliser et de former depuis les classes de maternelle jusqu'au public senior, en passant par les familles.

La diversité des supports utilisés et l'organisation d'événements dédiés (Numérique Tour, spectacle chorégraphique) permettent de toucher un plus large public.

Le dispositif « conseiller numérique France services » mis en place par l'Etat évolue et un nouveau conventionnement a été mis en place pour une durée de 3 ans, avec une dégressivité de la subvention.

	ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3
STRUCTURES PUBLIQUES	17 500 €	12 500 €	12 500 €
BONIFICATION POUR LES STRUCTURES DONT LES CNFS INTERVIENNENT EN QPV OU ZRR	2 500 €	5 000 €	-

Des cofinancements complémentaires sont mobilisés notamment pour les jeunes et les familles auprès de la CAF et de l'État pour les quartiers politiques de la ville (QPV).

ACCOMPAGNER L'ACCÈS AU DROIT

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics qui permet aux usagers d'accéder aux services publics et d'être accueillis dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer leurs démarches du quotidien. 2 agents basés au sein de l'espace labellisé et 6 lieux de permanences communales (dont 2 en QPV) ont répondu en 2023 à 3 611 demandes d'usagers, soit 1 033 demandes de plus que l'année précédente, confirmant ainsi la nécessité de proposer ce type de service au public.

La subvention de l'État est passée de 30 000 à 35 000 € depuis 2023.

CONSEILLER NUMÉRIQUE
France services

RESSOURCES ET PROSPECTIVES

RESSOURCES HUMAINES
MASSE SALARIALE ET EFFECTIFS

Représentant un tiers des dépenses de fonctionnement, la masse salariale fait l'objet d'une analyse plus détaillée sur la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

L'effectif d'agents permanents est en constante progression du fait d'arrivées de personnels issus des transferts de compétences vers l'intercommunalité. Exception faite d'un effet conjoncturel en cette fin d'année 2023, expliqué par des décalages de recrutements, le **seuil des 300 agents** devrait être franchi au cours de l'année 2024.

Au 1er juillet 2023, la Communauté de communes a déployé un nouvel organigramme autour de 4 pôles et de nouvelles missions afin de renforcer l'ingénierie territoriale en matière de transitions énergétiques et environnementales, consolider le pôle ressources avec une mission numérique, déployer l'action culturelle et la santé jeunesse et créer une plateforme d'ingénierie d'aménagement.

Le développement des chantiers d'insertion se poursuit avec la création d'un chantier bucheronnage et espaces verts.

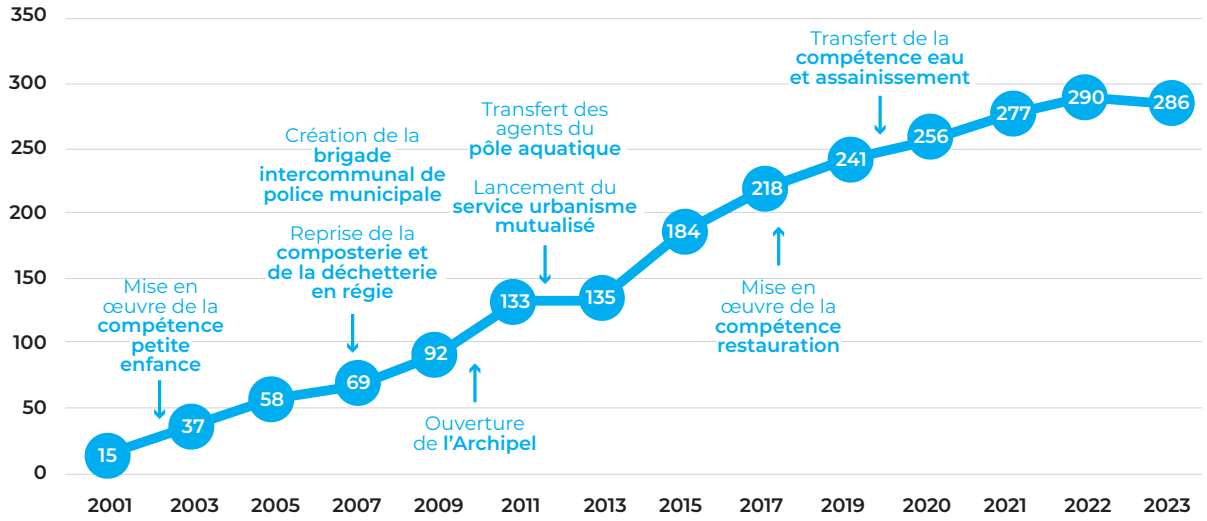

L'évolution consolidée des effectifs sur le bloc local communes – intercommunalité montre cependant une maîtrise de l'évolution des effectifs avec une hausse de l'ordre de 7,3 % des charges de personnel sur 5 ans, soit 1,5 % par an en moyenne.

ÉVOLUTION CONSOLIDÉE DES CHARGES DE PERSONNEL

EN MILLIERS D'EUROS	2018	2019	2020	2021	2022	*ÉVOL. 2022/2021*	*ÉVOL. 2022/2018*
COMMUNES	16 459	16 022	15 558	15 903	16 848	*5,9 %*	*2 %*
BASSIN DE POMPEY	9 800	10 505	10 497	10 725	11 329	*5,6 %*	*16 %*
TERRITOIRE	26 259	26 527	26 055	26 628	28 177	*5,8 %*	*7,3 %*

soit 1,5 %/an

La gestion des effectifs est de plus en plus intégrée et coordonnée sur le territoire (plus de 200 agents mis à disposition dans le cadre de la compétence restauration) et permet d'identifier la composition des effectifs, pyramide des âges et besoins d'emplois et compétences sur le territoire avec la mise en œuvre d'un plan de formation mutualisé.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR STATUT

L'effectif permanent dispose en grande majorité (202 agents soit plus de 70 %) d'un statut de titulaire ou d'un CDI.

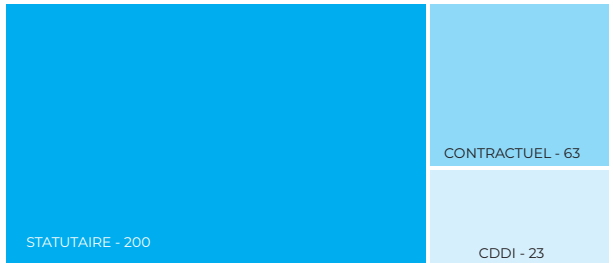

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE

La répartition par catégorie reste stable avec une majorité d'agents de catégorie C (65 % des effectifs).

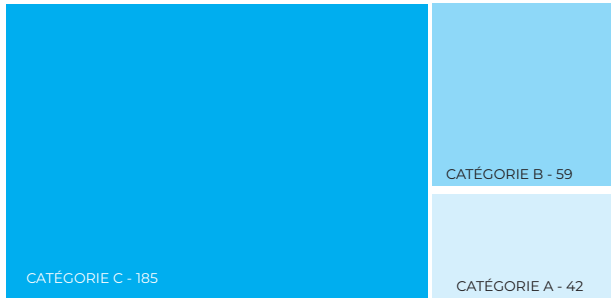

La filière technique reste la plus représentée avec 125 agents, soit près de la moitié des effectifs, suivie des filières administrative et médico-sociale (57 agents pour chaque filière).

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SEXE

Le taux de féminisation reste stable à 60 % mais de nouveaux équilibres tendent à se créer comme dans la filière technique qui devient de moins en moins une filière genrée (37 % de femmes et 63 % d'hommes). Ces éléments alimenteront la réflexion sur le prochain **plan d'égalité professionnelle femmes-hommes**.

L'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

La masse salariale est impactée en 2023 et 2024 par des mesures nationales : la revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2022 (+3,5 %) puis au 1er juillet 2023 (+1,5 %), l'augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier 2023, ainsi que les mesures catégorielles (revalorisation de catégories B et C au 1er janvier 2023) ou de diverses natures (revalorisation du taux de prise en charge des frais de transports en commun à 75 % et monétisation du CET) sont venus s'ajouter les unes aux autres.

Impactée par ces mesures et par certains décalages de recrutements, la masse salariale projetée (dépenses, uniquement, pour le personnel communautaire) est ainsi maitrisée à 3,5 % entre 2023 et 2028.

PROJECTION D'ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE EN MILLIERS D'EUROS	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TAUX MOYEN 2023 - 2028
ADMINISTRATION	2 450	2 786	2 856	2 927	3 000	3 075	5,1 %
INSERTION	503	667	670	674	677	680	7,1 %
ENVIRONNEMENT	520	565	576	588	600	612	3,5 %
VOIRIE	1 498	1 528	1 551	1 574	1 598	1 622	1,7 %
PATRIMOINE	241	272	277	283	289	294	4,4 %
MOBILITÉS	144	148	152	155	159	163	2,7 %
URBANISME - HABITAT	499	611	626	642	658	674	7 %
POLICE	479	576	590	605	620	636	6,5 %
PETITE ENFANCE	2 540	2 566	2 604	2 644	2 683	2 723	1,4 %
SPORT	1 091	1 177	1 206	1 237	1 268	1 299	3,8 %
CULTURE - TOURISME	167	185	190	194	199	204	4,5 %
RESTAURATION	1 377	1 391	1 412	1 433	1 454	1 476	1,4 %
EAU ET ASSAINISSEMENT	796	936	955	974	993	1 013	5,5 %
TOTAL	12 305	13 408	13 666	13 929	14 198	14 473	3,5 %

Il est à noter que les recettes représentent 10 % de la masse salariale, soit 1 265 000 €.

Au sein de cette masse salariale, les rémunérations brutes versées en 2023 représentent 8 596 043 €.

RÉMUNÉRATIONS BRUTES	2023
TRAITEMENT INDICIAIRES	6 993 156 €
PRIMES ET INDEMNITÉS	1 431 634 €
HEURES SUPPLÉMENTAIRES	59 078 €
ASTREINTES	46 959 €
NBI	32 761 €
AVANTAGES EN NATURE	32 455 €

UNE ADMINISTRATION EN MOUVEMENT

Avec un effectif qui a plus que doublé en 10 ans, la collectivité a choisi d'élaborer un **projet d'administration** de façon participative afin de fédérer les agents autour des valeurs du service public et relever les défis du Projet de Territoire. Un plan opérationnel de 47 actions, autour des axes de **cohésion, lisibilité et agilité,** sera décliné en objectifs et actions sur la période 2023-2026.

La **nouvelle organisation des services effective depuis le 1er juillet 2023** doit permettre de renforcer la transversalité dans une organisation avec une grande diversité d'activités (92 métiers), maintenir une capacité de prospective et d'anticipation, préserver et améliorer l'opérationnalité dans le déploiement et l'adaptation de l'offre de services à la population et moderniser la relation usagers.

Fort d'un **Système management qualité** (SMQ) intégré et afin de s'adapter aux enjeux sociétaux et environnementaux le Bassin de Pompey s'engage à asseoir et valoriser la **Responsabilité sociétale de l'établissement (RSE)**.

Cet engagement doit valoriser la collectivité par le biais de la marque employeur, sensibiliser les agents aux enjeux environnementaux, s'engager dans une démarche **numérique responsable** et renforcer notre engagement dans la **politique d'achats durables**.

En cohérence avec l'action publique, le Bassin de Pompey développe une dynamique de favorisation des **déplacements doux** interne par le biais du **forfait mobilité durable** mais également en développant des animations et défis, de mise à disposition de vélos et d'une plateforme de covoiturage.

La mise en place du **télétravail** et l'élaboration d'une palette de schémas horaires entre 35h et 39h selon les contraintes de services concourent également à la conciliation entre vie professionnelle et personnelle. Une **politique d'accompagnement des agents** en matière de **prévention des risques** santé sécurité, de **protection sociale** et de maintien de salaire est par ailleurs soutenue à hauteur de 80 000 € en 2023.

La mise en œuvre du RIFSEEP dès 2017 a également permis de mieux tenir compte des fonctions exercées par les agents au-delà des filières et valoriser la manière de servir.

Avec la multiplication des filières et statuts, des modifications de grilles indiciaires et du contexte d'inflation, une étude de cohérence et d'évolution des régimes indemnitaires sera menée début 2024.

Défini depuis 2021, le **plan d'égalité hommes femmes ainsi que la lutte contre les discriminations** s'ancrent dans les axes et valeurs du projet d'administration communautaire.

Les objectifs du premier plan 2021-2023 consistaient à traiter les écarts de rémunération, inciter à la mixité des filières et métiers et donner un égal accès aux emplois lors des recrutements. Un bilan sera partagé avant de définir un nouveau plan d'actions 2024-2026 dont la méthodologie projet se veut ouverte et co-construite au sein des équipes et valider les propositions au 1er semestre 2024.

SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCONOMIQUEMENT RESPONSABLES

Depuis son émergence dans les années 90, la notion de développement durable basée sur 3 piliers (économique, écologie et social), est au cœur des politiques publiques nationales. Ces orientations se sont traduites par une législation assise par l'élaboration de plans nationaux engageant l'ensemble des acteurs publics et leurs domaines d'actions.

Dans ce contexte et forte de son poids économique (elle représente 10 % du PIB), la commande publique représente un levier majeur des transformations écologiques, du développement économique et de l'inclusion sociale dont le législateur s'est emparé en fixant des objectifs à atteindre au travers de divers textes, tels que :

- la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020,
- la loi Climat et Résilience et le décret n°2022-767 du 2 mai 2022,
- le Plan national des achats durables 2022-2025 (PNAD).

À ce titre, les collectivités ont un devoir d'exemplarité et doivent être à l'initiative de démarches en faveur du développement durable. Ainsi, l'acte d'achat doit, bien plus qu'un simple acte administratif, être également le vecteur des ambitions de la collectivité en matière de performance globale et durable.

Véritable acteur de ces politiques publiques, le Bassin de Pompey s'est engagé dès 2010 dans des démarches durables, à l'image des démarches suivantes :

- la certification ISO 14 001 traduisant l'impact de nos activités sur l'environnement,
- le Programme territoire engagé transition écologique,
- le Plan Climat Air Énergie Territorial,
- la Charte régionale de la commande publique,
- le Dispositif accélérateur des transitions,
- l'élaboration d'un Budget vert.

Fort de cet engagement de longue date, le Bassin de Pompey élabore depuis 2023 une démarche d'achats durables tendant à la mise en œuvre d'une politique d'achats économiquement efficaces, écologiquement soutenables et socialement inclusifs.

Cette politique sera traduite dans un document structurant au travers de 3 axes liés aux politiques publiques menées par le Bassin de Pompey et dans le respect des objectifs fixés au niveau national :

AXE 1

PARTICIPER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Réduire l'empreinte écologique de nos achats

Contribuer au développement de l'économie circulaire à l'échelle locale

Promouvoir la sobriété dans nos achats et consommations et analyse du coût du cycle de vie des biens

Favoriser une alimentation saine et une agriculture durable

AXE 2

DIVERSIFIER LA POLITIQUE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE PAR LA COMMANDE PUBLIQUE

Développer les dimensions sociales, éthiques et équitables dans nos marchés

Encourager les acteurs de l'économie sociale et solidaire

Augmenter la part des marchés intégrant des heures d'insertion et toucher un public plus diversifié

AXE 3

ACCOMPAGNEMENT ET PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES

Faciliter l'accès à la commande publique, notamment aux petites structures

Améliorer l'information des entreprises sur les opportunités de la commande publique

Établir une programmation qualifiée et anticiper des achats

Ce document s'accompagne d'un guide indiquant les leviers utiles pour intégrer des considérations environnementales et sociales dans les marchés (définition du besoin, sourcing, choix des clauses et des labels, contrôle et suivi). Les enjeux et leurs impacts sont différents en fonction du segment d'achat.

Le suivi des objectifs et des indicateurs du Schéma permettra d'être en mesure d'évaluer et d'établir un bilan chiffré sur l'impact environnemental de nos achats.

Les objectifs nationaux s'imposant à l'ensemble des acheteurs publics, sans considération de taille ou de poids démographique, conduisent à partager cette démarche d'achats durables avec l'ensemble des communes du territoire afin de les assister dans sa mise en œuvre.

PATRIMOINE
SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER ÉNERGÉTIQUE

Un schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) sera établi en 2024 couvrant le patrimoine bâti communautaire afin de servir de ligne directrice pour la gestion patrimoniale des bâtiments sur les 10 prochaines années a minima.

Un SDIE est un outil structurant permettant de connaître et agir sur son patrimoine, en croisant des enjeux énergétiques (centraux dans le contexte actuel) et des enjeux patrimoniaux (mise aux normes règlementaires, vente/acquisition, stratégie de rénovation, etc.).

La réalisation d'un SDIE se déroule de la sorte :

- Dressage de l'état des lieux complet et des indicateurs de performance en réalisant des audits (des diagnostics approfondis de nos bâtiments afin de déterminer leur état en listant les choses à surveiller, à rénover, le coût lié aux opérations, l'usage des bâtiments, leur taux d'occupation et une analyse énergétique).

- Réalisation de l'analyse sur la base des audits tenant compte de résultats techniques, données occupationnelles, données fonctionnelles afin d'optimiser et rationaliser la gestion du parc d'actifs physiques tout en tenant compte de la notion de risque lié aux bâtiments.

- Établissement d'une ligne directrice des opérations immobilières retenues dans le cadre de la stratégie immobilière (aliénations, constructions neuves, réhabilitations, rénovation, maintenance préventive et curative, réorganisation des usages, nouvelles constructions si nécessaire).

- Scénarisation : on détermine plusieurs scénarii en fonction des échéances et de la gestion du risque dans lesquels on détermine quel bâtiment sera rénové en premier et selon quel critère, on est dans la phase de priorisation.

- Présentation et suivi des actions à réaliser sur le parc immobilier.

- Planification de la réalisation des interventions couvrant des risques jugés prioritaires avec prise en compte d'un contexte de maîtrise budgétaire renforcée.

- Adoption possible d'un plan pluriannuel d'investissement et d'un plan pluriannuel de fonctionnement.

- Réalisation des travaux.

La réalisation du SDIE est estimée à environ 200 000 € TTC, subventionné à hauteur de 60 % par le Fonds Chêne qui est le principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire.

3

ANALYSE DES CAPACITÉS D'INVESTISSEMENT

LA SOUTENABILITÉ DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Cette partie du rapport d'orientation budgétaire synthétise les projets portés par le Bassin de Pompey au regard de la prospective financière. Elle doit permettre d'identifier la trajectoire financière spontanée, et d'indiquer les leviers d'actions mobilisables pour maîtriser les équilibres budgétaires dans la durée.

LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

Le plan pluriannuel d'investissement reprend les principales opérations et travaux engagés ainsi que les orientations des politiques publiques.

Les derniers bilans confirment l'**accélération des investissements** qui sont ainsi passés de 6,1 M€ en 2022 à 13,2 M€ en 2023 (achat des nouveaux bus au gaz naturel pour 2,2 M€, début des travaux du nouvel équipement aquatique pour 1,9M€ et du plan lumière pour 1,4M€ et près de 3M€ pour les réseaux de voirie, etc.).

La progression du niveau d'investissement va se poursuivre avec la mise en œuvre d'un programme ambitieux, totalisant près de 81M€ entre 2024 et 2027 (soit plus de 20 M€ par an en moyenne) et **96 M€ avec les opérations d'aménagement**.

Les années 2024 et 2025 seront les plus conséquentes avec la mise en œuvre du nouvel équipement aquatique (20,2 M€ en 2 ans), l'achèvement du plan lumière (2,4 M€), la rénovation de l'hôtel Camilly à Liverdun (2,2 M€ en 2 tranches), l'aménagement des réseaux de voirie (6,4 M€) et le développement des mobilités (4,8 M€ pour le plan vélo, les pôles d'échanges multimodaux ou les achats de minibus électriques).

Les budgets Eau et Assainissement représentent 18 M€ d'investissements entre 2024 et 2027 avec notamment la création des stations d'épuration à Bouxières-aux-Dames et Montenoy, et d'importants travaux sur le réseau d'eau potable en vue de sa sécurisation (nouveaux captages, réservoirs, etc.) et de la prévention des fuites.

Ce haut niveau d'investissement supposera un recours à l'emprunt rendu possible par une forte capacité d'endettement devant être placée dans une trajectoire soutenable.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

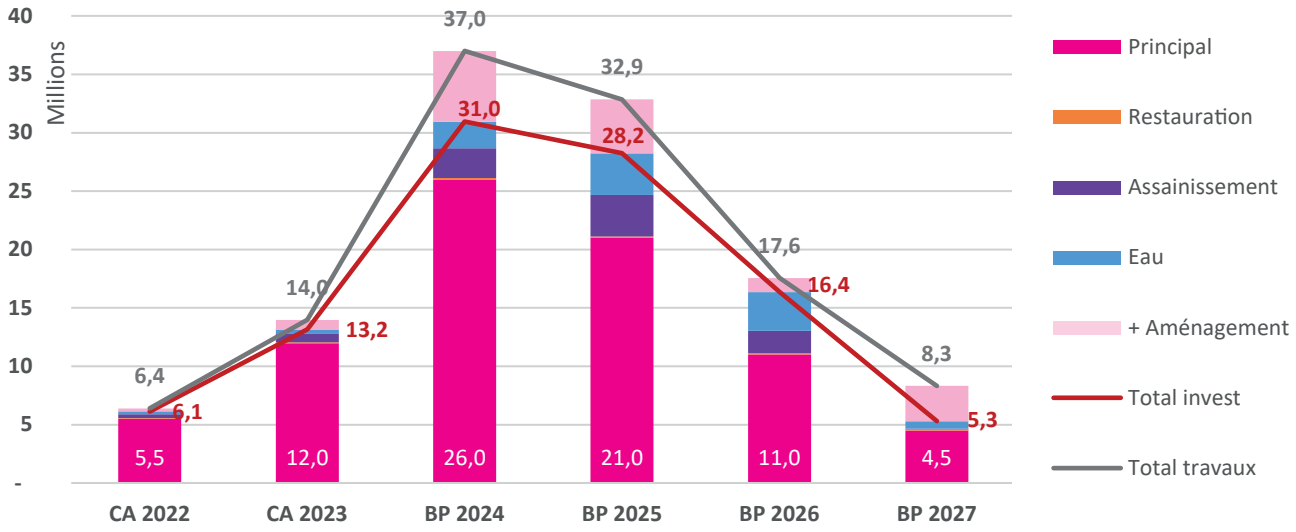

LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Le graphique ci-dessus valorise également les dépenses « d'aménagement » à hauteur de 15M€ (budgets annexes Zone artisanale de Saizerais, Zone des Sablons à Millery, Arboresens à Frouard et Presqu'Ile à Pompey) qui concourent pleinement à la transformation et l'attractivité du territoire mais qui reposent sur un mode de financement spécifique (la collectivité assure le portage financier de l'opération, en attendant la commercialisation des terrains aménagés).

Ces budgets vont connaître un rythme de travaux similaire et parallèle aux investissements « classiques », le budget principal ne sera donc plus toujours en mesure d'assurer la trésorerie de ces opérations, qui devront vraisemblablement recourir à des prêts relais pour couvrir leurs besoins de financement à court terme (financer le coût de viabilisation des terrains dans l'attente des recettes de commercialisation).

MÉTHODE DE CONSOLIDATION DES BUDGETS

Pour consolider les projections budgétaires, les éléments présentés dans ces pages agrègent le budget principal et les budgets annexes Restauration collective, Eau et Assainissement qui répondent à une structure « classique » (une section de fonctionnement retraçant des charges et produits récurrents, déterminant un coût d'exploitation annuel).

Les budgets d'aménagement sont exclus de cette analyse dès lors qu'ils répondent à une structure atypique (une section de fonctionnement retraçant des travaux non récurrents, en vue de la constitution d'un stock de terrains aménagés à commercialiser ensuite) et qu'ils font l'objet d'un mode de financement différent (portage de trésorerie et ventes des terrains aménagés à terme).

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Près de **75 % du plan d'investissement repose** désormais **sur des autorisations de programme** (pour rappel, des autorisations pluriannuelles d'engagement de dépenses pour mener à bien un projet donné, au-delà du vote annuel des budgets) qui doivent donner de la visibilité sur les opérations engagées et faciliter la gestion des crédits en lien avec l'avancée des travaux.

Les orientations budgétaires 2024-2027 intègrent les nouvelles prévisions de phasage ci-dessous :

ENGAGEMENT PLURIANNUELS (AP) EN MILLIERS D'EUROS	< 2022 CA	2023 CA ESTIMÉ	2024	2025	2026	2027	TOTAL AP DÉPENSES
BUDGET PRINCIPAL	12 998	9 473	25 347	17 684	6 240	776	72 518
VOIRIES ET OUVRAGES D'ART	5 452	2 764	3 037	3 528	2 841	776	18 398
DÉVELOPPEMENT DU VÉLO	3 249	196	844	1 178	580	-	6 047
PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAUX	131	109	1 138	2 055	1 156	-	4 590
ACHAT DE BUS	-	2 235	841	-	-	-	3 077
PLAN LUMIÈRE	66	1 427	3 138	1 485	1 485	-	7 600
AMÉNAGEMENT	1 046	347	374	-	-	-	1 767
NOUVEL ÉQUIPEMENT AQUATIQUE	456	1 918	12 975	7 105	-	-	22 453
RÉNOVATION DE L'HÔTEL CAMILLY*	-	-	1 004	1 189	-	-	2 193
SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT PETITE ENFANCE*	-	-	660	-	-	-	660
PLANIFICATION PLUI	453	9	91	34	-	-	587
AIDE À LA PIERRE 2021-2026	98	454	750	900	48	-	2 250
PROGRAMME IMMOBILIER ÉNERGÉTIQUE	-	-	425	-	-	-	425
DÉCHETTERIE	2 047	13	30	210	130	-	2 430
TRAVAUX GEMAPI*	-	-	40	-	-	-	40
PPI ASSAINISSEMENT 2023-2026	-	258	2 219	3 392	1 870	-	7 739
PPI EAU 2023-2026	-	80	1 869	3 238	2 995	305	8 487
TOTAL GÉNÉRAL	12 998	9 811	29 436	24 313	11 105	1 081	88 744

** nouvelles AP dont la création sera proposée lors du vote du BP 2024*

L'année 2024 pourrait voir la création de nouvelles autorisations de programme : rénovation de l'hôtel de Camilly à Liverdun, travaux de renaturation et/ou hydrauliques au titre de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et Schéma de déploiement petite enfance.

S'agissant de ces deux derniers projets, il s'agit avant tout d'amorcer la démarche en affichant une enveloppe budgétaire dédiée avec des premiers crédits de paiement 2024 (études GEMAPI, travaux immédiats dans les crèches ayant obtenus des financements CAF), en attendant d'affiner la programmation des travaux et sa validation en conseil comunautaire pour doter ces programmes de crédits supplémentaires sur les exercices ultérieurs.

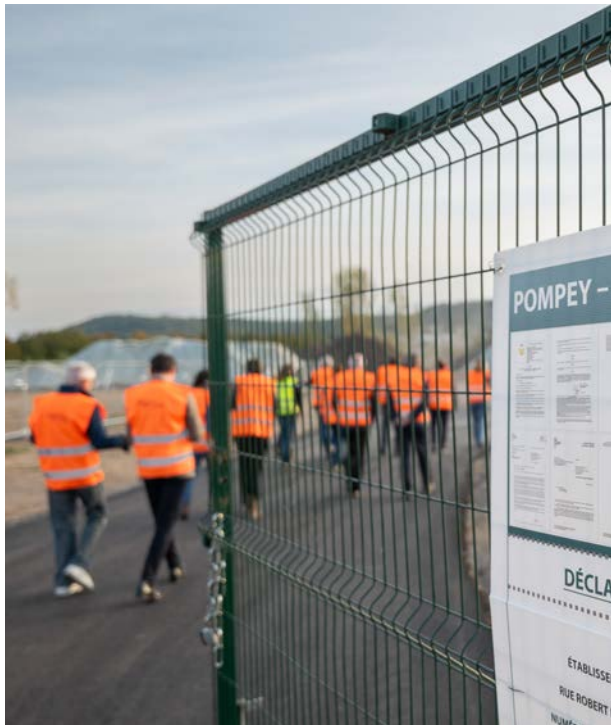

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'ampleur des investissements programmés sur le mandat suppose d'étudier leurs moyens de financement sur 3 grands leviers :

- **Les subventions d'équipement** : la prospective intègre les financements acquis dans le cadre des partenariats contractualisés : contrat de relance et de transition écologique (CRTE) à l'échelle du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), contrat de territoire eau et climat (CTEC) avec l'Agence de l'Eau, délégations des aides à la pierre, etc.
  Dans le respect de l'obligation de prudence budgétaire, la prospective intègre uniquement les aides notifiées ou prévues (plus de 19 M€). Le recours à l'emprunt pourra être revu à la baisse si d'autres financements sont obtenus dans le cadre de la recherche systématique de co-financements organisée à l'échelle du Bassin de Pompey.

- **Les fonds propres,** composés essentiellement de l'épargne de fonctionnement, majorée du produit des cessions éventuelles et du FCTVA, doit permettre d'autofinancer une part minimale des investissements, notamment les investissements de type gros entretien et réparations (GER) pour ne pas avoir à mobiliser de l'emprunt pour des dépenses récurrentes.
  La prospective montre que la part des fonds propres dans le financement des investissements est appelée à diminuer avec l'utilisation des excédents des budgets annexes (transfert de compétence eau et assainissement) pour le financement du programme pluriannuel d'investissement dédié.

- **L'emprunt** est le dernier levier de financement, et constitue un levier adapté lorsqu'il sert à financer des investissements stratégiques pour en lisser la charge sur la durée de vie des équipements concernés.
  Avec ses hypothèses prudentielles, la prospective estime à 35M€ le besoin d'emprunts nouveaux pour financer le PPI.
  Les pages suivantes s'efforceront donc d'analyser la capacité du Bassin à supporter cette nouvelle dette et à identifier les leviers d'actions nécessaires.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

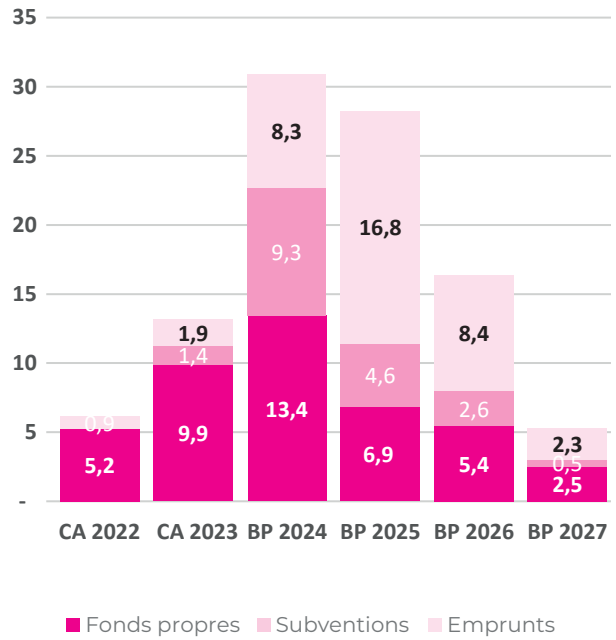

LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE AU REGARD DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET D'UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE MOUVANT

La prospective doit permettre de déterminer les marges de manœuvre du Bassin de Pompey dans un contexte de besoins d'investissements accrus pour la transition écologique, de dépenses salariales supplémentaires mais aussi d'un possible retour à l'encadrement des dépenses.

UN RALENTISSEMENT DE L'ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Alors qu'en 2023 les collectivités ont bénéficié d'une très forte revalorisation des bases foncières, elles seront moindres en 2024. L'évolution moyenne projetée des recettes de fonctionnement (hors reprise d'excédents) est de 1,5 % par an.

Les hypothèses retenues dans le scénario de prospective « au fil de l'eau » font le postulat :

- d'une évolution des impôts fonciers (THRS, CFE, TF) reposant uniquement sur la progression mécanique des bases, actualisées chaque année par Loi de finances selon l'inflation (3,9 % pour 2024, puis estimé à 1,5 % par an),
- d'une dynamique des fractions de TVA nationales (venues remplacer la taxe d'habitation et la CVAE) de 4 % en 2024, puis de 3 % par an en moyenne,
- de dotations de l'État stables, voire en léger déclin (ce qui constitue une véritable contrition des moyens dans un contexte inflationniste),
- de recettes de gestion stables (tarifs des services, produits du domaine, etc.) : le scénario n'intègre pas d'évolution particulière de la politique tarifaire par exemple.

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2024	2025	2026	2027	ÉVOL. / AN
FISCALITÉ	31 769	32 508	33 110	33 746	34 444	2 %
dont impôts fonciers	12 464	12 895	13 063	13 253	13 495	2 %
dont fractions de tva	10 656	10 841	11 166	11 501	11 846	2,7 %
DGF	2 137	2 185	2 166	2 150	2 134	0 %
RECETTES DE GESTION	12 157	12 291	12 067	12 077	12 088	-0,1 %
AUTRES	6 209	6 114	6 344	6 726	6 788	2,3 %
TOTAL	52 272	53 098	53 687	54 699	55 454	1,5 %

Ces projections donnent les perspectives par budget : schématiquement, les recettes du budget principal bénéficient d'une modeste dynamique (1,8 % par an) tandis que les ressources des budgets annexes sont atones (entre -1% et 0 % par an) en raison par exemple d'une stagnation des consommations d'eau sur le territoire.

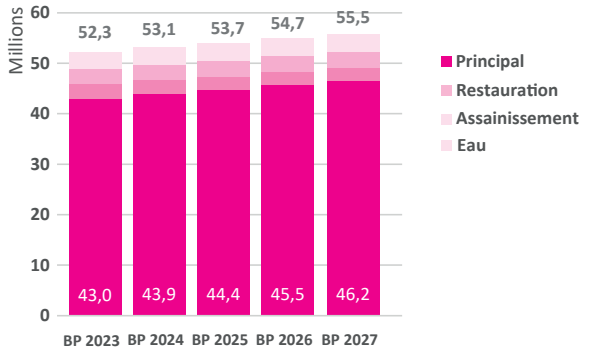

DES DÉPENSES TOUJOURS IMPACTÉES PAR L'INFLATION

La **prospective conduit à anticiper une évolution des dépenses de fonctionnement de 2,5 % par an en moyenne,** soit une dynamique supérieure d'un point à celle des recettes.

Les hypothèses retenues dans le scénario de prospective « au fil de l'eau » font le postulat :

- de l'**évolution prévisionnelle de 3,3 % des dépenses de personnel avec l'impact des mesures nationales** de revalorisation indiciaires et des mesures catégorielles en 2023 et 2024 ainsi que des décalages de recrutements prévus en 2023 ;
- d'une **relative stabilité des reversements de fiscalité** (le scénario n'intègre pas de nouvelle mesure dans le cadre du nouveau pacte financier et fiscal avec les communes) ;
- de **dépenses de gestion globalement maintenues, grâce aux économies attendues** sur les dépenses d'énergie, tant grâce aux prix obtenus dans le marché conclu au 1er juillet 2023, que grâce aux économies d'énergies attendues avec le plan lumière, ou les travaux de performance énergétique ;
- d'une **augmentation de 5 % en 2024** puis 2,5 % par an des participations obligatoires, notamment au SDIS, qui représente désormais 1,5M€ (+ 100 000€ en 2023) ;
- d'une **progression rapide des frais financiers** (+29 % par an) faisant logiquement suite à l'endettement rendu nécessaire pour financer le plan d'investissement.

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2024	2025	2026	2027	ÉVOL. / AN
PERSONNEL	12 305	13 408	13 666	13 929	14 198	3,6 %
REVERSEMENT DE FISCALITÉ	6 788	6 923	6 939	6 956	6 974	0,7 %
DÉPENSES DE GESTION	20 184	20 503	20 401	20 409	20 557	0,5 %
dont énergie	*3 055*	*2 634*	*2 529*	*2 424*	*2 435*	*-5,5 %*
dont autres dépenses de gestion	*17 129*	*17 869*	*17 872*	*17 985*	*18 122*	*1,4 %*
CHARGES FINANCIÈRES	482	351	600	1 061	1 346	29,3 %
AUTRES	9 563	9 497	10 380	10 542	11 417	4,5 %
TOTAL	49 322	50 682	51 986	52 897	54 492	2,5 %

Ces projections donnent les perspectives par budget ci-dessous : schématiquement, les dépenses des budgets principal et restauration progressent environ de 2 % par an quand les budgets Eau et assainissement progressent plus rapidement – environ 4,5 % par an – dès lors qu'ils ne bénéficient pas des mêmes gisements d'économies en matière d'énergie.

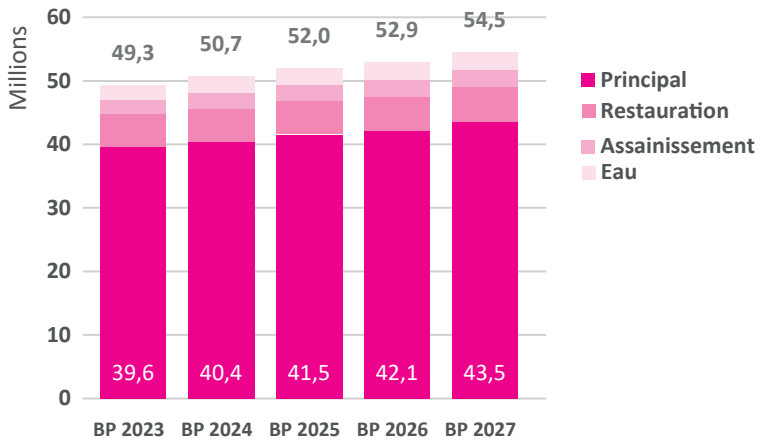

UNE ÉPARGNE À CONSOLIDER POUR FINANCER LE PPI SANS DÉGRADER LA SITUATION FINANCIÈRE

Cette prospective au fil de l'eau met en évidence que les niveaux d'épargne auraient spontanément tendance à se dégrader avec une épargne nette réduite à près de 200 000 € en 2027, un niveau trop faible pour maintenir une trajectoire soutenable.

L'épargne de gestion mesure la différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement (hors dépenses de frais financiers).

L'épargne brute mesure la différence entre les recettes et toutes les dépenses de fonctionnement (dont frais financiers).

L'épargne nette mesure la différence entre l'épargne brute et le remboursement en capital de la dette. C'est donc la part des produits de fonctionnement qui subsiste (après paiement du personnel, des fournisseurs et des prêteurs) pour investir sur fonds propres. Pour une saine gestion (« règle d'or »), **l'épargne nette ne saurait être négative ou tendre vers Zéro, ce qui signifierait une incapacité à rembourser la dette par des fonds propres** (ce qui serait l'amorce d'un surendettement).

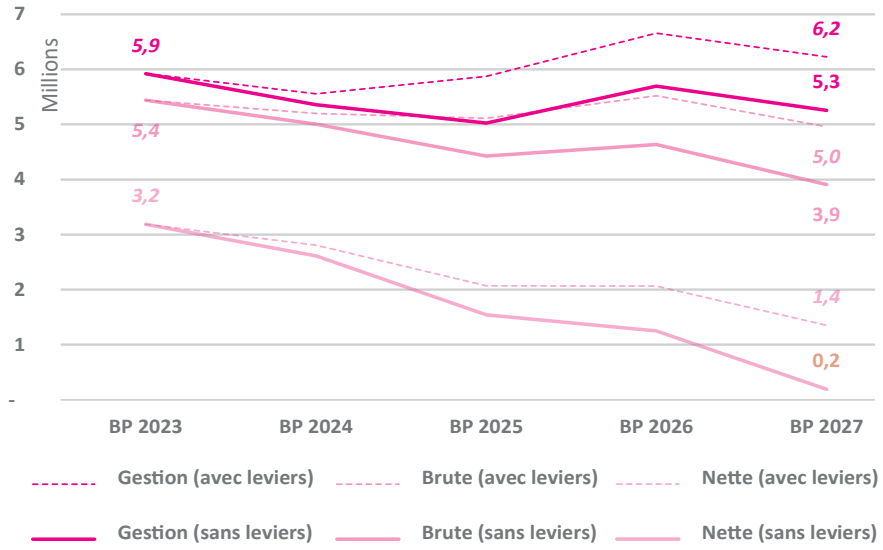

Le graphique illustre l'objectif que se donne la collectivité en matière d'économies pour maintenir une trajectoire soutenable.

Le débat d'orientations budgétaires constitue l'occasion d'échanger sur les leviers les plus pertinents qu'il convient d'actionner pour y parvenir.

Pour financer durablement le PPI, il est nécessaire de conserver une épargne nette d'environ 2 M€ afin d'être en mesure de financer les investissements de maintenance patrimoniale et voiries sans devoir recourir à l'emprunt.

À ce titre, le Bassin de Pompey dispose de **différents leviers de gestion pour conforter l'épargne** tels que la réduction du déficit du budget restauration (politique tarifaire, réorganisation des achats de denrées, harmonisation des taux d'encadrement, développement de l'offre, etc.), la redéfinition de l'offre d'activités aquatiques en lien avec la mise en service de la nouvelle piscine de Pompey, ou encore la réflexion autour du futur réseau de transports.

LA PROSPECTIVE AU REGARD DE L'OBJECTIF D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES LOCALES (ODEDEL)

La loi de programmation des finances publiques invite globalement les collectivités à contenir la hausse de leurs charges en-dessous de 0,5 % de l'inflation prévisionnelle.

Le graphique illustre la dynamique des dépenses prévues dans la prospective du Bassin de Pompey.

Ces données mettent en évidence :

- que le budget restauration (orange) doit pouvoir surpasser l'objectif avec les leviers de gestion disponibles (lutte contre le gaspillage alimentaire, achat des denrées, etc.) ;

- que **le budget principal (vert) se place** peu ou prou **dans la trajectoire attendue**, et ce malgré des actions nouvelles (comme les nouveaux contrats d'insertion prévus en 2024.

- que les **budgets eau (bleu) et assainissement (violet) ne respecteront pas l'objectif, faute de leviers d'actions identifiés**, et en raison de la reprise en régie de l'alimentation en eau potable de Lay-Saint-Christophe (dépenses financées par des recettes non prises en compte) ou de l'amélioration dans la gestion des équipements d'assainissement pour passer à une logique préventive (hydrocurage des réseaux, évacuation des boues des stations de Faulx et Saizerais, etc.).

En compilant les dépenses de ces quatre budgets, **la progression des dépenses intercommunales (en rose) devrait coïncider avec l'objectif législatif, malgré le financement d'actions nouvelles et la charge de la dette appelée à progresser avec le financement du PPI**.

Cette perspective repose sur l'atteinte des objectifs que la collectivité s'est fixé en termes de leviers budgétaires pour consolider l'épargne de fonctionnement.

OBJECTIFS D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES LOCALES (BASE 100)

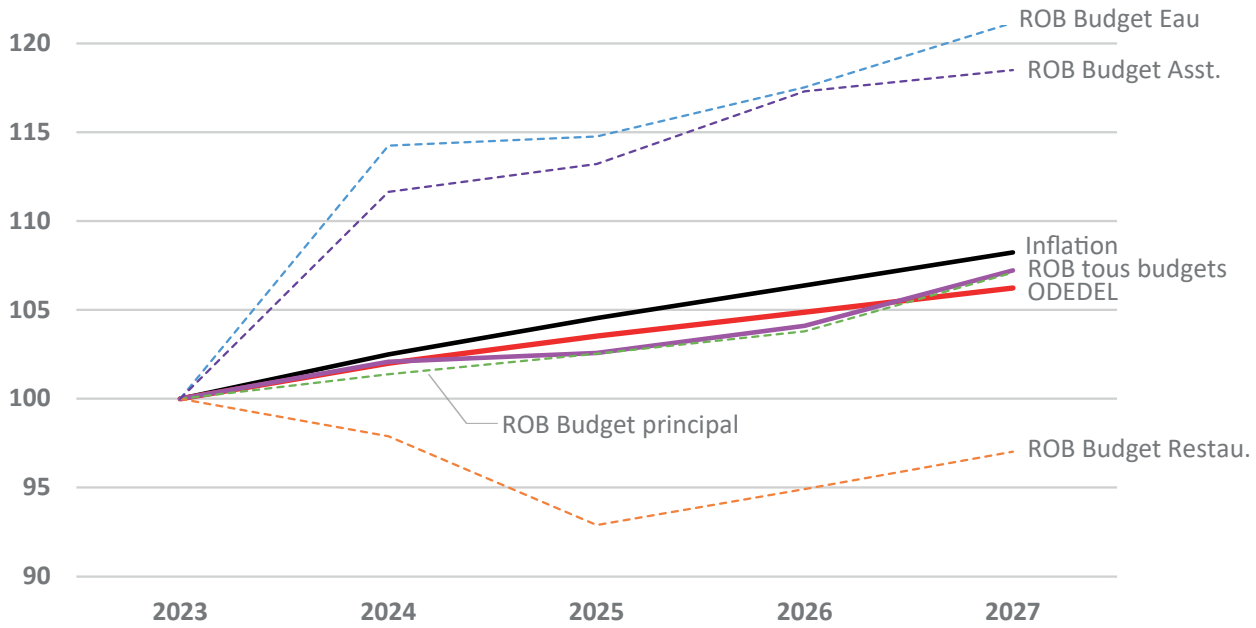

LE RECOURS À L'EMPRUNT ET LA POLITIQUE DE GESTION DE DETTE

LA POLITIQUE D'ENDETTEMENT

L'ambition d'investissement (80M€ jusqu'en 2027) dans un contexte d'épargne sous tension conduit mécaniquement à prévoir un recours important à l'emprunt, la dette étant appelée à progresser de 24,6 à 26,6 M€ au 1er janvier 2027 selon que la collectivité parvienne ou non à mobiliser les leviers d'économies identifiés pour consolider l'autofinancement :

- sans recours à ces leviers, la dette serait multipliée par 3 pour une capacité de désendettement de 10,6 années ;

- en mobilisant les leviers, la dette serait multipliée par 2,5 pour une capacité de désendettement restant inférieure à 8 ans (un niveau inférieur aux seuils d'alerte actuels – entre 10 et 12 ans – laissant des marges de manœuvre pour de nouveaux investissements lors du prochain mandat).

Cet endettement progressif avec un ratio de solvabilité inférieur à 10 ans sera rendu possible par :

- le désendettement généré ces dernières années du fait de l'autofinancement des investissements ;
- la stratégie fiscale adoptée en 2023 avec une hausse mesurée des taux d'imposition pour contrer les effets néfastes de l'inflation au moment où le Bassin de Pompey s'engageait dans la mise en œuvre opérationnelle du programme d'investissement ;
- l'activation des leviers budgétaires identifiés dans la prospective confirmant la nécessité de se donner de nouvelles marges de manœuvre financière pour rembourser les annuités d'emprunt à venir et conserver une capacité d'autofinancement.

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

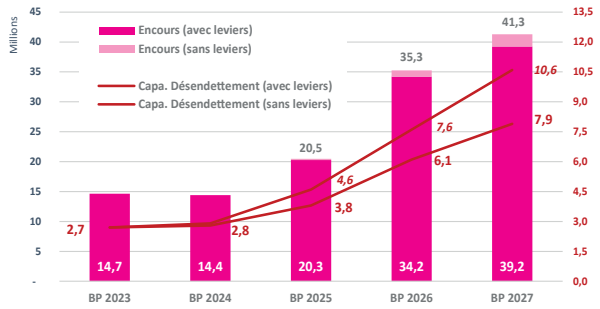

LE RECOURS À L'EMPRUNT

En sus du prêt à taux zéro Intracting dédié au plan lumière (4,75 M€ à mobiliser entre 2024 et 2025 et à rembourser d'ici 2035), la prospective intègre les hypothèses suivantes :

- Près de 19 M€ d'emprunts nouveaux sur le budget principal (4,7 M€ / an en moyenne) avec des durées d'au moins 20 ans pour le nouvel équipement aquatique ;
- Près de 3 M€ sur le budget Eau à compter de 2025 pour des prêts de 25 ans environ ;
- Près de 4,35 M€ sur le budget assainissement, sur 30 ans.
  La stratégie d'emprunt tiendra compte d'opportunités de financements « verts » et de maturités plus longues au regard de la durée de vie des équipements à construire.

LA GESTION DE DETTE

Ce chapitre analyse la gestion de l'encours au travers de sa durée, sa performance et son risque.

Du fait de la prise de compétence eau et assainissement, l'encours de dette du Bassin de Pompey a été porté à 20,1 M€ en 2020 avec le transfert des emprunts des communes et s'est réduit grâce à l'autofinancement des investissements à **14,4 M€ au 1er janvier 2024** (360 €/habitant comparé à 788 €/habitant pour l'ensemble des EPCI en 2022).

Le **profil d'extinction** du stock de la dette actuelle est projeté en y intégrant la dette nouvelle à mobiliser pour financer le PPI 2024-2027. Le recours à des emprunts plutôt longs (25-30 ans) **pour financer les investissements structurants comme le nouvel équipement aquatique ou les stations d'épuration conduira à aplanir la courbe d'extinction de la dette**.

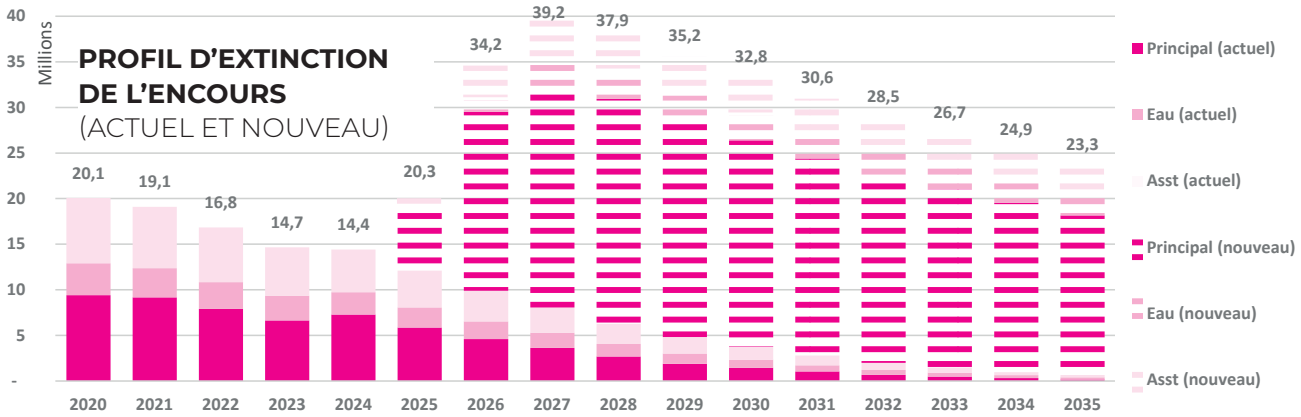

La **performance de la dette** peut être mesurée en rapportant les frais financiers supportés dans l'année au montant de l'encours : ce taux moyen de la dette représentait 3,1 % en 2023 (CA estimé) et diminuerait autour de 2,4 % au BP 2024. **Dans un contexte de hausse générale des taux, le recours au prêt *Intracting*** (avance remboursable sur la base des CEE et à taux zéro) du plan lumière **s'avère un choix judicieux** pour améliorer la performance de la dette malgré les difficultés des marchés financiers.

BUDGETS EN MILLIERS D'EUROS	ENCOURS 01/01/24	TAUX MOY. 2024	DURÉE DE VIE MOY. EN ANNÉE	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE
PRINCIPAL	7 295	1,2 %	7	95 %	5 %
EAU	2 452	3,9 %	9,8	81 %	19 %
ASSAINISSEMENT	4 667	3,6 %	8,3	84 %	16 %
TOTAL	14 414	2,4 %	7,9	90 %	11 %

Le **risque de la dette** peut s'analyser au regard de la classification Gissler qui propose de coter le risque selon 2 axes : l'indice sous-jacent (coté de 1 à 5) et la structure du prêt (coté de A à E). Au 1er janvier 2024, **l'encours du Bassin de Pompey est composé à 100 % de prêts classés dans la catégorie A1, jugée la moins risquée** selon cette grille d'analyse introduite à la suite de la crise financière de 2008.

Le risque de taux peut concerner un encours variable plus volatile mais aussi recourir à du taux fixe alors qu'un taux variable s'avérerait par la suite plus favorable. Dans le contexte actuel de taux élevés, mais vraisemblablement amenés à décroître, le Bassin de Pompey entend privilégier le recours à des taux variables en 2024 pour profiter d'une probable baisse des taux (et conserver des opportunités de refinancement que les prêts à taux fixe ne permettent pas).

RÉPARTITION DE L'ENCOURS PAR PRÊTEURS

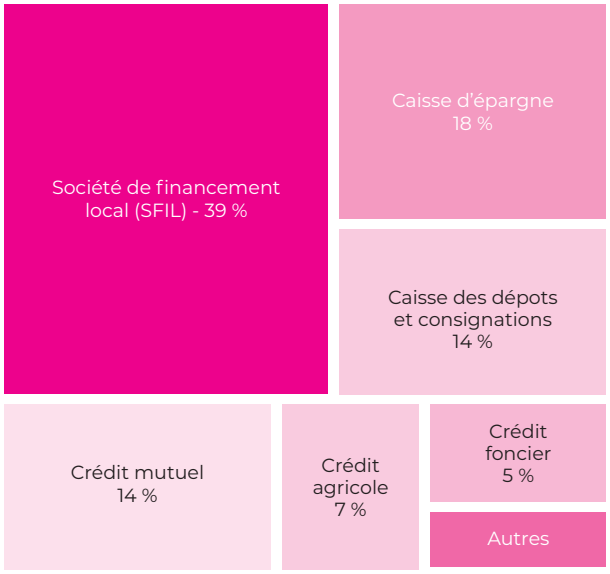

4 ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Pour assurer le financement du fonctionnement et du programme pluriannuel d'investissement et le portage financier des projets d'aménagement le Bassin de Pompey doit à la fois actionner des leviers d'optimisation de gestion et leviers fiscaux pour maintenir sa capacité d'investir.

LA FISCALITÉ MÉNAGE ET ÉCONOMIQUE

Après une année 2023 de dynamique fiscale nécessaire du fait des répercussions inflationnistes sur les coûts des services publics, il est proposé **en 2024 une stabilité des taux**.

FONCIER BÂTI	7 %
FONCIER NON BÂTI	5,42 %
COTISATION FONCIÈRE ÉCONOMIQUE	27,73 %

Comme indiqué lors des orientations budgétaires 2023, **le coefficient de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) évoluera de 0,5 point** par an pour être porté progressivement à 1,20 (1,15 en 2024 puis 1,20 en 2025).

Cette taxe concerne les exploitants de surfaces commerciales de plus de 400 m² et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 460 000 € ainsi que les exploitants dont la surface de vente cumulée de l'ensemble des établissements excède 4 000 m².

IMPÔTS MÉNAGES ET ÉCONOMIQUES	CONTRIBUTIONS			
	2020	2021	2022	2023
TAXE HABITATION	6 465 248 €	111 045 €	126 448 €	220 638 €
TAXE FONCIÈRE BÂTI	2 871 987 €	2 577 140 €	2 883 000 €	3 533 915 €
TAXE FONCIÈRE NON BÂTI	17 432 €	17 182 €	17 640 €	21 443 €
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)	5 744 288 €	3 817 275 €	3 929 000 €	4 406 611 €
CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTÉE (CVAE)	2 665 138 €	2 550 808 €	2 699 783 €	SUPPRESSION
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM)	663 204 €	699 359 €	719 310 €	781 266 €
CONTRIBUTIONS FISCALES TOTALES	18 427 297 €	9 772 809 €	10 375 181 €	8 963 873 €

Les contributions fiscales du territoire ont diminué de moitié (18 M€ en 2020 contre 9 M€ en 2023) du fait des allègements fiscaux successifs à destination des ménages (suppression de la taxe d'habitation) ou des entreprises (réforme de la taxe professionnelle, réduction des cotisations foncières, suppression de la CVAE).

L'instauration de la **taxe Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)** a été délibérée en 2023 et il est proposé de **fixer le produit attendu** pour financer le programme d'actions **à hauteur de 40 000 € en 2024**. Il sera réparti au prorata de la perception des taxes (THRS, TFB, TFNB, CFE) et son montant (qui ne peut excéder 40 € par habitant) est estimé à environ 1 € par habitant en 2024.

Après 3 baisses successives du taux de la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** depuis l'instauration de la taxe incitative, le **taux est maintenu à 7,70** %.

La part incitative a été relevée en 2022 pour atteindre 18 % de la contribution des ménages. Sans évolution en 2023 du fait de la revalorisation des bases, **il est proposé de relever les tarifs incitatifs de 10 % en 2024** afin de renforcer les effets vertueux de l'incitation à moins produire de déchets et améliorer le tri.

	2016	2017	2018	2019, 2020, 2021	2022	2023	ESTIM. 2024
TAUX TEOM PART FIXE	10,1 %	9 %	7,96 %	7,70 %	7,70 %	7,70 %	7,70 %
TARIFS PAR LEVÉE	-	-	0,65 €	0,65 €	1,88 €	1,88 €	2,07 €
POIDS PART INCITATIVE	-	-	10 %	10 %	18 %	17 %	15 %

LE MAINTIEN DES TARIFICATIONS SOLIDAIRES

Afin de mieux tenir compte des revenus des ménages et l'adéquation des tarifs au service rendu de nouvelles grilles tarifaires sont entrées en vigueur :

- **tarification des cantines** introduisant le taux d'effort selon les revenus et la mise en place de **repas à 1 €** depuis la rentrée 2022,
- **tarification solidaire et durable de l'eau** en vigueur depuis le 1er janvier 2023 avec l'instauration d'**un chèque eau de 20 €, majoré de 10 €** par enfant en charge, dont les modalités d'attribution devront faire l'objet d'un bilan.

Sur les autres tarifs (équipements sportifs et piscines, transports, restauration interentreprises et autres publics que scolaires, etc.) et contraint par des augmentations des prix des fournisseurs ou prestataires, le Bassin de Pompey a acté un **principe de révision régulière à hauteur de l'inflation constatée**.

LES LEVIERS D'OPTIMISATION DE GESTION

Des leviers d'optimisation ont été identifiés. Concernant la restauration centrale en particulier, l'étude organisationnelle menée en 2023 a permis d'identifier une nécessaire modernisation des achats d'alimentation en lien avec la loi Egalim et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Un développement des services et repas livrés à domicile est projeté avec une actualisation tarifaire. Un travail sur les disparités de modes de gestion et d'encadrement des enfants sur le temps méridien est également mené. Des réflexions seront à engager également autour du futur réseau de transport.

VERS DE NOUVELLES FORMES DE PÉRÉQUATION DANS LE CADRE DU PACTE FINANCIER ET FISCAL EN DÉBAT

Du fait des réformes fiscales évoquées et des modifications profondes du panier fiscal du territoire, de l'évolution des charges qui impactent les budgets communaux et intercommunaux, le poids grandissant des compétences exercées par l'EPCI interroge sur l'opportunité d'un nouveau pacte financier et fiscal. Il permettra de poursuivre un objectif de plus grande équité fiscale pour les contribuables au regard de la plus forte intégration des services publics rendus et de solidarité territoriale ainsi qu'une plus grande péréquation à l'échelle du territoire communautaire.

La mobilisation des leviers proposés doit permettre à l'EPCI de maintenir une capacité d'autofinancement pour assurer le portage des projets et maintenir une solvabilité inférieure à 10 ans malgré un recours important à l'emprunt.

Bassin de Pompey
Communauté de communes

Communauté de communes du Bassin de Pompey
rue des 4 Éléments - BP 60008 - 54340 POMPEY
Tél. : 03 83 949 81 81

www.bassinpompey.fr

PAO : Bassin de Pompey - Photos : © CCBP, Jérôme Baudouin, iStockphoto.com - Imprimé sur papier PEFC en 150 exemplaires - Impression : Helio Service - Février 2024